

/// RAPPOR  
ANNUEL  
2008  
2009



**La Financière  
agricole**  
Québec 

*Toujours là quand ça compte*

# /// TABLE DES MATIÈRES

LES FAITS SAILLANTS .....	3
LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC .....	5
1. Lettres de présentation du rapport .....	7
2. Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents .....	9
3. Rapport de la Direction de la vérification interne .....	9
4. Message du président du conseil d'administration .....	11
5. Message du président-directeur général .....	13
6. Le contexte .....	14
7. Notre apport aux entreprises agricoles et forestières .....	15
Des objectifs d'affaires prioritaires .....	15
Une organisation engagée envers son milieu .....	15
L'utilisation efficiente des ressources .....	17
Le cadre financier .....	22
Nos programmes de financement .....	23
Nos programmes d'assurance et de protection du revenu .....	26
Les investissements de Capital Financière agricole inc. ....	28
Financière agricole du Québec – Développement international .....	29
L'état des fonds .....	29
LES ANNEXES .....	31
Annexe 1 : Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales .....	32
Diversité dans la fonction publique .....	32
Règles d'éthique et Code de déontologie applicables aux employés .....	32
Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française .....	32
Protection des renseignements personnels .....	32
Liste des ententes de communication de renseignements .....	34
Annexe 2 : Plan d'affaires 2008-2009 : des résultats qui comptent .....	37
Annexe 3 : Bilan du Plan de développement 2006-2009 .....	46
Annexe 4 : La Financière agricole du Québec et le développement durable .....	50
Suivi des recommandations contenues dans le Rapport du Commissaire au développement durable .....	50
Résultats du Plan d'action de développement durable 2008-2013 .....	54
Annexe 5 : Tableaux, statistiques et cartes .....	64
Annexe 6 : Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec .....	75
Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec .....	75
Membres du conseil d'administration de La Financière agricole du Québec .....	78
Annexe 7 : Comité de direction de La Financière agricole du Québec .....	79
Annexe 8 : Organisation administrative .....	80
Annexe 9 : Conseil d'administration de Capital Financière agricole inc. ....	82
Annexe 10 : Nos bureaux : pour vous, à la grandeur du Québec .....	83
ÉTATS FINANCIERS 2008-2009 .....	TIRÉ À PART

Dépôt légal - 3<sup>e</sup> trimestre 2009  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-56166-8

#### Photos de la page couverture :

- Montée du Rocher, Saint-Vallier de Bellechasse, Chaudière-Appalaches
- Éric St-Denis de l'entreprise *Verger Cœur de pomme SENC*, gagnant de l'édition 2008 du concours *Tournez-vous vers l'excellence!*
- Suzanne Duquette de l'entreprise *Ferme C. et A. Duquette SENC*, gagnante de l'édition 2007 du concours *Tournez-vous vers l'excellence!*

#### Crédits photos :

Couverture et pages 2, 4, 5, 6, 8, 10, 12, 14, 15, 16, 19, 20, 21, 25 et 31 : Jacques Dorion  
Page 26 : L'imagerie-photo

Dans le présent document, le genre masculin désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

La Financière agricole du Québec s'engage à produire, sur demande, le présent document en médias adaptés.



Vue du rang 3-4, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, Centre-du-Québec

## LOI SUR LA MODERNISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE

La Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole du Québec, entrée en vigueur en juin 2008, a assujéti la société à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'état et à d'autres règles de gouvernance adaptées à celles-ci.

Le conseil d'administration est ainsi passé de onze à quinze membres, dont huit, incluant le président du conseil, se qualifient comme administrateurs indépendants. Cinq de ses membres sont désignés par l'Union des producteurs agricoles. Le président-directeur général et le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont également membres du conseil d'administration.

Le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, le comité de vérification, le comité de services à la clientèle ainsi que le comité exécutif supportent le conseil d'administration dans la réalisation de son mandat.

## PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

En 2008-2009, La Financière agricole du Québec a poursuivi son engagement en matière de développement durable en adoptant son plan d'action de développement durable 2008-2013. S'inscrivant au cœur même de la mission de l'organisation visant à soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire dans le respect des normes environnementales, ce plan d'action répond aux exigences de la Loi sur le développement durable.

## FINANCEMENT

En 2008-2009, les activités de financement agricole et forestier ont dépassé 860 millions de dollars. En fait, des garanties de prêts d'une valeur de 821 millions de dollars ont été consenties, tandis que des ouvertures de crédit ont été autorisées pour une somme de 42 millions de dollars. Dans l'ensemble, l'encours des prêts agricoles et forestiers a totalisé 4,3 milliards de dollars. La Financière agricole a aussi soutenu plus de 466 jeunes producteurs et productrices dans leur projet d'établissement ou de démarrage. Dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole, l'organisation a autorisé des montants totalisant 12 millions de dollars.

## NOUVEAUX OUTILS EN FINANCEMENT : LE PLAN GLOBAL D'INVESTISSEMENT ET L'ANALYSE FINANCIÈRE PERSONNALISÉE

### Plan global d'investissement

La Financière agricole offre désormais un nouvel outil destiné à sa clientèle en financement, soit le Plan global d'investissement, où l'entreprise est invitée à partager sa vision d'affaires avec son conseiller en financement. Cette démarche permet à l'entreprise d'obtenir un montant de financement établi en fonction d'une planification réaliste de ses futurs projets d'investissement et de sa capacité présente et potentielle de remboursement. Tout en conservant une approche de financement responsable, cette option permet à l'entreprise d'accélérer le financement de ses investissements subséquents et de réaliser des économies, notamment à l'égard de frais juridiques.

### Analyse financière personnalisée

En 2008-2009, La Financière agricole a procédé au lancement d'un outil de gestion à l'intention de sa clientèle en financement, soit l'Analyse financière personnalisée. Ce produit consiste en un rapport qui résume la situation financière de l'entreprise cliente et la compare avec des entreprises similaires. Disponible depuis quelques mois, plusieurs milliers d'entreprises ont déjà profité de cet outil de diagnostic et ont pu en discuter avec leur conseiller en financement.



Grange en bordure de la route Alfred-Laliberté, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, Centre-du-Québec

### ACCORD « CULTIVONS L'AVENIR » SIGNÉ POUR 5 ANS

L'Accord multilatéral «Cultivons l'avenir», la nouvelle politique canadienne s'adressant au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, a été conclu en juillet 2008 pour une période de cinq ans. La gamme d'outils de gestion des risques faisant partie de cet accord comprend Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-protection (assurance récolte).

### ASSURANCE RÉCOLTE INDIVIDUELLE POUR LES PRODUCTEURS DE SIROP D'ÉRABLE

La production de sirop d'érable de l'année 2009 pourra, pour la première fois, être assurée par le Programme d'assurance récolte. Pour bénéficier de cette nouvelle protection, les entreprises devaient s'inscrire avant le 15 mars 2009. Près de 1 800 participants représentant plus de 42 % de la production totale admissible ont adhéré au programme.

### ASSURANCE RÉCOLTE : PAIEMENT EXCEPTIONNEL POUR LE FOIN EN 2008

L'année 2008 a été caractérisée par une conjoncture climatique particulière qui a beaucoup affectée la culture du foin. Les précipitations fréquentes et abondantes ont entraîné une récolte inférieure à la normale en terme de qualité. Les indemnités versées pour le foin ont atteint 32,5 millions de dollars, soit le montant le plus élevé depuis l'année 1991.

### PROGRAMME D'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES (ASRA)

Le programme ASRA complémentaire a couvert des valeurs assurées de plus de 3,9 milliards de dollars et supporté plus de 16 400 entreprises agricoles. Les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiement du programme Agri-stabilité, représentent pour l'année financière 2008-2009, 836 millions de dollars, soit le montant le plus élevé depuis la mise en place du programme en 1976. De ce montant, 433 millions de dollars ont été dirigés au secteur porcin, 295 millions au secteur bovin et 51 millions au secteur céréalière.

## I SA MISSION

La Financière agricole du Québec (FADQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache une importance particulière au développement du secteur primaire.

## II UNE ORGANISATION DE PREMIÈRE LIGNE

Trois grands mandats émergent de la mission de l'organisation : le développement du secteur agricole et agroalimentaire sur une base durable, l'adaptation de celui-ci aux grands enjeux qui le sollicitent et l'appui au milieu pour assurer sa pérennité, notamment lors de périodes difficiles.

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole, La Financière agricole voit à stimuler les investissements et à protéger les revenus des entreprises agricoles québécoises en vue de favoriser leur réussite. Elle entretient des relations d'affaires avec plus de 26 000 entreprises agricoles et plus de 1 200 entreprises forestières.

Pour la période de 2001 à 2008, la société disposait d'un budget septennal, se terminant le 31 mars 2008. Prédéterminé par le gouvernement du Québec, le montant annuel de ce budget était de 305 millions de dollars, lequel a été reconduit pour les années 2008-2009 et 2009-2010. Elle protège des valeurs assurées qui s'élèvent à 5 milliards de dollars. Quant à son portefeuille de prêts, il atteint 4,3 milliards, ce qui représente près de la moitié du financement agricole au Québec.

Par ses nombreuses interventions, La Financière agricole contribue au développement économique du Québec et de ses régions. Elle offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles : le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture, l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc., l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité et Agri-investissement.

## III UNE VISION D'AFFAIRES AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

La Financière agricole a poursuivi la mise en œuvre de son plan triennal de développement, couvrant les années 2006 à 2009, visant ainsi à accomplir pleinement sa mission et ses mandats dans un contexte où les enjeux et les défis évoluent sans cesse.

Les nombreuses actions entamées et les réalisations menées à terme au cours de l'année 2008-2009 s'inscrivent dans la vision stratégique de La Financière agricole, qui sous-tend ce plan triennal de développement. Cette vision s'exprime ainsi : « D'être le chef de file dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. » Par l'accomplissement de la majorité des actions figurant à son plan triennal de développement, la société se trouve bien implantée auprès de sa clientèle et répond ainsi à sa vision stratégique, en tant que pilier économique du secteur agricole et agroalimentaire au Québec.



Ferme Lamy, Yamachiche, Mauricie

#### IV DES ACTIONS APPUYÉES PAR DES GENS COMPÉTENTS ET ENGAGÉS

La Financière agricole compte près de 700 employés, dont plus de la moitié œuvrent en région. Tout au cours de l'année, la mobilisation et l'engagement de personnes dévouées, motivées, compétentes et à l'écoute de la clientèle ont permis de dispenser des services de qualité et contribué à la performance de la société. Leur savoir-faire a aussi permis de relever plusieurs défis et d'atteindre les objectifs de l'organisation.

#### V UN PARTENARIAT D'AFFAIRES AVEC LE MILIEU AGRICOLE

Par sa constitution juridique et l'ampleur de son mandat, La Financière agricole fait partie d'une nouvelle génération d'organismes et est tournée vers l'avenir.

Afin d'optimiser ses interventions dans le secteur agricole et agroalimentaire, La Financière agricole s'appuie sur la synergie de son partenariat d'affaires avec le milieu agricole. Le potentiel que ce choix représente est important à la fois pour l'organisation et l'ensemble des producteurs agricoles.

#### VI UNE ORGANISATION QUI RAYONNE

Depuis sa création, La Financière agricole a affiché plusieurs réalisations et s'est illustrée auprès de sa clientèle. Elle a multiplié ses efforts afin de mettre en place différentes interventions structurantes de façon à optimiser les effets de son action. D'ailleurs, les interventions réalisées à ce jour ont permis à l'organisation de maintenir sa notoriété.



La Financière agricole du Québec conçoit et offre des outils financiers efficaces répondant en priorité aux aspirations de sa clientèle. Elle est un acteur incontournable dans le développement régional et l'adaptation des entreprises à leur environnement. Sa capacité d'intervention, son personnel compétent et dévoué, son partenariat exceptionnel avec le milieu agricole québécois et son rayonnement comme chef de file en témoignent.



## LETTRES DE PRÉSENTATION DU RAPPORT

Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)

Monsieur Claude Béchard  
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation

Madame Nathalie Normandeau  
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009.

Ce rapport rend compte des objectifs énoncés dans le Plan d'affaires 2008-2009, dans le bilan du Plan de développement 2006-2009 ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec.

Ce rapport rend compte de l'atteinte des objectifs énoncés dans le Plan d'affaires 2008-2009, dans le bilan du Plan de développement 2006-2009 ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Il rend également compte des grandes réalisations, des résultats des programmes ainsi que de l'état des fonds administrés par La Financière agricole du Québec. Il permet aussi de souligner la flexibilité de l'organisation, le partenariat unique développé avec le milieu agricole et l'engagement exceptionnel du personnel de La Financière agricole.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries  
et de l'Alimentation,

**Claude Béchard**

Le président-directeur général  
de La Financière agricole du Québec,

**Jacques Brind'Amour**

La ministre des Ressources naturelles et de la Faune,

**Nathalie Normandeau**

Québec, septembre 2009

Lévis, septembre 2009



Vallée de la Chaudière, Chaudière-Appalaches



## DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

L'information contenue dans le présent rapport annuel relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données du rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de 2008-2009 de La Financière agricole du Québec décrivent fidèlement ses réalisations. Ces dernières résultent d'une démarche structurée qui englobe la préoccupation de gouverner, la conduite des opérations, l'exercice de gestion des ressources et des risques, ainsi que la reddition de comptes.

La Direction de la vérification interne a évalué le caractère plausible et la cohérence des résultats présentés dans ce rapport annuel au regard des objectifs poursuivis dans le Plan d'affaires 2008-2009, dans le bilan du Plan de développement 2006-2009 ainsi que dans le Plan d'action de développement durable 2008-2013. Ces résultats sont présentés dans le rapport de la Direction de la vérification interne.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles y afférents sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2009.

Le président-directeur général,

**Jacques Brind'Amour**

Lévis, le 14 septembre 2009



## RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Nous avons procédé à l'examen des résultats obtenus et des explications données au regard des objectifs du Plan d'affaires 2008-2009, du bilan du Plan de développement 2006-2009 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2008-2013.

Cette information est présentée dans le rapport annuel de La Financière agricole du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction de La Financière agricole. Notre responsabilité consiste à en évaluer le caractère plausible et la cohérence en nous fondant sur les travaux réalisés au cours de notre mission d'examen.

Notre examen a été effectué en nous inspirant des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, élaborées par l'Institut de l'audit interne (The Institute of Internal Auditors). Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à apprécier le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser les calculs et à discuter de l'information fournie par La Financière agricole.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et les renseignements présentés dans le rapport annuel au regard des objectifs du Plan d'affaires 2008-2009, du bilan du Plan de développement 2006-2009 ainsi que du Plan d'action de développement durable 2008-2013 ne sont pas, à tous les égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la Vérification interne,

**Michel Turner**

Lévis, le 14 septembre 2009



Vue à partir de la Ferme Girard, du chemin Girard, Île du Collège, Abitibi-Témiscamingue



## MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

J'ai le plaisir de vous présenter, à titre de nouveau président du conseil d'administration, le Rapport annuel 2008-2009 de La Financière agricole du Québec. Depuis sa création en 2001, La Financière agricole, par sa vision, son savoir-faire, sa crédibilité et ses réalisations, s'affirme comme véritable levier dans le développement de l'agriculture au Québec. Malgré un environnement changeant et des facteurs adverses importants, elle s'est acquittée de sa mission avec diligence. Sa notoriété est reconnue par l'ensemble des partenaires du monde agricole.

D'ailleurs, au fil des ans, un partenariat fructueux fondé sur des relations de confiance et de qualité a été développé avec les intervenants du milieu. La force de ce partenariat a contribué au développement d'une agriculture dynamique, diversifiée et durable dans toutes les régions du Québec.

Dans le contexte des travaux visant à redéfinir les modes d'intervention du gouvernement en matière de sécurité du revenu et du renouvellement de la convention et du cadre financier de La Financière agricole, une vision commune se dégage quant à l'importance de celle-ci dans le soutien, le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles au Québec.

Pour sa part, l'année 2008-2009 marquait la dernière année du Plan triennal de développement de l'organisation. En regard de nos objectifs stratégiques, le bilan des différentes réalisations, que vous retrouverez dans le présent document, démontre encore une fois l'engagement de La Financière agricole à faire évoluer ses interventions dans le but de favoriser le développement viable des entreprises agricoles et agroalimentaires québécoises.

Je me dois également de souligner l'adoption, en juin 2008, par le gouvernement du Québec, de la Loi portant sur la modernisation de la gouvernance de La Financière agricole. Ce faisant, le gouvernement s'est assuré de la conformité de La Financière agricole avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, tout en préservant un partenariat étroit avec le secteur agricole. Par conséquent, le conseil d'administration est maintenant composé de quinze membres, dont huit se qualifiant comme administrateurs indépendants et cinq étant désignés par L'Union des producteurs agricoles. Le conseil d'administration est appuyé dans ses travaux par le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, le comité de vérification, le comité de services à la clientèle ainsi que le comité exécutif.

Finalement, je tiens à profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier, au nom des membres du conseil d'administration, de la direction et de tout le personnel, M. Christian Lacasse pour son dévouement, à titre de président du conseil d'administration. Il poursuit d'ailleurs son implication à titre de membre du conseil. Je tiens également à remercier Mmes Diane Jean et Marthe Lacroix, ainsi que M. Jean Larose, membres sortants, pour leur engagement et leur contribution au succès de l'organisation au cours de leur mandat respectif.

Et je ne saurais passer sous silence l'apport du personnel de l'organisation pour son travail soutenu et son engagement à toujours offrir des produits et des services de qualité, adaptés aux besoins de la clientèle, et ce, dans un climat de respect, de confiance et d'équité.

Le président du conseil d'administration,

**Réналд Boucher**

Le 14 septembre 2009



Vue de Saint-Joseph-de-Beauce à partir du rang Saint-Bruno, Chaudière-Appalaches



## MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

La Financière agricole est un acteur économique de premier plan dans le développement, l'adaptation et la pérennité des entreprises agricoles québécoises. Par ses interventions structurantes, son rôle stratégique de soutien et d'accompagnement auprès des entrepreneurs agricoles, elle contribue activement au développement économique des régions et à celui des entreprises agroalimentaires.

Le bilan de l'année 2008-2009, qui marque la huitième année d'existence de La Financière agricole, témoigne, une fois de plus, de son engagement à soutenir avec efficacité et efficience les entreprises dans leur réussite.

Ainsi, en matière de financement, les activités de prêts à terme et les ouvertures de crédit agricole et forestier ont dépassé les 860 millions de dollars. À cet égard, La Financière agricole, dans une perspective de financement responsable, s'assure que les financements consentis aux entreprises reflètent leurs besoins réels et surtout respectent leur capacité à payer. Quant à notre engagement à soutenir la relève agricole, plus de 466 jeunes entrepreneurs ont bénéficié de notre soutien dans leurs projets d'établissement ou de démarrage. En vertu de ce programme d'appui financier, notre organisation a ainsi versé plus de 12 millions de dollars. Nous avons également mis à la disposition de l'ensemble de notre clientèle deux nouveaux outils financiers, soit le Plan global d'investissement et l'Analyse financière personnalisée. Ces outils ont, entre autres, pour but de faciliter et d'améliorer la gestion financière des entreprises agricoles.

Par ailleurs, dans le secteur des assurances et de la protection du revenu, nous avons mis en place une assurance récolte individuelle pour la production de sirop d'érable afin d'accompagner davantage les acériculteurs dans la réussite de leurs projets d'affaires. Les entreprises acéricoles ont donc pu, pour la première fois cette année, assurer leur production. Toujours en assurance récolte, 13 050 entreprises agricoles, dont les valeurs assurées s'élèvent à plus de 1 milliard de dollars, ont reçu 79,8 millions de dollars en indemnisation. De ce montant, 32,5 millions de dollars d'indemnités ont été versées aux entreprises agricoles assurées à la protection foin, soit le montant le plus élevé depuis 1991.

Pour sa part, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) a supporté plus de 16 400 entreprises agricoles et couvert des valeurs assurées de plus de 3,9 milliards de dollars. Les compensations du programme ASRA, après considération des prévisions de paiement du programme Agri-stabilité, représentent, pour l'année financière 2008-2009, 836 millions de dollars.

En matière de développement durable, nous avons franchi un pas supplémentaire au cours de l'année avec la mise en œuvre de notre Plan d'action de développement durable 2008-2013. Si, depuis de nombreuses années, la philosophie et les principes de développement durable trouvent écho au sein de notre organisation et se traduisent au quotidien par un engagement de nos employés dans toutes nos sphères d'activités, ce plan vient concrétiser encore davantage l'engagement de notre organisation d'être un citoyen corporatif engagé et responsable à l'égard de l'adaptation et du développement diversifié et durable de l'agriculture.

Au titre des relations avec sa clientèle, la satisfaction globale envers les services de La Financière agricole demeure très élevée. Notre sondage annuel démontre en effet un niveau de satisfaction de l'ordre de 89 %. De plus, nous sommes aussi fiers de constater que 92 % des utilisateurs du dossier en ligne se disent satisfaits de leur expérience en matière de prestation électronique de services. Quant à la relation de notre clientèle avec les conseillers, tant en assurances qu'en financement, celle-ci obtient une évaluation élogieuse, soit plus de 90 %.

Enfin, La Financière agricole s'illustre au niveau de la qualité de vie au travail. C'est ce que révèlent les résultats d'une analyse comparée en matière de gestion des personnes, réalisée en 2008. Notre organisation se démarque en effet au titre de différents aspects de la gestion des personnes, notamment quant à l'absentéisme, le taux de départ et la sécurité au travail. D'ailleurs, au fil des ans, l'implication du personnel a contribué à faire de La Financière agricole une organisation performante et rigoureuse dans sa gestion. Je remercie donc le personnel pour son engagement et son professionnalisme au quotidien.

En terminant, je tiens également à remercier les membres du conseil d'administration pour leur implication remarquable ainsi que leur importante contribution au développement des activités de La Financière agricole du Québec.

Le président-directeur général,

**Jacques Brind'Amour**

Le 14 septembre 2009

## /// LE CONTEXTE



En 2008, le contexte a été un peu plus favorable aux revenus agricoles qu'au cours des années précédentes, qui avaient été marquées par l'épisode de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), le circovirus en production porcine et la remontée du dollar canadien. En outre, les prix du maïs et des céréales ont atteint des niveaux records durant la première moitié de 2008. De plus, le recul du dollar canadien, à l'automne 2008, est venu appuyer les revenus des producteurs dans certains secteurs, notamment en production porcine. En raison de la récession mondiale, les prix du maïs et des céréales ont certes reculé depuis leur sommet à l'été 2008, mais ils se sont maintenus au-dessus de leur moyenne des dernières années.

Ainsi, dans ces circonstances, la valeur des recettes monétaires s'est accrue de 9 % pour atteindre 7,50 milliards de dollars au cours de l'année civile 2008 au Québec. Ce montant, qui comprend les recettes tirées des ventes sur le marché et les paiements de programmes, a dépassé le seuil des 7 milliards de dollars pour une première fois. À elles seules, les recettes provenant des ventes sur le marché ont totalisé 6,41 milliards de dollars, en hausse de 12 %. Pour leur part, les paiements de programmes se sont chiffrés à 1,09 milliard de dollars, ce qui représente un peu moins que les 1,13 milliard de dollars versés en 2007.

Du côté des coûts de production, les prix de l'énergie ont eux aussi atteint des niveaux records en 2008, avant de chuter avec le début de la récession américaine. Les éleveurs ont pu quelque peu profiter, au cours des derniers mois, de la fin de la hausse du prix des céréales. Ils font cependant toujours face à des coûts d'alimentation plus élevés que par les années passées. On note d'ailleurs, pour l'année d'assurance 2008 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, une hausse de l'ordre de 20 % des coûts d'alimentation en production porcine.

La crise financière aura marqué la conjoncture de taux d'intérêt des derniers mois. Confrontées à la paralysie des marchés de crédit internationaux, les autorités monétaires des pays industrialisés ont adopté un train de mesures sans précédent pour rétablir la situation. Plusieurs banques centrales, y compris la Banque du Canada, ont notamment abaissé leurs taux directeurs à 1 % ou moins. Après un certain temps, les taux hypothécaires ont suivi le mouvement à la baisse à la fin de 2008.

Malgré la hausse des revenus agricoles et la réduction des taux d'intérêt, le contexte demeure empreint de volatilité. Les plus récentes projections disponibles indiquent d'ailleurs que le volume d'investissements des entreprises agricoles au Québec pourrait diminuer légèrement cette année. Leurs perspectives de dépenses en immobilisation totalisent 556 millions de dollars pour 2009, alors qu'elles y ont consacré 600 millions de dollars en 2008.



Grange Pesant, route 148, Montebello, Outaouais

## /// NOTRE APPORT AUX ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIERES

### DES OBJECTIFS D'AFFAIRES PRIORITAIRES

#### Ce rapport annuel rend compte des activités courantes et de leurs résultats, ainsi que des actions liées à la mise en œuvre du plan de développement de 2006-2009 et du plan d'affaires de 2008-2009.

En fonction du plan triennal de développement, le Plan d'affaires 2008-2009 comporte les quatre orientations suivantes : 1) faire évoluer les interventions pour augmenter la capacité d'adaptation des entreprises face à l'environnement d'affaires; 2) favoriser le développement viable des entreprises agricoles et agroalimentaires; 3) renouveler les façons de faire de l'organisation pour améliorer sa performance; 4) réaliser nos interventions dans le respect du cadre financier de l'organisation. Ces orientations soutiennent ainsi la mission et la vision stratégique de l'organisation.

De plus, 44 actions prioritaires contribuent à la réalisation de 19 objectifs stratégiques. Au terme de l'exercice, la majeure partie de ces actions a été réalisée et, dans certains cas, la cible visée a même été dépassée. Le détail des résultats du plan d'affaires est présenté à l'annexe 2 du présent document.

L'exercice 2008-2009 se veut une continuité et la consolidation des initiatives entreprises à l'intérieur du plan de développement de 2006-2009, dont les résultats sont produits à l'annexe 3. On y retrouve une synthèse des réalisations effectuées au cours des trois dernières années, et ce pour les 20 objectifs qui ont été définis dans ce plan. L'organisation a également mis en place différentes mesures pour répondre aux besoins exprimés par la clientèle en regard de la conjoncture économique et politique.

### UNE ORGANISATION ENGAGÉE ENVERS SON MILIEU

Bien implantée dans son milieu et au fait des particularités régionales, l'organisation est surtout connue et appréciée pour la qualité de ses services, de même que pour ses produits adaptés aux besoins de la clientèle, ce qui l'amène à contribuer directement au développement économique des régions et à la stabilité des communautés rurales. Elle mise sur le développement de la relation d'affaires et de confiance avec la clientèle par l'écoute de ses préoccupations et la recherche de solutions.

#### Le service à la clientèle

Présente dans toutes les régions agricoles du Québec, La Financière agricole offre tous ses produits et services de financement, d'assurance et de protection du revenu selon une formule de guichet unique, par l'entremise d'un réseau de première ligne comprenant 23 centres de services et 14 comptoirs. L'organisation dispose, dans chacun de ses centres de services, de personnes-ressources spécialisées connaissant bien les spécificités de la clientèle. Ces personnes sont en mesure d'offrir, aussi bien sur le plan du financement que celui des assurances et de la protection du revenu, des solutions adaptées à chaque situation.

Outre la prestation de services qu'il fournit directement à la clientèle, le personnel s'implique aussi localement et régionalement dans les différents organismes socio-économiques qui contribuent au dynamisme et au développement des régions. À de multiples occasions, il a collaboré à des événements et à des activités afin de promouvoir les entreprises et les produits agricoles régionaux.

En 2008-2009, le personnel de l'organisation s'est particulièrement mobilisé pour expliquer à la clientèle les modifications qui ont été apportées aux différents programmes, notamment pour les protections relatives aux veaux d'embouche, aux agneaux et aux fourrages ainsi que pour offrir la nouvelle protection d'assurance récolte pour l'acériculture. Cette mobilisation visait également les nouveaux outils de financement, comme l'analyse financière personnalisée et le plan global d'investissement, qui se sont ajoutés aux efforts de diffusion relatifs à l'aide apportée à la relève agricole. L'ensemble du personnel en relation directe avec les clients a également complété cette année le second volet d'une formation portant sur le développement de la relation d'affaires, afin de mieux servir chaque client.

Une équipe spécialisée est également dédiée au traitement des données financières des entreprises participant aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement. De plus, des services centraux soutiennent les opérations relatives aux produits et services par le développement des programmes, la production de documents de référence et d'information et la gestion des sites Web offerts à la clientèle.



Montée du Rocher, Saint-Vallier de Bellechasse, Chaudière-Appalaches

## La satisfaction de la clientèle

Afin de respecter son engagement de services, La Financière agricole s'assure de la satisfaction de sa clientèle en procédant à un sondage chaque année.

L'enquête, réalisée en avril 2008, indique que 89 % des clients sont satisfaits de La Financière agricole. Pour ce qui est du contact direct avec un conseiller en assurance ou en financement, les taux de satisfaction sont respectivement de 94 % et 93 %.

De plus, 90 % des clients sondés se disent satisfaits des produits de financement dans leur ensemble. En ce qui concerne les produits d'assurance récolte et la prestation de services en assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), la satisfaction des clients est de 85 %. Par ailleurs, la satisfaction globale envers les nouveaux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement est plus faible, les taux de satisfaction étant respectivement de 63 % et de 52 %.

Enfin, la qualité générale du dossier en ligne, un nouveau service offert aux clients, a été sondée pour la première fois en 2008 et le taux de satisfaction s'élève à 92 %.

À l'instar des années passées, l'organisation est perçue de façon positive. En effet, 83 % de la clientèle considère que La Financière agricole est un chef de file dans le développement des entreprises agricoles au Québec, en matière de financement et d'assurance.

## Les communications avec la clientèle

La Financière agricole travaille continuellement à l'amélioration de ses communications avec sa clientèle, ses partenaires ainsi qu'avec les divers intervenants socio-économiques de la société québécoise. Afin d'assurer une présence et un soutien au milieu, elle a poursuivi ses activités de relations publiques au cours de l'année.

À cet égard, La Financière agricole a publié, en mai 2008, la 4<sup>e</sup> édition du bulletin *La valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*, qui permet de suivre l'évolution de la valeur des terres au Québec, région par région. Puis, en octobre, elle a diffusé pour une quatrième année consécutive, l'*Agroindicateur*, un indice économique pour les secteurs agricole et agroalimentaire.

L'organisation a aussi réalisé avec succès la présentation du concours annuel *Tournez-vous vers l'excellence!*, qui est un complément naturel de son Programme d'appui financier à la relève agricole. De fait, elle accorde de l'importance à la formation, de même qu'à un ensemble de qualités et de talents ouvrant la voie à l'exercice de la profession d'agriculteur. En 2008, le grand gagnant du concours fut M. Éric St-Denis, du verger Cœur de pomme SENC, situé à Oka dans la région des Laurentides. Les deux autres lauréats furent M. Jean-Martin Fortier, de l'entreprise Les Jardins de la Grélinette (Saint-Armand, Montérégie) et M. Clément Roy, de la Ferme piscicole Les Bobines inc., (East Hereford, Estrie). Par ailleurs, le thème de la relève agricole a également fait l'objet d'un cahier spécial, inséré en mars 2009 dans un média spécialisé en agriculture.

D'autres actions de relations publiques ont également été réalisées au cours de la dernière année, notamment la diffusion de bilans régionaux sur les sujets suivants :

- l'état des cultures en assurance récolte;
- les activités en assurance et protection du revenu et en financement;
- les indemnités totales versées en assurance récolte.

L'organisation a soutenu financièrement la tenue de plus de 200 événements à la grandeur du Québec. Elle a également participé à plus d'une trentaine de salons et d'expositions agricoles, et remis de nombreux prix et bourses, notamment à des jeunes de la relève.

### L'écoconditionnalité et le développement durable

En matière de développement durable, l'année 2008 a été marquée par la publication du Plan d'action de développement durable 2008-2013 de La Financière agricole du Québec. S'inscrivant dans la continuité des interventions de l'organisation visant à soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire dans le respect des normes environnementales, ce plan d'action répond aux exigences de la Loi sur le développement durable.

Le thème du développement durable interpelle depuis déjà plusieurs années le personnel de La Financière agricole puisqu'il est inscrit au cœur même de sa mission. Déjà en 2004, La Financière agricole se dotait d'un plan d'action en matière de développement durable et d'écoconditionnalité. À ce jour, la majorité des actions de ce premier plan ont été réalisées et certaines ont été reconduites dans le plan d'action 2008-2013, notamment celles relatives aux mesures d'écoconditionnalité telles que le dépôt d'un bilan de phosphore conforme par les entreprises agricoles.

La Financière agricole poursuit également les engagements qu'elle a pris dans le Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole. Elle favorise ainsi la réalisation de certains aménagements aux abords des cours d'eau, à la suite du retrait des superficies en production agricole. Ainsi, 63 entreprises agricoles ont été appuyées dans leur projet d'aménagement d'habitat faunique depuis 2005.

Vous trouverez, à l'annexe 4, les résultats atteints par La Financière agricole pour la première année du Plan d'action de développement durable 2008-2013.

D'autre part, La Financière agricole a donné suite aux recommandations formulées, au regard de l'écoconditionnalité, par le Commissaire au développement durable dans son rapport du 13 décembre 2007, notamment par l'inclusion de nouvelles mesures d'écoconditionnalité. À ce jour, la majorité des actions visant à répondre à ces recommandations ont été réalisées ou sont en voie de l'être, tel que présenté à l'annexe 4.

### L'UTILISATION EFFICIENTE DES RESSOURCES

La Financière agricole est toujours soucieuse d'améliorer sa gestion et sa performance administrative. En 2008-2009, elle a poursuivi ses actions en ce sens.

#### Les ressources humaines

Notre organisation peut compter sur un personnel compétent, mobilisé et performant. Au cours de la dernière année, l'effectif de La Financière agricole a représenté 681 ressources ETC<sup>1</sup>.

/// TABLEAU 1

#### RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES (ETC) PAR SECTEUR ET CATÉGORIES D'EMPLOI, 2008-2009

SECTEUR	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Siège social	22	130	123	275
Réseau régional	17	153	236	406
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>283</b>	<b>359</b>	<b>681</b>

1 ETC : équivalent temps complet

## RÉPARTITION DES RESSOURCES HUMAINES (ETC) PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET CATÉGORIES D'EMPLOI, 2008-2009

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	HORS CADRES ET CADRES	PROFESSIONNELS	TECHNICIENS ET PERSONNEL DE BUREAU	TOTAL
Bas-Saint-Laurent	2	15	27	44
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1	6	13	20
Capitale-Nationale	1	4	10	15
Mauricie	1	5	11	17
Estrie	1	10	15	26
Outaouais	1	5	10	16
Abitibi-Témiscamingue	1	5	9	15
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	–	1	3	4
Chaudière-Appalaches*	24	176	159	359
Lanaudière	1	7	11	19
Laurentides	–	4	6	10
Montérégie	4	30	62	96
Centre-du-Québec	2	15	23	40
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>283</b>	<b>359</b>	<b>681</b>

\* Centres de services et siège social.

La Financière agricole porte une attention particulière au développement des compétences de son personnel. En effet, depuis sa création en 2001, l'organisation investit chaque année plus de 3 % de sa masse salariale en formation. Encore pour l'année 2008-2009, les investissements en cette matière s'élèvent à plus de 1 290 240 \$, ce qui représente 3,4 % de sa masse salariale. Ce résultat dépasse largement la cible de 2 % prévu au plan d'affaires de l'organisation et la cible de 1 % établie par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*.

En 2008-2009, La Financière agricole a choisi de poursuivre le développement de son personnel en matière de service à la clientèle et de développement de la relation d'affaires. Par ailleurs, deux journées d'accueil à l'intention du nouveau personnel ont eu lieu en 2008-2009. Ces journées ont permis à près de 80 participants de s'approprier la mission de La Financière agricole et de se familiariser avec leur nouvel environnement de travail.

### Personnel en santé

En 2008-2009, La Financière agricole a bonifié son programme de promotion de la santé. Ainsi, en novembre 2008, l'organisation a annoncé la mise en place de nouvelles mesures visant la promotion de la santé du personnel, notamment la mise en ligne d'une section intranet dédiée à la promotion de la santé du personnel et des mesures incitatives à l'évaluation de la condition physique. Une programmation d'activités de promotion de la santé pour l'année 2009 a aussi été adoptée.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent aux services déjà offerts par l'organisation, tels que :

- le programme d'aménagement et de réduction du temps de travail;
- le programme d'aide aux employés;
- le programme visant à favoriser la participation du personnel à des activités physiques et à lutter contre le tabagisme;
- les services conseils en ergonomie;
- la présence bimensuelle d'une infirmière au siège social;
- la campagne annuelle de vaccination pour contrer l'influenza.

## Renforcement de la culture de reconnaissance et gestion de la contribution

Depuis plusieurs années, La Financière agricole déploie les efforts nécessaires au renforcement d'une culture de la reconnaissance.

C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'une semaine destinée à la reconnaissance s'est tenue en novembre 2008, et ce, pour une deuxième année consécutive. Sous le thème *Un petit geste, ça compte!*, plusieurs activités ont été proposées aux membres du personnel. Pensons notamment au concours *Parce que vous avez de la valeur*, ayant permis aux employés de faire connaître leurs collègues de travail qui partagent les valeurs organisationnelles et en font la promotion, aux messages de reconnaissance de la part de clients manifestant leur satisfaction relativement aux services reçus ou encore aux témoignages d'employés fiers de travailler à La Financière agricole. De plus, une tradition chère à notre organisation s'est poursuivie par la tenue de la cérémonie annuelle soulignant les 25 ans de service dans la fonction publique et les départs à la retraite des employés.

## Relève de gestion

À l'instar des autres ministères et organismes de la fonction publique québécoise, La Financière agricole devra composer, au cours des prochaines années, avec un nombre important d'employés qui quitteront pour la retraite. Il importe donc de préparer adéquatement l'organisation à faire face à ces départs, notamment ceux touchant les postes d'encadrement. En 2008, un plan de relève de gestion a donc été mis en place. Basée sur un profil de compétences élaboré par la haute direction, la démarche convenue précise les étapes de sélection et d'évaluation des candidats ainsi que la mise en place d'un plan de formation et d'intégration personnalisé conçu spécialement pour permettre à chacun d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ses nouvelles fonctions.

## Gestion du changement

À La Financière agricole, les changements associés aux nouvelles façons de faire sont des incontournables puisqu'ils redéfinissent sans cesse le niveau de qualité des services offerts à la clientèle. Afin de poursuivre son engagement à cet égard, l'organisation s'est dotée d'un cadre d'accompagnement des personnes dans le changement. Elle y confirme l'obligation de prendre en compte la gestion du changement dans tous les projets de transformation organisationnelle.

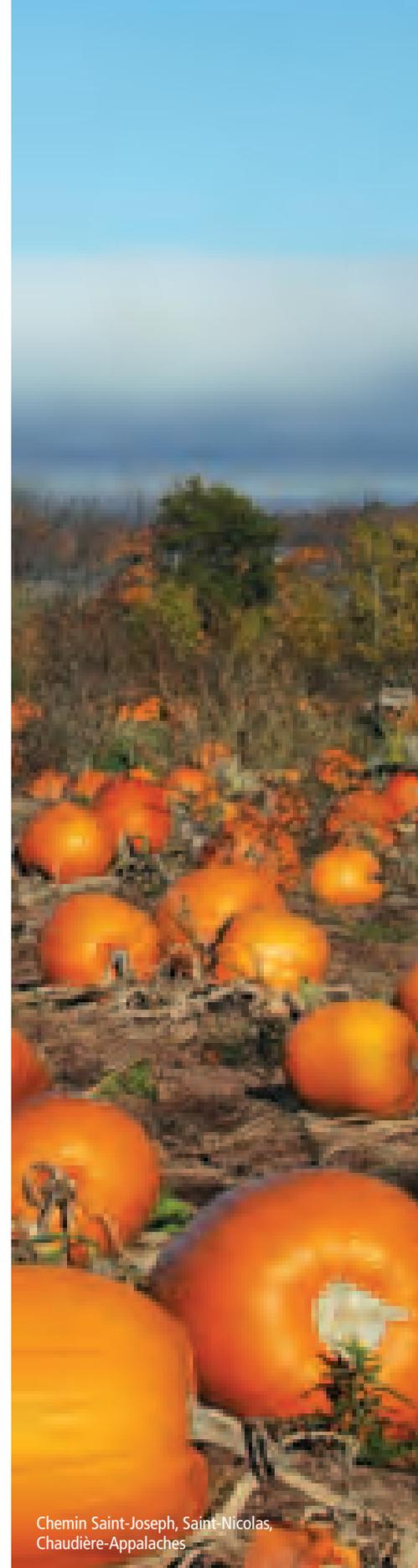
## Éthique

Les considérations éthiques sont d'une grande importance pour l'ensemble du personnel de La Financière agricole. À cet égard, l'organisation prend les moyens nécessaires pour que chacun des gestionnaires de l'organisation suive une formation en matière d'éthique dans la fonction publique québécoise. Elle dispose également d'un code de déontologie dans lequel sont définis les principes, les règles de conduite et les responsabilités qui doivent guider en tout temps le personnel dans le cadre de ses fonctions, dont les règles d'intégrité, d'impartialité et de transparence. L'organisation adhère au cadre légal de la fonction publique en matière d'utilisation éthique d'Internet par l'entremise de la *Directive sur l'usage éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique*.

## Les ressources informationnelles

La société utilise ses ressources informationnelles pour soutenir l'accomplissement de sa mission en visant notamment l'efficacité de ses opérations quotidiennes. Elles favorisent la célérité dans le traitement des demandes, la précision des résultats livrés et de façon globale, la qualité du service à la clientèle. Depuis les dernières années, elles permettent, en outre, d'améliorer l'accessibilité aux produits et services par le développement de la prestation électronique de services.

Comme par les années passées, les efforts nécessaires ont été consacrés pour maintenir en bon état de fonctionnement tous les actifs déjà en place. En parallèle, des systèmes ont été développés afin de soutenir la mise en œuvre des nouveaux programmes destinés à la clientèle. Des études ont, de plus, été réalisées dans le but d'évaluer les opportunités permettant d'élargir l'offre en matière de prestation électronique de services. Enfin, des applications informatiques ont été créées spécialement pour soutenir la gestion administrative de l'organisation.



Chemin Saint-Joseph, Saint-Nicolas,  
Chaudière-Appalaches



Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec

La sécurité de l'information demeure une préoccupation constante et les efforts investis à ce chapitre en 2008-2009 en témoignent. Les mesures de sécurité ont comme objectifs de préserver la confidentialité de l'information détenue par l'organisation au sujet de sa clientèle, d'assurer la continuité des affaires en cas d'incidents touchant les installations informatiques et de préserver la qualité du service à la clientèle. La Financière agricole porte notamment une attention particulière à la sensibilisation de ses employés pour qu'ils adoptent et maintiennent des pratiques propres à assurer la sécurité de l'information et des actifs.

### **Prestation électronique de services (PES)**

En date du 31 mars 2009, près de 9 000 entreprises agricoles s'étaient inscrites au dossier en ligne, soit plus de 30 % de la clientèle. Ces résultats surpassent non seulement la cible de 20 % qui avait été fixée pour le 31 mars 2009, mais également celle de 25 % souhaitée pour le 31 mars 2010.

Par ailleurs, pour le programme Agri-investissement, des informations sommaires, telles que l'état du dossier et le solde du compte, ont été mises en ligne en 2008.

### **Les dépenses administratives**

Cette année, La Financière agricole disposait d'un budget administratif de 57,7 millions de dollars pour réaliser ses opérations courantes. Pour 2008-2009, les frais d'administration se sont élevés à 56,8 millions, comparativement à 55,9 millions en 2007-2008, ce qui représente une augmentation de 1,6 %.

Cette hausse est attribuable uniquement à l'indexation des salaires découlant des conventions collectives. Comparativement au budget alloué, l'organisation a réalisé des économies de l'ordre de 0,9 million de dollars, dues surtout à une gestion rigoureuse de ses dépenses administratives.

### **L'état des placements et des emprunts**

En date du 31 mars 2009, La Financière agricole et les différents patrimoines qu'elle administre détenaient des placements et des comptes bancaires totalisant 1,2 milliard de dollars. De ce montant, 189,3 millions étaient investis à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec et 134,7 millions dans des obligations issues de la conversion des papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA). Le solde était constitué principalement d'avances en faveur du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (709 millions de dollars), d'avances à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (22,8 millions de dollars) et de placements relatifs au programme Agri-investissement (55 millions de dollars).

Les rendements réalisés sur les placements à long terme placés à la Caisse de dépôt et placement du Québec ont été de -17,69 % pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de -23,95 % pour le Fonds d'assurance-récolte. Ces reculs sont importants, mais il importe de rappeler que la quasi-totalité des portefeuilles d'investissement de long terme ont connu une année désastreuse. De plus, la forte majorité des pertes ne sont pas réalisées et pourront être récupérées éventuellement au cours des prochaines années. Par ailleurs, ces résultats sont tout de même meilleurs que la majorité des autres déposants de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En ne tenant pas compte des avances accordées au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et aux opérations courantes de La Financière agricole, le rendement réalisé au cours de l'année par La Financière agricole, dans la gestion active de sa trésorerie, se situe à 2,68 % pour l'ensemble des portefeuilles sous sa gestion. Ce rendement est supérieur de 12 points de base par rapport à l'objectif de performance établi dans la nouvelle Politique générale de placement et de financement adoptée par le conseil d'administration en février 2009.

Au cours de l'année 2008-2009, La Financière agricole a recouru à deux reprises à la majoration de son régime d'emprunts autorisé par le gouvernement. De 1,08 milliard de dollars qu'il était au 31 mars 2008, il est passé à 1,51 milliard de dollars au 31 mars 2009, date à laquelle les emprunts en cours totalisaient 1,33 milliard de dollars et étaient réalisés auprès de certaines institutions financières canadiennes et du Fonds de financement du ministère des Finances.

Notons que le régime d'emprunts autorisé se terminait le 30 avril 2009 et qu'il a été reconduit par le gouvernement pour un terme additionnel de six mois, se chiffrant à 1,42 milliard de dollars.

### **Papier commercial adossé à des actifs (PCAA)**

Comme plusieurs autres sociétés au Canada, La Financière agricole a investi dans des placements en PCAA émis par des tiers qui n'ont pas été remboursés aux investisseurs aux échéances depuis le 13 août 2007. La Financière agricole et les différents patrimoines qu'elle administre détiennent 134,7 millions de dollars du PCAA visé.

Afin de pallier les effets de l'absence de liquidités dans le marché du PCAA canadien et de rétablir un climat de confiance, le Comité pan-canadien des investisseurs approuvait, le 23 décembre 2007, une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiduciaires.



Ferme Gagnon, route 169, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, Saguenay – Lac-Saint-Jean

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçus pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs, de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge, si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, La Financière agricole et les différents patrimoines qu'elle administre ont reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établit à 134,7 millions de dollars à la suite de la restructuration du PCAA. Les placements en PCAA ont été reclassés à long terme dans les états financiers du 31 mars 2008, compte tenu du gel des activités sur le marché depuis août 2007 et des premières échéances des nouveaux billets en 2016.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan, la direction a procédé à des estimations de ce placement selon la convention comptable utilisée par les entités touchées.

Ainsi, pour La Financière agricole seulement, la société a constaté une baisse de valeur durable de 1 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (2008 : 13,9 millions de dollars) par rapport à des billets d'une valeur nominale de 93,9 millions de dollars. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009 en fonction de l'information disponible à ce jour.

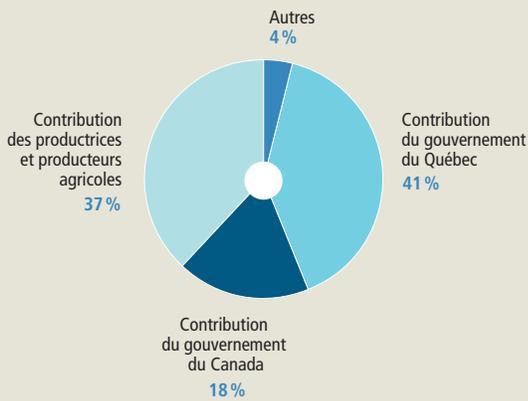
Par ailleurs, lors de la conversion des nouveaux billets le 21 janvier 2009, La Financière agricole ainsi que le Fonds d'assurance-récolte et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont reçu une partie des intérêts pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009 d'un montant total de 4,5 millions de dollars.

## LE CADRE FINANCIER

La Financière agricole et le gouvernement du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, échéant le 31 mars 2008. La convention a été prolongée pour l'année financière 2008-2009 et 2009-2010, et ce, aux termes qui prévalaient dans la convention initiale. À cette contribution annuelle s'ajoutent des contributions du gouvernement du Canada, d'entreprises agricoles ainsi que d'autres revenus. Les informations qui suivent illustrent la provenance des revenus ainsi que l'utilisation de l'ensemble des ressources financières.

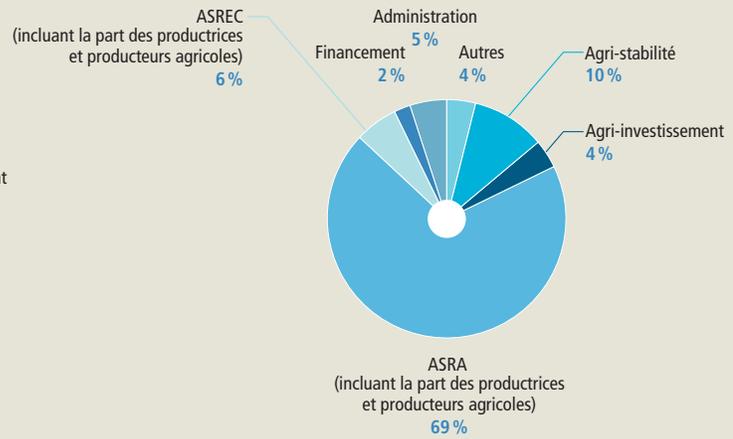
/// GRAPHIQUE 1

### SOURCES DE REVENUS EN 2008-2009



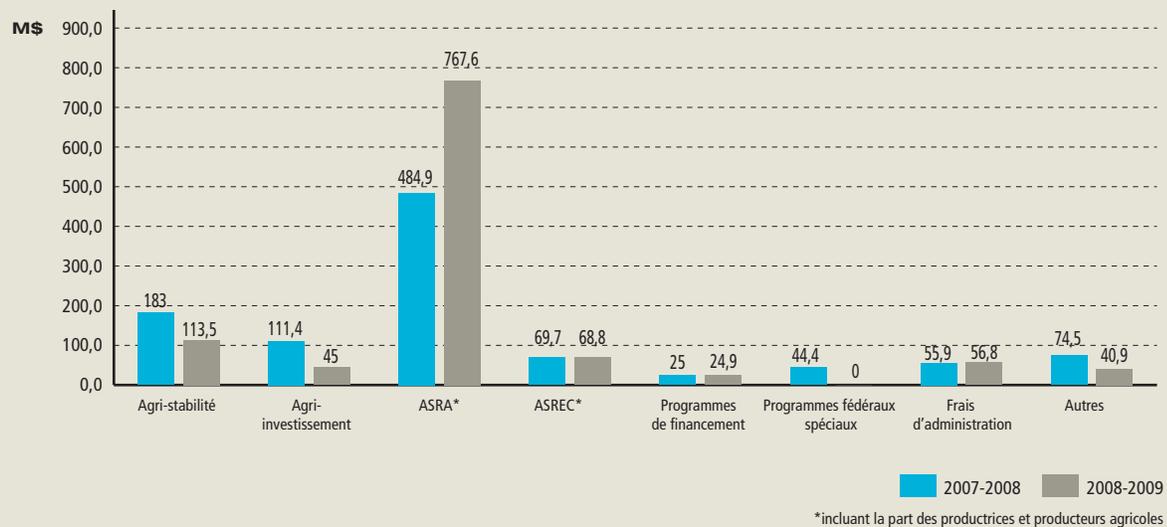
/// GRAPHIQUE 2

### UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2008-2009

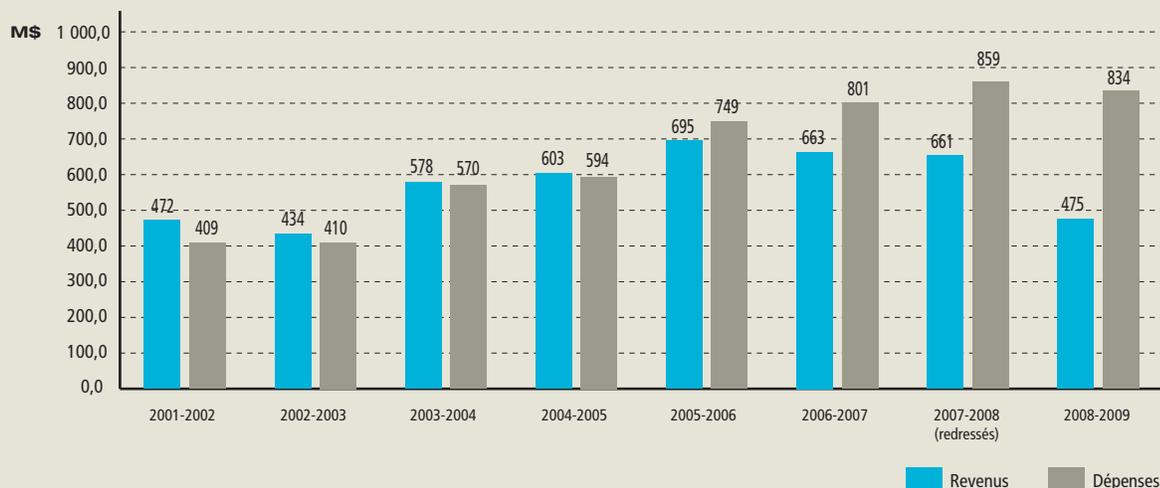


/// GRAPHIQUE 3

### UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES EN 2007-2008 ET 2008-2009



## HISTORIQUE DES REVENUS ET DÉPENSES (EXCLUANT LA PART DES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS AGRICOLES)



Ce cadre financier impose une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel. Le comité de vérification assure un rôle conseil, notamment par un suivi trimestriel des dépenses et des placements.

## NOS PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Afin d'assurer le développement des entreprises et d'encourager la relève agricole, La Financière agricole offre à sa clientèle des prêts garantis, des ouvertures de crédit ainsi qu'un programme d'appui financier à la relève agricole.

Les prêts et ouvertures de crédit autorisés par La Financière agricole ont totalisé 863 millions de dollars au cours de l'exercice 2008-2009. On note une hausse de 8 % des montants autorisés en financement à terme, tandis que le nombre de financements a diminué de 5 %. Il s'agit de la deuxième augmentation des montants autorisés en trois ans. Ces résultats ont été observés dans un contexte marqué par le prix élevé des denrées agricoles de base, des coûts d'alimentation supérieurs pour les éleveurs et une importante crise financière.

Quant au nombre de clients en financement, il s'établissait à 15 042 au 31 mars 2009, ce qui équivaut à 3 % de moins que l'année précédente. Parmi ces entreprises, la proportion se trouvant en situation d'arréages sur leurs paiements a baissé significativement au cours de 2008-2009. Cette proportion était de 4,8 % au 31 mars 2009, après avoir atteint 6,8 % un an plus tôt. On note particulièrement l'amélioration de la situation parmi les entreprises œuvrant en production porcine de même qu'en acériculture. Après avoir atteint des niveaux élevés en production porcine, la proportion d'entreprises en arréages est revenue à des niveaux comparables à ceux observés chez la clientèle dans les autres secteurs.

Les projets financés par La Financière agricole contribuent au développement économique des régions, par les nombreux emplois directs et indirects qui en résultent. À cet égard, on estime que les investissements issus des projets appuyés par l'organisation permettent de créer ou de maintenir quelque 4 200 emplois en région.

## Le financement agricole

Le Programme de financement de l'agriculture appuie les entreprises agricoles au moyen d'une garantie de prêt ou d'une ouverture de crédit. Destiné aux entreprises agricoles à temps plein et à temps partiel, il vise à leur permettre l'accès à un financement à un coût avantageux, et ce, dans l'ensemble des régions du Québec.

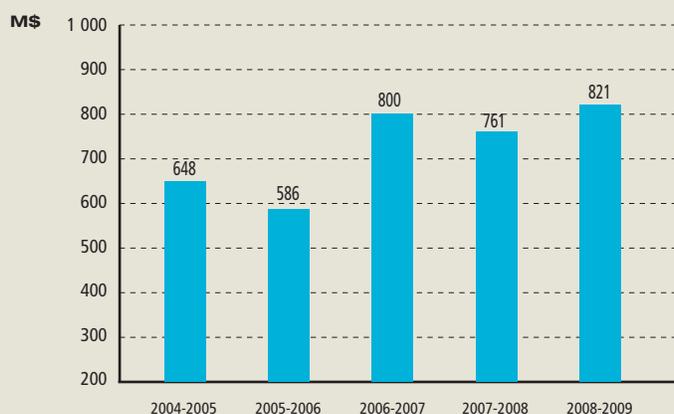
La Financière agricole a autorisé 3 541 financements agricoles au cours de l'exercice 2008-2009, pour des montants totaux de 802 millions de dollars. Lors de l'exercice 2007-2008, l'organisation avait approuvé des sommes de 742 millions de dollars à ce chapitre dans 3 741 dossiers de financement. Le montant total s'est ainsi accru de 8 % alors que le nombre de financements agricoles autorisés a diminué de 5 %. La production laitière occupe une place prépondérante dans les activités de financement agricole, représentant plus de la moitié des montants autorisés en

garanties de prêts. Pour cette production, le volume de financement a connu une augmentation comparable à celle des montants autorisés pour l'ensemble des secteurs agricoles, comme ce fut aussi le cas pour le financement des entreprises œuvrant dans les grandes cultures. De leur côté, l'acériculture et l'horticulture comptent parmi les secteurs ayant connu, en 2008-2009, les plus importantes augmentations du volume de financement autorisé.

Les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, quelle que soit leur taille. Ainsi, des garanties de prêts de 124 millions de dollars ont été autorisées à des entreprises exploitées à temps partagé, alors que 65 % du nombre de financements agricoles ont été approuvés pour des montants inférieurs à 200 000 dollars.

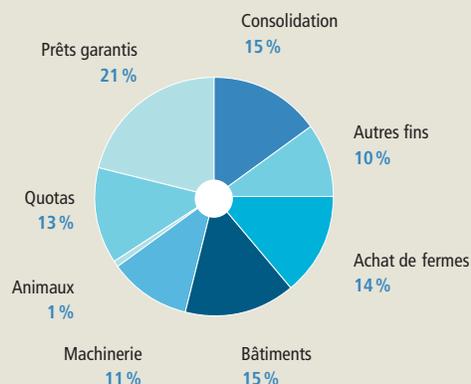
/// GRAPHIQUE 5

### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT AGRICOLE ET FORESTIER POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES



/// GRAPHIQUE 6

### UTILISATION DES MONTANTS AUTORISÉS EN 2008-2009



#### Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier de 2008-2009, La Financière agricole a autorisé 77 ouvertures de crédit totalisant 42,3 millions de dollars. Ce montant comprend 30 millions de dollars consentis aux producteurs acéricoles du Québec. Globalement, il s'agit d'un volume un peu moindre que les 84 autorisations, pour un montant de 45,9 millions de dollars, qui avaient été approuvées en 2007-2008.

#### La protection contre la hausse des taux d'intérêt

Dans un contexte de turbulences sur les marchés financiers, l'évolution future des coûts de financement peut constituer un élément supplémentaire d'incertitude. Le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt de La Financière agricole permet aux entreprises agricoles de se prémunir contre les variations défavorables de taux. Au cours de l'exercice financier 2008-2009, La Financière agricole a engagé 2,9 millions de dollars en paiement d'intérêts pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à des investissements agricoles. Les engagements à cet effet avaient atteint 3,7 millions de dollars en 2007-2008.

#### L'appui financier à la relève agricole

Le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à cette dernière une aide financière directe et adaptée à sa réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes. De plus, il contribue à faciliter l'accès des jeunes à la propriété, afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise.

En vertu de ce programme, La Financière agricole a autorisé, au cours du dernier exercice financier, des subventions à l'établissement totalisant 10,3 millions de dollars à 374 personnes qualifiant ainsi 349 entreprises. Ce montant avait atteint 9,8 millions de dollars en 2007-2008. De plus, 92 entreprises se sont vu autoriser une subvention au démarrage, pour un montant total de 920 000 dollars en 2008-2009 comparativement à 990 000 dollars au cours de l'exercice précédent. Ce sont ainsi 466 personnes qui ont été soutenues dans leur projet d'établissement ou de démarrage en 2008-2009, par rapport à 470 au cours de 2007-2008. Par ailleurs, 381 entreprises se sont prévaluées de la subvention à l'encadrement, ce qui représente un total de 571 500 dollars. Les montants autorisés à cette fin ont diminué de 9 %.



Ferme Perrault, chemin Carol, Brébeuf, Laurentides

## Le financement forestier

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés, au moyen de prêts garantis à long terme d'un montant maximal de 750 000 dollars, afin de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière. Avec un portefeuille de garanties de prêts forestiers de 95 millions de dollars, La Financière agricole contribue fortement au développement de la forêt privée.

Cette année, l'organisation a autorisé 217 financements forestiers, pour un total de 19 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution de 4 % des montants autorisés par rapport à l'exercice de 2007-2008. Elle a également engagé 63 000 dollars en contributions à l'intérêt pour 156 propriétaires forestiers.

## Les interventions spéciales en financement

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a été appelée à intervenir de façon particulière en financement lorsque les circonstances l'exigeaient. Elle a également poursuivi certaines interventions, amorcées au cours des dernières années, qui répondent à des besoins spécifiques de certains secteurs.

En 2008-2009, l'organisation a ainsi été mandatée afin d'administrer le Programme d'aide spéciale aux fromageries, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce programme a été mis en place à la suite de l'éclosion de la bactérie *Listeria monocytogenes*.

La Financière agricole a aussi prolongé l'application du Programme d'aide financière aux entreprises de grands gibiers, qui devait prendre fin le 31 mars 2009. Ce programme, désormais en vigueur jusqu'au 31 octobre 2011, soutient financièrement les entreprises de grands gibiers qui sont en processus d'obtention d'une certification reconnue. L'intervention vise à leur permettre de réaliser les investissements requis pour répondre aux normes de certification, dans le but de favoriser la commercialisation de leurs produits.

De plus, la société a mis en place le Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture en 2005. D'une durée de cinq ans, ce programme assume une partie des frais qu'occasionne le maintien des inventaires de sirop d'érable et favorise leur écoulement, notamment par le versement d'aides au développement des marchés. La Financière agricole a aussi renouvelé, pour un montant de 30 millions de dollars, l'ouverture de crédit consentie à la Fédération des producteurs acéricoles pour le versement, tôt en saison par l'Agence de ventes des producteurs acéricoles, d'avances de paiement sur la vente de leur récolte.

Il faut souligner aussi le financement de divers projets favorisant le développement d'activités connexes par les producteurs agricoles. Notons, par exemple, au cours de la dernière année, le financement de projets liés à la transformation de produits biologiques ou spécifiques régionaux. De telles interventions permettent à des producteurs de se doter de circuits courts d'approvisionnement vers les consommateurs.

Par ailleurs, La Financière agricole a lancé, en 2008-2009, un nouveau produit d'analyse à l'intention de sa clientèle en financement, soit l'Analyse financière personnalisée. Il s'agit d'un rapport qui résume la situation financière de l'entreprise cliente, tout en lui permettant de se comparer avec des entreprises similaires. Cet outil de diagnostic accroît l'opportunité, pour la clientèle, de tirer profit de l'expertise des conseillers de La Financière agricole.

Afin d'aider sa clientèle à planifier de façon judicieuse et réaliste ses investissements, La Financière agricole offre désormais un nouvel outil, depuis 2008-2009, soit le plan global d'investissement. Ce plan permet à l'entrepreneur agricole de partager la vision de son entreprise avec son conseiller en financement et d'évaluer ses investissements futurs. À l'issue de cette démarche, le conseiller établit en collaboration avec l'entreprise cliente un montant d'hypothèque en fonction de ses besoins futurs en financement et de sa capacité de remboursement. Cette approche permet ainsi à l'entreprise d'accélérer le financement de ses futurs projets et de réaliser des économies, notamment à l'égard de frais juridiques, lors de ses investissements subséquents.



Saint-Michel, Montérégie

## NOS PROGRAMMES D'ASSURANCE ET DE PROTECTION DU REVENU

Les programmes d'assurance et de protection du revenu offerts par La Financière agricole couvrent la plupart des risques auxquels sont confrontées les entreprises agricoles. Le programme Agri-stabilité, basé sur le revenu global de l'entreprise, couvre les baisses annuelles de marge de production. Le programme Agri-investissement permet aux participants de détenir un compte d'épargne dans lequel ils peuvent puiser en cas de besoin. Le Programme d'assurance récolte (ASREC) permet de couvrir les risques climatiques et naturels incontrôlables. En complémentarité aux programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) couvre les écarts résultant des fluctuations des prix du marché et des coûts de production. Au cours de l'exercice financier de 2008-2009, l'ensemble des valeurs assurées était de 5 milliards de dollars.

### L'Accord-cadre fédéral provincial-territorial « Cultivons l'avenir »

L'Accord multilatéral « Cultivons l'avenir », la nouvelle politique canadienne s'appliquant au secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, a été conclu en juillet 2008 pour une période de cinq ans. La gamme des outils de gestion des risques faisant partie de cet accord comprend :

- Agri-stabilité
- Agri-investissement
- Agri-protection (assurance récolte)

Au Québec, l'administration des trois outils est confiée à La Financière agricole. En plus du financement nécessaire à ces programmes pour l'ensemble des provinces, l'accord prévoit un montant de 1,3 milliard de dollars sur une période de cinq ans qui sera consacré à des programmes à frais partagés non liés à la gestion des risques de l'entreprise.

### Le programme Agri-stabilité

Le programme Agri-stabilité a remplacé, depuis l'année 2007, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA). La contribution gouvernementale est financée à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par le gouvernement du Québec. Les entreprises qui veulent participer à Agri-stabilité doivent acquitter une contribution proportionnelle à leur marge de référence établie sur la base des cinq dernières années.

Le programme Agri-stabilité est le premier niveau d'intervention en matière de sécurité du revenu agricole au Québec. Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), actuellement offert par La Financière agricole, est complémentaire au programme Agri-stabilité.

Plus de 20 000 entreprises agricoles québécoises ont participé à Agri-stabilité pour l'année 2008. Pour chacune des entreprises participantes, le programme intervient lorsque la marge de l'année est inférieure à 85 % de la marge de référence. Il est basé sur le revenu global de l'entreprise. Le paiement versé représente un pourcentage de la baisse de marge, sans toutefois dépasser 70 %. Les ventes de produits admissibles, déclarées par les clients du PCSRA pour l'année de participation 2006, totalisaient 5,9 milliards de dollars, soit environ 90 % du total des ventes de produits agricoles admissibles au Québec, qui se chiffrait, selon Statistique Canada, à 6,6 milliards de dollars.

Les paiements prévus aux participants québécois en vertu du programme Agri-stabilité représentent plus de 192 millions de dollars pour l'année de participation 2008. Le présent exercice financier tient compte des prévisions de paiement pour l'ensemble des participants.

### Le programme Agri-investissement

Le programme Agri-investissement est un outil de gestion des risques de l'entreprise entré en vigueur à compter de l'année 2007 qui permet au participant de déposer un montant dans un compte à son nom et de recevoir, en contrepartie, un montant équivalent des gouvernements. Le participant peut retirer de l'argent de son compte, en fonction des besoins de son entreprise. Le montant maximal du dépôt est de 1,5 % des ventes nettes ajustées de l'entreprise pour l'année de participation. Les ventes nettes ajustées sont soumises à un maximum de 1,5 million de dollars par entreprise. L'objectif du programme est d'offrir une couverture contre de légères baisses de revenu. La participation au programme Agri-investissement est indépendante du programme Agri-stabilité. Une contribution gouvernementale de démarrage a été versée aux comptes des entreprises agricoles canadiennes en partie au cours de l'année 2008 et au début de l'année 2009.

La contribution gouvernementale aux participants du Québec pour l'année 2007 est estimée à 32,3 millions de dollars. Une partie importante de ce montant a été versée en avril 2009. La contribution pour l'année 2008, estimée à 37,2 millions de dollars, sera versée au cours des prochains mois. Au 31 mars 2009, 86,9 millions de dollars avaient été déposés dans les comptes Agri-investissement des participants québécois à titre de contribution de démarrage. De ce montant, 47,2 millions ont été retirés et 40,2 millions demeurent dans les comptes incluant les intérêts versés.

### Le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA)

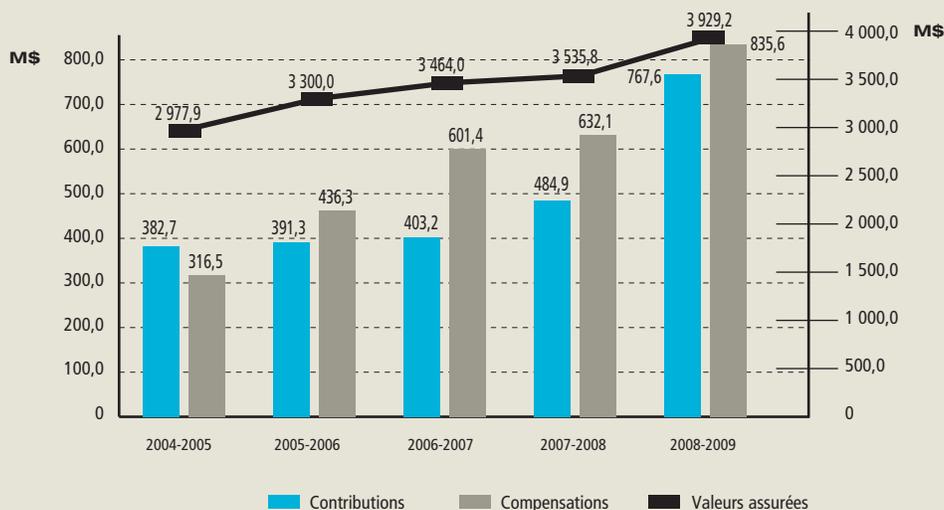
Le programme ASRA vise à garantir un revenu annuel net positif aux entreprises agricoles du Québec. Une compensation est versée à l'adhérent lorsque le prix de vente moyen d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. Celui-ci est basé sur le coût de production moyen des entreprises spécialisées. Le programme est offert dans seize productions agricoles; les protections sont contractuelles, facultatives et couvrent une période de cinq ans. Les deux tiers des contributions au programme sont payés par La Financière agricole, l'autre tiers étant assumé par l'entreprise participante. La relève agricole bénéficie d'une réduction des contributions requises pour participer à ce programme. En 2008-2009, cette réduction s'est chiffrée à près de 3,4 millions de dollars, soit une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente.

L'ASRA est un programme complémentaire dont l'intervention diminue en fonction de l'ampleur des paiements du programme Agri-stabilité qui sont accordés aux adhérents. Pour l'année financière 2008-2009, les compensations du programme ASRA complémentaire, après considération des prévisions de paiements du programme Agri-stabilité, représentent 836 millions de dollars, dont 433 millions pour le secteur porcin, 295 millions pour le secteur des bovins de boucherie et 51 millions pour le secteur céréalier. Le taux de compensation de l'année d'assurance 2008 pour le secteur porcin est le plus élevé depuis l'entrée en vigueur du programme en 1976. Les prix du marché sont demeurés aussi faibles que ceux qui prévalaient en 2007 alors que les coûts de production ont considérablement augmenté, notamment ceux ayant trait aux frais d'alimentation.

Au cours de l'exercice financier, les contributions au programme se sont élevées à 768 millions de dollars, dont 255,9 millions de dollars proviennent des producteurs. En 2008-2009, l'ASRA a couvert plus de 16 400 entreprises. Les valeurs assurées en productions végétales et animales représentaient plus de 3,9 milliards de dollars.

#### /// GRAPHIQUE 7

### BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES COMPENSATIONS EN ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS



Les éléments qui font partie des coûts de production des produits couverts par le programme ASRA sont indexés annuellement et soumis à une évaluation exhaustive au moyen d'une enquête effectuée au moins tous les cinq ans auprès d'entreprises spécialisées. Durant l'année 2008-2009, La Financière agricole a entrepris des démarches en vue de faire évaluer les coûts de production des secteurs veaux de grain et veaux de lait.

D'autre part, il avait été convenu en 2004 qu'au cours des cinq prochaines années, le programme ASRA ferait l'objet d'une évaluation qui porterait sur chacune des productions couvertes. Ainsi, au cours de la dernière année, une firme d'évaluateurs indépendants ont évalué les trois derniers produits devant faire l'objet de cette mesure, soit les pommes, les porcs et les porcelets. La Financière agricole prendra en considération les recommandations découlant de ces travaux afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacéité du programme ASRA.

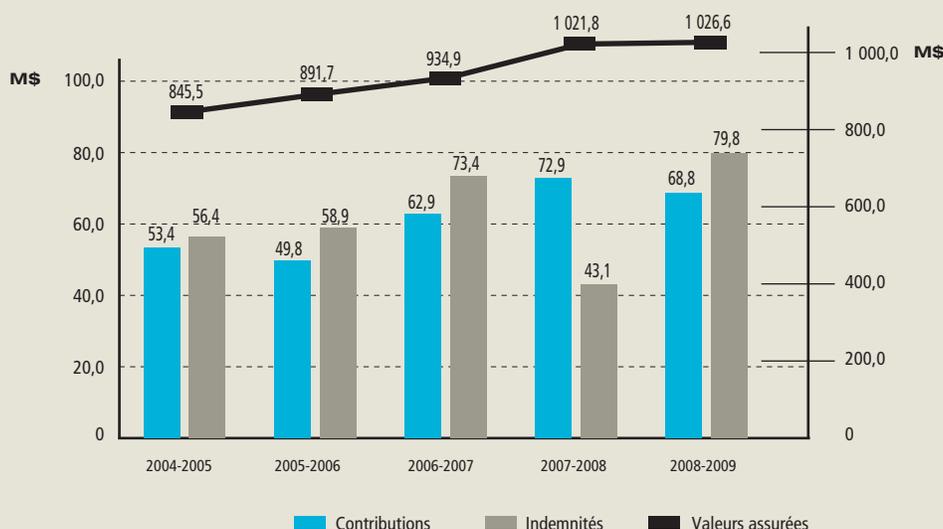
## Le Programme d'assurance récolte (ASREC)

L'assurance récolte couvre des pertes attribuables aux conditions climatiques et aux phénomènes naturels incontrôlables. Selon les cultures, on peut y souscrire pour une protection annuelle, sous forme individuelle ou collective. Le partage de la prime entre le producteur, le gouvernement du Canada et celui du Québec varie selon l'option de garantie choisie. La proportion du financement du programme attribuée aux entreprises agricoles est de 40 % pour la majorité des protections. Les contributions gouvernementales sont assumées à 60 % par le gouvernement du Canada et à 40 % par celui du Québec.

Au cours de l'exercice financier de 2008-2009, plus de 13 000 entreprises ont adhéré au Programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentaient près de 1,4 million d'hectares, les valeurs assurées atteignaient plus de 1 milliard de dollars et les contributions aux primes totalisaient 68,8 millions de dollars, dont 27,1 millions de dollars proviennent des producteurs. Cette année, l'organisation a accordé des indemnités de 79,8 millions de dollars en assurance récolte.

/// GRAPHIQUE 8

### BILAN DES VALEURS ASSURÉES, DES CONTRIBUTIONS ET DES INDEMNITÉS EN ASSURANCE RÉCOLTE POUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES FINANCIERS



### Approche basée sur les dérivés climatiques

Depuis 2007, La Financière agricole établit les pertes liées à la protection collective du foin, selon une approche basée sur les dérivés climatiques. Cette méthode estime à la fois les pertes de rendement et les pertes de qualité. Les taux de perte sont établis à partir de modèles qui estiment le rendement et la perte de valeur nutritive des fourrages à partir des données climatiques provenant d'un réseau qui comptait 258 stations climatologiques en 2008. Pour l'année d'assurance 2008, les indemnités versées ont atteint plus de 32 millions de dollars, soit l'intervention la plus importante pour cette production depuis l'année 1991. Cette année, La Financière agricole a apporté des améliorations aux modèles d'évaluation des pertes. De plus, elle poursuivra son implication dans l'expansion du réseau des stations climatologiques, qui comptera près de 300 stations en 2010.

### Nouvelles protections d'assurance récolte

En 2008, La Financière agricole a réalisé les analyses et travaux préparatoires à la mise en œuvre d'une nouvelle protection pour le sirop d'érable et d'une protection spécifique pour la mortalité hivernale des abeilles. Ces protections sont offertes depuis le début de l'année d'assurance 2009.

### LES INVESTISSEMENTS DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

Capital Financière agricole inc. (CFAI), filiale de La Financière agricole, soutient, sous forme de capital-actions ou de débentures, des projets d'investissement allant de 500 000 dollars jusqu'à 10 millions de dollars. Dans ses interventions, elle accorde une attention particulière aux entreprises de transformation alimentaire et aux initiatives visant les réseaux de distribution utilisés pour commercialiser les produits du terroir et ceux transformés en région. De plus, CFAI cible le créneau des entreprises de transformation en amont du secteur agricole, ainsi que celles de deuxième et troisième transformation.

La Financière agricole mise sur la collaboration de son réseau régional afin d'épauler sa filiale. Ainsi, CFAI bénéficie de répondants dans les 23 centres de services de La Financière agricole.

Avec plus de soixante investissements autorisés depuis sa création, CFAI est devenue une référence en capital de risque pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire. Au cours de l'exercice de 2008-2009, CFAI a autorisé onze investissements, puis déboursé 4,85 millions de dollars, et ce, afin de soutenir des projets totalisant 26 millions de dollars. Trois de ces projets ont été réalisés avec d'autres partenaires financiers. Les investissements autorisés par CFAI se situaient entre 75 000 dollars et un million de dollars par entreprise. Ils ont permis de créer 84 emplois et d'en maintenir 218 autres.

## FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC – DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (FADQDI)

Après seize mois d'activités, Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) a atteint une notoriété qui dépasse déjà les frontières du Québec et du Canada. L'établissement de relations solides avec des partenaires québécois ou étrangers en Afrique, en Amérique latine et en Asie a permis la réalisation de projets dans au moins quatre pays (Mali, Pérou, Sri Lanka, Vietnam). De même, FADQDI a participé seule ou en partenariat à huit appels d'offres internationaux, dont certains sont toujours en attente de décision.

Bien appuyée par les autorités, le personnel ainsi que par le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec, FADQDI poursuit des activités dans au moins 16 pays. La crise alimentaire et les changements climatiques ont eu un impact direct sur la pénétration rapide des réseaux de soutien (institutions de financement, entreprises privées, gouvernements, organisations non gouvernementales, etc.).

La présence de FADQDI à divers forums et événements internationaux a également contribué à accélérer le développement de ses activités internationales. Enfin, deux nouveaux administrateurs expérimentés sont venus enrichir son conseil d'administration.

## L'ÉTAT DES FONDS

La Financière agricole administre l'actif de différents fonds à titre de fiduciaire.

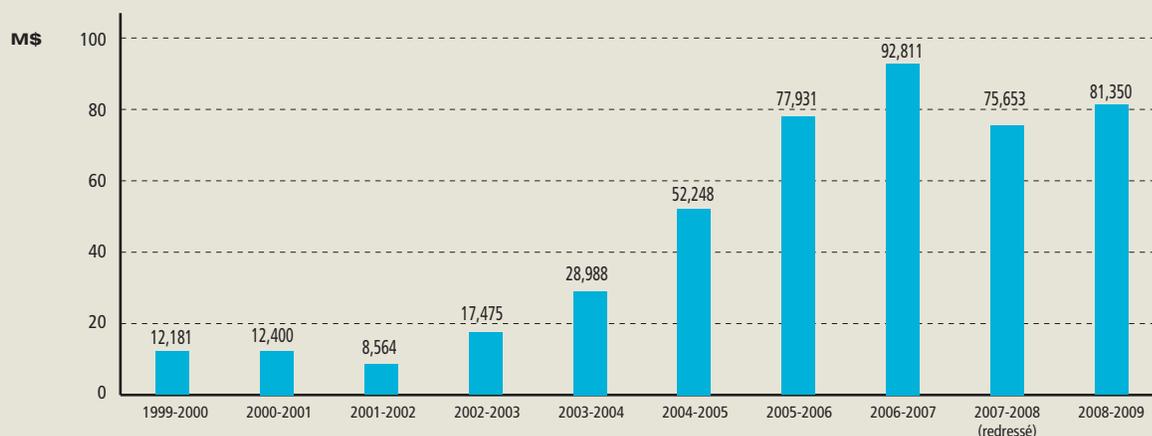
### Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse, aux institutions financières, les pertes résultant des prêts autorisés par La Financière agricole. Celle-ci assure le financement de ce fonds par un montant versé annuellement, à titre de droits d'assurance.

Au 31 mars 2009, le Fonds présente un avoir de 81,3 millions de dollars, ainsi que des actifs totalisant 167,7 millions. Quant au portefeuille de prêts garantis par ce fonds, il atteint 4,3 milliards de dollars. Pour leur part, les pertes remboursées par le Fonds aux institutions financières se sont chiffrées à 7,3 millions en 2008-2009, en regard de 127 prêts. Il s'agit d'une augmentation de 2 % du montant des pertes par rapport à l'année précédente, tandis que le rapport de pertes sur l'encours garanti s'établit à 0,17 %. À cet égard, l'organisation se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

### /// GRAPHIQUE 9

#### HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS DE 1999-2000 À 2008-2009



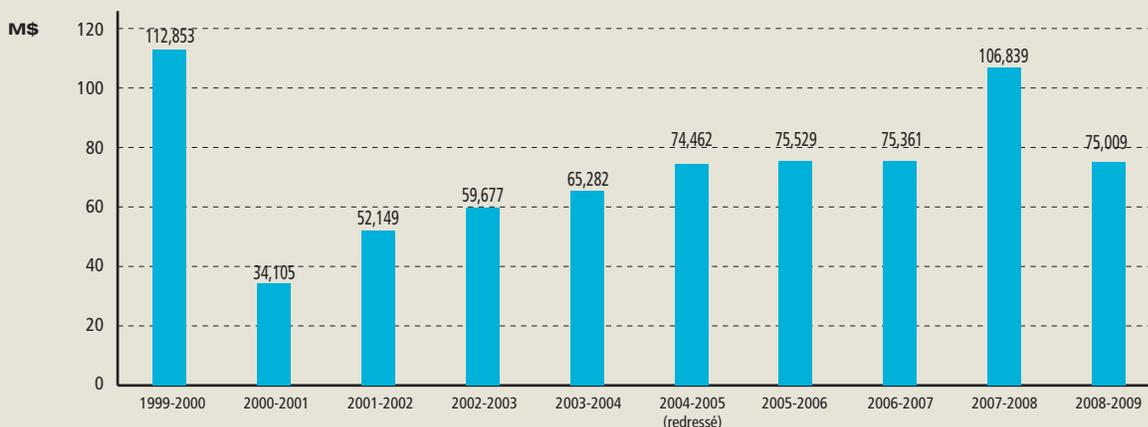
## Le Fonds d'assurance-récolte

Ce fonds est constitué par des contributions provenant des adhérents, des gouvernements provincial et fédéral, ainsi que des revenus de placements. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les indemnités auxquelles ils ont droit.

Au 31 mars 2009, le Fonds présente un avoir de 75 millions de dollars, soit une diminution de 31,8 millions de dollars par rapport à l'an passé.

/// GRAPHIQUE 10

### HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE DE 1999-2000 À 2008-2009



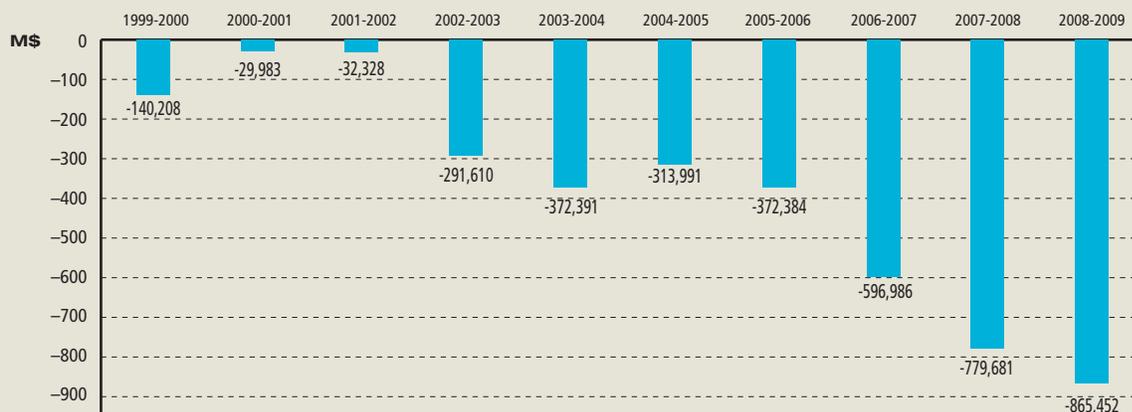
## Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ce fonds est constitué des contributions provenant des adhérents et de La Financière agricole. L'ensemble des contributions doit permettre, à long terme, de payer aux participants les compensations auxquelles ils ont droit.

À la fin de l'exercice financier de 2008-2009, le déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles s'élevait à 865,5 millions de dollars, soit 85,8 millions de plus qu'à la fin de l'exercice précédent. Cette situation est attribuable notamment aux difficultés vécues dans le secteur porcin, où les compensations ont été supérieures de 245,2 millions de dollars aux contributions.

/// GRAPHIQUE 11

### HISTORIQUE DU SOLDE DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES DE 1999-2000 À 2008-2009



/// ANNEXES



Vue du rang 3-4, Sainte-Élisabeth-de-Warwick, Centre-du-Québec

## /// ANNEXE 1

### Informations relatives aux exigences législatives et gouvernementales

#### DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La Financière agricole adhère aux orientations gouvernementales en matière de gestion des personnes. Ces orientations visent à augmenter la représentativité des jeunes, des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées au sein de la fonction publique québécoise. Ainsi, dans la dernière année, 61,1 % des postes réguliers et occasionnels pourvus par la voie du recrutement ont été attribués à des jeunes de moins de 35 ans.

La proportion de nouveaux employés associés à des groupes cibles a atteint 17,6 %. À cet effet, l'objectif gouvernemental de 25 % constitue un défi de taille, en raison du manque de disponibilité de ce bassin de main-d'œuvre pour les emplois propres à La Financière agricole, et ce, particulièrement en région.

Les membres des communautés culturelles représentent 2,6 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées est de 0,9 %.

#### RÈGLES D'ÉTHIQUE ET CODE DE DÉONTOLOGIE APPLICABLES AUX EMPLOYÉS

Une récente opération de mise à jour a permis de constater que depuis la mise en place du code de déontologie, en septembre 2003, et l'instauration des mesures pour le traitement des déclarations d'intérêts des employés, 264 déclarations d'intérêts ont été traitées. De ce nombre, 24 déclarations ont été analysées durant l'année en cours. Des mesures particulières de traitement sont mises en place pour les dossiers des entreprises participant à un programme administré par La Financière agricole dans lesquelles un employé détient des intérêts, en vue d'assurer une analyse rigoureuse de chacune des situations ainsi qu'un traitement indépendant, objectif et transparent de ces dossiers.

#### POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Afin de répondre aux exigences de la Charte de la langue française, La Financière agricole, à l'instar de tous les ministères et organismes de l'Administration, est tenue de communiquer en français avec les personnes morales établies au Québec. Elle a également l'obligation de se conformer à la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

En juin 2008, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a délivré à La Financière agricole le certificat attestant sa conformité aux dispositions de la Charte de la langue française relatives à la langue de l'Administration. L'obtention de ce certificat résulte de la réalisation des différentes actions figurant au programme de francisation proposé par l'OQLF. Les principaux éléments du programme pour lesquels des actions se sont concrétisées afin de répondre aux exigences de l'OQLF réfèrent, entre autres, aux communications avec la clientèle, aux formulaires destinés aux entreprises agricoles, au site Internet, à la langue des contrats ainsi qu'aux technologies de l'information.

Notons que deux politiques, finalisées en avril 2008, font partie intégrante du programme de francisation de l'organisation, soit la Politique linguistique et la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français. En vertu de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Politique linguistique vise à préciser l'application de la Charte de la langue française dans le cadre des activités propres à La Financière agricole. Son application permet de mieux baliser et harmoniser les pratiques linguistiques de l'organisation. Quant à la Politique d'acquisition des technologies de l'information et des communications en français, elle vise à doter La Financière agricole d'un cadre d'acquisition conforme à la Charte de la langue française et à la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications.

#### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Au cours de l'exercice financier de 2008-2009, La Financière agricole a amorcé ses travaux relatifs à la mise en ligne des documents sur son site Internet, et ce, conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

## Les demandes d'accès

En 2008-2009, La Financière agricole du Québec a traité 3 559 demandes d'accès comparativement à 2 374 en 2007-2008. Presque la totalité, soit 3 354 demandes concernent des renseignements personnels parmi lesquelles 2 694 demandes proviennent des tiers qui, avec le consentement de la personne concernée, ont pour objet la consultation de plans de ferme électronique (format papier ou vectoriel) conçus par La Financière agricole dans le cadre de la participation des clients aux programmes d'assurance récolte ou de stabilisation.

Autrement, parmi les demandes d'accès reçues, dix émanaient du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et visaient près de 900 clients. Cette communication de renseignements s'effectue dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Par ailleurs, en vertu du paragraphe 3 de l'article 171 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de l'article 25 de la *Loi sur la protection des végétaux (1990, ch.22)*, la société a été contrainte à communiquer, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments, les renseignements détenus à l'égard de 39 entreprises agricoles de pommes de terre dans le cadre de la présence du nématode doré au Québec.

Conformément à l'article 67.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), La Financière agricole tient un registre des communications de renseignements divulgués à des tiers, et ce, dans les situations où l'autorisation préalable des personnes concernées n'est pas requise.

## Sondage

La Financière agricole a réalisé, par l'intermédiaire d'une firme privée, un sondage dans le secteur des oiseaux fermiers auprès des entreprises d'élevage afin de finaliser l'étude visant à dégager les principales caractéristiques du réseau québécois de la production de l'abattage, de la transformation et de la distribution des oiseaux fermiers.

Pour ce faire, la société a transmis à son mandataire un fichier de 75 clients comportant des renseignements personnels relatifs à sa clientèle qui exerce des activités d'élevage d'au moins une des espèces d'oiseaux fermiers et qui participe ou a participé au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) ou à un programme de financement.

Également, au cours de cet exercice financier, La Financière agricole a réalisé, par l'intermédiaire d'une firme privée, un sondage sur la satisfaction de sa clientèle, et ce, afin d'obtenir des indications précises et pertinentes pour améliorer la qualité de la prestation de ses services et de ses produits.

Ce sondage a eu lieu au premier trimestre de l'année financière, pour lequel 600 entrevues à caractère ponctuel ont été réalisées. Pour ce faire, la société a transmis au mandataire un fichier de 4 851 clients ayant transigé avec elle au cours des derniers mois précédant le sondage. Ce fichier comporte des renseignements personnels, tels que les nom et prénom, le sexe, la langue de correspondance, l'adresse, incluant le code postal, le nom de l'entreprise, le centre de services, le numéro de téléphone, la production principale et/ou assurée et leur adhésion aux produits de financement et/ou aux programmes d'assurances.

## La communication de renseignements à des tiers

En 2008-2009, La Financière agricole a soumis à la Commission d'accès à l'information (CAI) une modification à l'entente intitulée *Modification à l'Entente modifiant l'entente relative à la perception par La Financière agricole du Québec des contributions exigibles des producteurs assurés visés par le Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec entre La Financière agricole du Québec et la Fédération des producteurs de bovins du Québec*. Cette modification touche les articles 5 et 9 de l'entente relatifs aux obligations des parties quant au transfert et à la protection des renseignements personnels provenant de la société et vise à accroître le niveau de sécurité du mode de communication des renseignements personnels. Aucune modification n'a été apportée à l'entente quant à la nature des renseignements communiqués.

Le 22 octobre 2008, la CAI informait les parties qu'elle émettrait un avis favorable sur réception de l'entente signée, ce qui fut fait le 10 décembre 2008.

De plus, au dernier trimestre de l'exercice financier, une modification à l'entente intitulée *Modification à l'Entente concernant la communication de renseignements personnels entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, La Financière agricole du Québec et Agri-traçabilité-Québec inc (ATQ)* a été soumise à la CAI. Ce projet d'entente, dorénavant intitulé *Entente concernant la communication de renseignements personnels*, introduit, entre autres, pour les produits Agneaux et Veaux d'embouche, l'utilisation des données liées à l'identification permanente à des fins d'évaluation du volume assurable de même que le prélèvement, à même des compensations que la société verse, des droits exigibles en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Ce projet touche également, dans le cadre de l'application de son Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles pour tous les produits bovins et ovins, la gestion des identifiants, et ce, à l'égard de tous les renseignements liés à la vente d'étiquettes par ATQ.

Enfin, La Financière agricole a modifié l'entente administrative avec la Fédération des producteurs de porcs du Québec, signée en juin 2005, et intitulée *Entente relative à la transmission des données et à la perception des contributions exigibles des producteurs de porcs assurés telles que prévues au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles*. Par cette modification, La Financière agricole retire le mandat confié à la fédération de percevoir, pour la société et à l'acquit de cette dernière, toutes les contributions exigibles dues par les adhérents et payables en vertu du programme. Conséquemment, aux fins de l'application du programme, la transmission des données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs par la fédération demeure inchangée. Ainsi, l'entente s'intitule maintenant *Entente relative à la transmission par la Fédération des producteurs de porcs du Québec des données des producteurs de porcs assurés telles que prévues au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles*.

Par ailleurs, La Financière agricole est autorisée à communiquer des renseignements à une tierce partie, et ce, sans le consentement de la personne concernée, mais selon les assises légales prévues à cette fin. La liste qui suit définit ces ententes et expose les raisons qui justifient la communication des renseignements personnels.

## LISTE DES ENTENTES DE COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

ORGANISMES	RAISONS	ARTICLES DE LOI
CENTRE D'ÉTUDES SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE	Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par La Financière agricole de réaliser des modèles de coûts de production	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-01)
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DU PORC DU QUÉBEC INC.	Afin que La Financière agricole établisse le nombre de porcs reproducteurs assurables, soit les porcs vendus à des fins de reproduction au cours de l'année d'assurance ainsi que les mâles non castrés vendus pour l'abattage	Article 66 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1)  Paragraphe 5 de l'article 18 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1)  Sous-paragraphe 2B de l'article 37 et le paragraphe 2 de l'article 66 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC	Pour l'établissement du volume assurable à partir du registre de ventes des agneaux	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Article 36 de la Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (L.R.Q., c. A-31)  Article 38 du Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la gestion des données d'abattage dans le produit d'assurance bouvillons et bovins d'abattage, et ce, afin de déterminer annuellement le gain de poids cumulé des bouvillons et bovins d'abattage assurables	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Articles 52 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles

ORGANISMES	RAISONS	ARTICLES DE LOI
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Aux fins de la transmission de données et d'informations des producteurs de veaux de grain, et ce, pour déterminer le nombre de veaux assurables	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Articles 59 et 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOVINS DU QUÉBEC	Dans le cadre de la perception, par La Financière agricole, des contributions exigibles visées par le Plan conjoint des producteurs pour les produits bouvillons et bovins d'abattage, veaux d'embouche, veaux de lait et veaux de grain	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC	Relativement aux informations concernant la mise en marché des pommes du Québec à l'égard des transactions pour chacune des entreprises québécoises	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Article 26 de la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., c. L-0.1)  Les paragraphes 1 des articles 71 et 88 de même que l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC	Relativement à l'échange des renseignements nécessaires à la gestion de la perception de la contribution des producteurs dans le cadre de l'application du Plan conjoint	Articles 68.1, 69 et 70 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)
FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC	Aux fins de l'établissement du volume assurable du produit Porcs au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, la fédération transmet les données relatives à la mise en marché et à la vente des porcs.	Article 67.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)  Le paragraphe 1 de l'article 66 et l'article 83 du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC ET AGRI-TRAÇABILITÉ QUÉBEC	Dans le cadre de l'application du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux découlant de la Loi sur la protection sanitaire des animaux, de même que pour la réception, par La Financière agricole, des droits exigibles des producteurs de bovins et d'ovins en vertu de ce même règlement	Article 22.4 de la Loi sur la protection sanitaire des animaux (L.R.Q., c. P-42)
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	Dans le cadre de l'application de l'article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement voulant que La Financière agricole doive communiquer, sur demande du Ministère, tout renseignement lui permettant de s'assurer du respect de cette loi et de tout règlement régissant les activités agricoles	Article 2.0.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement

## Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), La Financière agricole a confié au CECPA le mandat de réaliser les études de coûts de production pour l'ensemble des produits agricoles couverts par le programme ASRA selon le calendrier de révision des études de coûts de production adopté par la société.

À cet effet, la société et le CECPA ont signé une convention le 25 mars 2008 laquelle décrit à son annexe 2 les renseignements personnels qui sont nécessaires à la réalisation du mandat du CECPA et qui lui sont communiqués par la société.

Eu égard à ce qui précède, La Financière agricole a fait deux addenda à la convention, en juillet et octobre 2008, puisque le CECPA avait besoin, pour l'accomplissement de son mandat, de renseignements supplémentaires non prévus à la dite convention.

Par ailleurs, en vertu de l'article 2.2 de la convention, la société permet au CECPA de réaliser son mandat directement ou par impartition. Ainsi, le CECPA a mandaté une firme privée pour l'exécution d'un mandat de vérification de conformité et de validation comptable et statistique de l'étude des coûts de production ASRA pour les produits Porcs et Porcelets. Dans le cadre de cette réalisation, le CECPA a mis à la disposition du mandataire les renseignements suivants :

- les fichiers des renseignements personnels et confidentiels relatifs à la clientèle des produits Porcs et Porcelets tel que décrit à l'annexe 2 de la convention du 25 mars 2008 et à l'article 3 des addenda de juillet et d'octobre 2008;
- les renseignements et documents personnels et confidentiels recueillis ou colligés lors de la réalisation de l'étude;
- les résultats des travaux exécutés pour la réalisation de l'étude de coûts de production à vérifier.

**ORIENTATION 1 FAIRE ÉVOLUER LES INTERVENTIONS POUR AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES FACE À L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES**

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>1. Promouvoir et réaliser des interventions souples, responsables et adaptées à l'environnement d'affaires.</b>	1.1 Promouvoir l'utilisation du financement responsable comme levier de développement du secteur agricole.	Maintien du niveau d'activité de financement.	100 %	100 % - Baisse de 5 % du nombre de financements consentis et hausse de 8 % du montant des prêts autorisés.
	1.2 Réaliser des interventions ad hoc pour supporter des secteurs aux prises avec les problématiques conjoncturelles.	Nombre d'interventions.	1	4 interventions (grands gibiers, acériculture, crédit spécial pour les fromageries et Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage).
<b>2. Favoriser l'émergence de produits à valeur ajoutée.</b>	2.1 Actions à entreprendre pour favoriser l'émergence de produits à valeur ajoutée.	Nombre d'études sectorielles.	1	1 étude sectorielle réalisée (production ovine).

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>3. Orienter les programmes de protection du revenu selon les paramètres liés aux données du marché et aux risques historiques.</b>	3.1 Poursuivre l'évaluation des produits ASRA.	Nombre de produits du programme ASRA évalués.	3 produits (pommes, porcs et porcelets).	L'évaluation de programme a été réalisée pour 3 produits (Pommes, Porcs et Porcelets), ce qui complète les travaux d'évaluation pour le programme ASRA.
	3.2 Mise en œuvre de balises de prix optimum pour les produits assurés à l'ASRA.	Nombre de produits pour lesquels des balises de prix optimum sont appliquées.	100 %	100 % - Une modification a été apportée au programme ASRA, introduisant une modalité d'exclusion des prix anormalement bas lors de l'établissement de prix moyen de vente.
	3.3 Modifier les règles méthodologiques pour réaliser, dès 2009-2010, les études de coûts de production en tenant compte de la performance des secteurs de production.	Modification aux règles méthodologiques pour la réalisation des études de coûts de production.	100 %	100 % - Une modification a été effectuée aux conditions d'admissibilité du programme ASRA pour introduire l'obligation de participer aux études de coûts de production.
	3.4 Analyser la faisabilité d'une mise à jour annuelle des résultats des études de coûts de production.	Dépôt de l'analyse de faisabilité et décision au conseil d'administration.	100 %	L'étude préliminaire sur la mise à jour des résultats des études de coûts de production a été livrée. L'analyse de faisabilité sera complétée en décembre 2009.

## ORIENTATION 2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT VIABLE DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>1. Poursuivre le développement du soutien à la relève agricole.</b>	1.1 Valoriser les programmes d'aide à la relève par l'organisation de sessions d'information pour la clientèle.	Nombre d'événements organisés.	16	35 événements.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>2. Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux.</b>	2.1 Application de la mesure d'écoconditionnalité relativement au bilan de phosphore et, dans le cas d'augmentation de cheptels, aux droits de produire, pour les entreprises agricoles concernées.	Aucune intervention financière au-delà des droits et de la capacité de disposition du phosphore.	100 %	100 % des entreprises non conformes signifiées par le MDDEP ont vu leur compensation ajustée en conséquence. De plus, aucune demande de financement n'a été autorisée pour les entreprises identifiées par le MDDEP qui n'ont pu se conformer dans les délais prescrits.
	2.2 Délimitation de la superficie assurable en fonction de la réglementation en vigueur relative au respect d'une largeur minimale de 3 mètres de bande riveraine.	Aucune superficie assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées.	100 %	100 % - Aucune superficie n'a été assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées sur l'ensemble des plans de ferme vérifiés (7 438 plans de ferme mis à jour).
	2.3 Délimitation des superficies ayant fait l'objet de déboisement en zones réglementées.	Aucune augmentation de superficie assurée sans autorisation.	100 %	100 % - La totalité des superficies en augmentation identifiées sans autorisation, soit 114,3 ha pour 37 entreprises agricoles, a été exclue des superficies assurées.
	2.4 Maintenir l'appui en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole.	Pourcentage d'entreprises agricoles qui adhèrent (au Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole).	100 %	100 % - 19 dossiers ont été soumis par la Fondation de la faune et 19 entreprises ont adhéré au programme pour l'année 2008-2009. C'est donc 63 entreprises agricoles qui ont adhéré depuis 2005.
<b>3. Favoriser le développement de produits régionaux.</b>	3.1 Valoriser les interventions de la FADQ dans les produits régionaux en se rapprochant des partenaires des milieux qui sont concernés.	Nombre de partenariats.	20	103 partenariats (dossiers de financement pour des entreprises faisant de la transformation, la participation à des comités de développement ou de promotion de la transformation ou de l'agrotourisme, des événements promotionnels, etc.).
	3.2 Appuyer les initiatives en faveur des produits régionaux et en favoriser la reconnaissance via le soutien à des événements mettant ces produits en valeur.	Nombre d'événements (congrès, foire, événement touristique, de formation).	20	La FADQ a appuyé 23 événements en faveur des produits régionaux.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>4. Favoriser la saine gestion d'entreprise.</b>	4.1 Communications orientées sur la saine gestion financière à l'occasion de congrès, colloques ou autres événements de même nature.	Nombre de présentations.	5	21 présentations réalisées.
	4.2 S'associer à des partenaires pour la promotion des bonnes pratiques en gestion agricole.	Nombre de participations.	30	86 participations.
	4.3 Implanter un système d'analyse financière personnalisée pour la clientèle.	Degré d'implantation.	100 %	100 % - Le système est disponible depuis l'automne 2008.
<b>5. Exercer un rôle clé à titre de partenaire en capital de risque en agroalimentaire.</b>	5.1 Utiliser l'effet levier de CFAI pour la concrétisation de projets agricoles ou agroalimentaires.	Nombre de projets d'investissements autorisés et valeur des participations.	10 projets et 4 M \$	11 projets autorisés. 4,725 M \$ en participation.
<b>6. Intervenir davantage en amont et en aval de la production agricole.</b>	6.1 Soutenir des interventions permettant l'acquisition d'actifs qui élargissent ou consolident la filière agroalimentaire.	Nombre de nouveaux projets supportés.	2	9 interventions.

### ORIENTATION 3 RENOUELER LES FAÇONS DE FAIRE DE L'ORGANISATION POUR AMÉLIORER SA PERFORMANCE

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>1. Maintenir et accroître la mobilisation et l'engagement du personnel.</b>	1.1 Poursuivre le développement des compétences du personnel via : la réalisation du plan de développement des employés, la formation des employés axée sur la prestation de services à la clientèle et la pratique de l'évaluation formelle du rendement de l'ensemble du personnel.	Pourcentage de la masse salariale investi en formation.	2 %	3,4 % de la masse salariale a été investie en formation.
	1.2 Favoriser un climat organisationnel propice à la mobilisation et renforcer la reconnaissance au travail.	Réalisation des travaux sur une mesure du climat organisationnel et nombre d'actions réalisées par unité administrative en matière de renforcement de la reconnaissance.	75 % et 1 action par unité administrative.	75 % - En mars 2009, le comité de direction a entériné les modalités d'administration et le plan de communication du sondage de la Firme Hewitt sur la mesure du niveau de mobilisation du personnel. La période de sondage est prévue du 19 au 29 mai 2009.  97 % des unités administratives ont réalisé au moins une activité de reconnaissance.
	1.3 Dresser un portrait comparatif en matière de gestion des personnes pour 2007-2008.	Rapport d'information de gestion basée sur des organisations comparables dans la fonction publique au 30 septembre 2008.	100 %	100 % - Le portrait a été présenté au comité de direction en septembre 2008.
	1.4 Mettre en œuvre un programme corporatif de relève et de développement des habiletés de gestion du personnel d'encadrement.	Réalisation du programme.	100 %	100 % - En octobre 2008, le comité de direction a approuvé le Plan de relève de gestion basé sur le profil de compétences.
	1.5 S'assurer que toute nouvelle activité d'envergure fasse l'objet d'un plan de gestion du changement auprès du personnel.	Pourcentage des nouvelles activités faisant l'objet d'une gestion concertée du changement.	100 %	100 % - En novembre 2008, le comité de direction a approuvé le Cadre d'accompagnement des personnes dans le changement. À cet effet, 7 projets d'envergure ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>2. Poursuivre la modernisation de nos moyens d'intervention.</b>	2.1 Poursuivre le développement et la mise en place de la prestation électronique de services (PÉS).	Réalisation de la phase II du plan d'implantation de la PÉS (rendre disponible dans le dossier client en ligne l'ensemble des communications à la clientèle).	100 %	La phase I « Dossier en ligne » est opérationnel depuis novembre 2007. Concernant la phase II « Communications », le rapport d'analyse préliminaire a été approuvé par le comité directeur du projet en février 2009. Cette phase est réalisée à 40 % et se découpe en 3 livraisons :  1) Info-client est en cours de réalisation et devrait être mis en ligne en juin 2009.  2) Rendre disponible dans le dossier client l'ensemble des communications transmises à la clientèle sera livré après la réalisation du projet SCEC (système supportant les communications écrites avec le client).  3) Abonnement à la réception des documents par voie électronique seulement suivra la réalisation de la 2 <sup>e</sup> livraison.
	2.2 Déterminer en ASRA le volume assurable dans les produits Veaux d'embouche et Agneaux à partir de l'identification permanente.	Degré de réalisation.	100 %	En cours de réalisation pour procéder tel que requis, à la détermination du volume assurable dans les produits Veaux d'embouche et Agneaux à partir de l'identification permanente, pour les compensations 2009.
	2.3 Prendre position sur la réalisation d'une protection d'assurance production couvrant la mortalité animale.	Dépôt de l'étude de faisabilité et du mémoire d'orientation au conseil d'administration.	100 %	Le plan de réalisation de l'étude de faisabilité a été revu suite à la demande, du groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'assurance production, de mettre à jour l'évaluation des besoins auprès des associations de producteurs. Le plan révisé nécessite le report de l'échéance de l'étude de faisabilité à la fin de 2009.
	2.4 Analyser et décider de l'opportunité d'une assurance récolte en acériculture.	Dépôt de l'analyse et décision au conseil d'administration.	100 %	100 % - Une nouvelle protection individuelle au Programme d'assurance récolte a été introduite pour le sirop d'érable à compter de la récolte 2009.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
	2.5 Doter la FADQ d'un plan d'action sur le développement durable.	Adoption du plan par le conseil d'administration.	Plan adopté	Le plan d'action de développement durable 2008-2013 a été adopté par le comité de direction le 27 octobre 2008 et par le conseil d'administration le 25 novembre 2008.
	2.6 Donner suite aux recommandations du rapport déposé par le Commissaire au développement durable à la FADQ le 13 décembre 2007.	Adoption du plan d'action et réalisation des actions 2008-2009.	100 %	Le plan d'action, à la suite des recommandations du rapport du Commissaire au développement durable, a été approuvé par le comité de direction le 10 mars 2008.
<b>3. Communiquer de façon efficace.</b>	3.1 Poursuivre la vulgarisation de l'information en fonction des attentes du client.	Pourcentage de la clientèle qui comprend le rôle de la FADQ.  Pourcentage de la clientèle qui considère que les communications écrites sont claires.	85 %	83 % de la clientèle considère que la FADQ est un chef de file et 86 % est satisfaite des communications.
	3.2 Accentuer nos initiatives et notre participation à des événements publics.	Nombre d'événements.	30	69 événements.
	3.3 Promotion et diffusion de nos produits auprès de l'ensemble de la clientèle.	Ratio : présence dans les médias/nombre de communiqués émis.	> 3	Ratio de 6,6 - 37 communiqués ont généré 243 articles et mentions.
	3.4 Augmenter le nombre d'adhérents à la prestation électronique de services.	Nombre d'adhérents.	7 000 clients	8 862 clients.
<b>4. Viser un niveau optimal de satisfaction de la clientèle.</b>	4.1 Vérifier périodiquement le niveau de satisfaction de la clientèle.	Taux de satisfaction de la clientèle.	90 %	89% (marge d'erreur maximale: ± 3,99%).
	4.2 Maintenir des relations soutenues avec les représentants du partenaire.	Nombre de rencontres statutaires avec la direction de l'UPA, les fédérations spécialisées et les fédérations régionales.	75	228 rencontres avec les différentes instances de l'UPA.

## ORIENTATION 4 RÉALISER NOS INTERVENTIONS DANS LE RESPECT DU CADRE FINANCIER DE L'ORGANISATION

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>1. Accroître la marge de manœuvre financière.</b>	1.1 Maintenir le niveau actuel des revenus autonomes.	Pourcentage de financement des dépenses d'administration.	50 %	38,14 %
	1.2 Maintenir l'accroissement des coûts d'administration à un taux inférieur à celui du gouvernement du Québec.	Taux de croissance des dépenses.	Le taux gouvernemental pour 2008 est de 4,2 %.	1,6 %
<b>2. Assurer la pérennité des programmes de protection du revenu.</b>	2.1 Évaluer le programme de sécurité du revenu (ASRA).	Degré d'implantation des mesures identifiées à l'évaluation pour l'année 2008-2009.	100 %	100 % des mesures retenues pour 2008-2009 au plan de réorientation ont été réalisées.
<b>3. Assurer la rentabilité de nos investissements.</b>	3.1 Faire connaître sur les marchés étrangers notre savoir-faire et nos technologies dans certains pays ciblés.	Nombre de projets.	3	3 projets - Étude de faisabilité au Sri Lanka avec Développement international Desjardins (DID). Étude de pré-faisabilité au Vietnam avec Oxfam Québec. Proposition pour un projet présenté à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour le secteur agricole d'Haïti avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et DID.
<b>4. S'assurer de l'efficacité des coûts d'administration.</b>	4.1 Apprécier l'efficacité des coûts d'administration des programmes par la mesure annuelle et l'analyse des résultats.	Ratios d'efficacité par programme.	Maintien de la moyenne triennale pour chacun des ratios. <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Frais d'administration/ chiffre d'affaires ASRA : 0,23 % ASREC : 1,70 % PCSRA : 0,48 % Financement : 0,48 %</li> <li>■ Frais d'administration/ client actif ASRA : 444 \$ ASREC : 1 167 \$ PCSRA : 429 \$ Financement : 1 268 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Frais d'administration/ chiffre d'affaires ASRA : 0,19 % ASREC : 1,60 % Agri-stabilité (PCSRA) : 0,40 % Financement : 0,48 %</li> <li>■ Frais d'administration/ client actif ASRA : 479 \$ ASREC : 1 234 \$ Agri-stabilité (PCSRA) : 393 \$ Financement : 1 373 \$</li> </ul>
	4.2 Comparer la performance de la FADQ avec 5 organisations publiques du même domaine d'affaires.	Réalisation d'une étude d'étalonnage concurrentiel.	Dépôt des résultats de l'étude.	L'étude est réalisée et les résultats ont été présentés au conseil d'administration et au Vérificateur général.

OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 31 MARS 2009
<b>5. Assurer l'autofinancement des nouvelles interventions.</b>	5.1 S'assurer que tout nouveau programme confié à la FADQ soit accompagné d'un financement approprié. Prévoir des dispositions dans la convention à cet effet.	Pourcentage d'autofinancement pour tout nouveau projet.	100 %	Impact financier nul, sauf pour le programme de financement des fromageries (106 K \$) et le programme du syndrome de dépérissement postsevrage (SDPS) (136 K \$).
<b>6. Renouveler la convention avec le gouvernement du Québec.</b>	6.1 Renouveler la convention de la FADQ dans une perspective d'équilibre entre les revenus et les dépenses.	Mesures mises en place pour renouveler la convention dans un contexte d'équilibre financier.	100 %	En décembre 2008, le gouvernement du Québec a constitué un comité bipartite UPA - État afin de convenir des termes de la nouvelle convention de la FADQ. Les travaux se poursuivent.

# /// ANNEXE 3

## Bilan du Plan de développement 2006-2009

### ORIENTATION 1 FAIRE ÉVOLUER LES INTERVENTIONS POUR AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ADAPTATION DES ENTREPRISES FACE À L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES

OBJECTIFS	RÉSULTATS
Adapter l'offre à l'évolution des entreprises et inciter celles-ci à la performance.	Une nouvelle méthode d'évaluation des coûts de production a été finalisée en 2008. Cette méthode a été utilisée pour établir les coûts de production pour les produits Agneaux, Veaux d'embouche, Bouvillons et bovins d'abattage, Pommes, Porcs ainsi que Porcelets.
Promouvoir et réaliser des interventions souples, responsables et adaptées à l'environnement d'affaires.	La mise en place de nouveaux outils de financement en 2006-2007 a engendré une augmentation de 37 % du montant des prêts autorisés. Ce niveau de financement a été maintenu de 2007 à 2009.  De plus, 11 interventions ad hoc pour supporter des secteurs aux prises avec des problématiques conjoncturelles ont été réalisées entre 2006 et 2009.
Favoriser l'émergence de produits à valeur ajoutée.	Un inventaire des produits du terroir supportés par la FADQ a été complété. Des études et analyses sur 6 nouveaux produits et/ou produits à valeur ajoutée ont été réalisées (chèvres, fromages (2), grands gibiers, boissons alcoolisées artisanales, agneaux) afin de soutenir leur développement.
Orienter les programmes de protection du revenu selon les paramètres liés aux données du marché et aux risques historiques.	Le plan de modernisation de l'ASRA, qui recommande les ajustements requis au programme, a été produit en 2007. Les dix (10) produits ASRA ont été évalués, soit Pommes de terre, Veaux d'embouche, Bouvillons et bovins d'abattage, Veaux de lait, Veaux de grain, Céréales, maïs et oléagineux, Agneaux, Pommes, Porcs ainsi que Porcelets. En 2008, une modification a été apportée au programme ASRA pour introduire, pour l'ensemble des produits, des balises de prix optimum (exclusion des prix anormalement bas).  Des modifications ont été effectuées aux règles méthodologiques pour la réalisation des études de coûts de production. L'obligation de participer à ces études a été introduite dans les conditions d'admissibilité du programme ASRA. Une étude préliminaire a été réalisée sur la possibilité d'une mise à jour annuelle des résultats des études de coûts de production.

## ORIENTATION 2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT VIABLE DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

OBJECTIFS	RÉSULTATS
Poursuivre le développement du soutien à la relève agricole.	<p>74 événements (sessions d'information) ont été organisés permettant de faire connaître le Programme d'appui financier à la relève.</p> <p>Deux nouvelles mesures de soutien ont été identifiées pour la relève et le transfert d'entreprises agricoles.</p>
Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux.	<p>Pour le programme ASRA, depuis 2008 lors de l'adhésion ou du renouvellement de l'adhésion, l'entreprise doit fournir à la FADQ une attestation relative au bilan de phosphore et aux droits d'exploitation (ARB), signée par un agronome, démontrant qu'elle est conforme aux dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles (REA) relativement au bilan de phosphore. Elle doit également signaler tout lieu d'élevage en avis d'infraction quant aux droits d'exploitation. Toutes les entreprises non conformes signifiées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ont vu leur compensation ajustée en conséquence. De plus, aucune demande de financement n'a été autorisée pour les entreprises identifiées par le MDDEP qui n'ont pu se conformer dans les délais prescrits.</p> <p>Entre 2006 et 2009, 63 entreprises ont adhéré au Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole.</p> <p>L'ensemble des plans de ferme vérifiés (7 438 plans de ferme mis à jour) ont été ajustés permettant d'exclure des superficies assurées les bandes riveraines d'une largeur minimale de 3 mètres. De plus, en regard des zones réglementées ayant fait l'objet de déboisement, la totalité des superficies en augmentation identifiées sans autorisation, soit 114,3 ha pour 37 entreprises agricoles, a été exclue des superficies assurées.</p>
Favoriser le développement des produits du terroir (régionaux).	<p>Entre 2006 et 2009, 246 partenariats ont été faits afin de valoriser les interventions de la FADQ dans les produits régionaux.</p> <p>De plus, la FADQ a soutenu 67 événements (congrès, foires, événements touristiques, formations) permettant d'appuyer les initiatives en faveur des produits du terroir et en favoriser la reconnaissance.</p>
Favoriser la saine gestion d'entreprise.	<p>13 interventions ont été effectuées permettant de diffuser l'information provenant des analyses sur les facteurs de succès. 29 présentations ont été réalisées sur la saine gestion financière à l'occasion de congrès, colloques ou autres événements de même nature.</p> <p>La FADQ a participé à 169 événements favorisant la promotion des bonnes pratiques en gestion agricole et a implanté, à l'automne 2008, un nouvel outil de gestion, soit l'analyse financière personnalisée. Cet outil permet à la clientèle de comparer ses résultats financiers avec un groupe cible.</p>
Exercer un rôle clé à titre de partenaire en capital de risque en agroalimentaire.	<p>Entre 2006 et 2009, Capital Financière agricole inc. a autorisé 33 projets et déboursé 12,85M \$. Sa part de marché se situait à 48 % au 31 mars 2008.</p>
Intervenir davantage en amont et en aval de la production agricole.	<p>15 nouveaux projets ont été supportés en aval de la production agricole permettant ainsi d'élargir ou de consolider la filière agroalimentaire.</p>

### ORIENTATION 3 RENOUELER LES FAÇONS DE FAIRE DE L'ORGANISATION POUR AMÉLIORER SA PERFORMANCE

OBJECTIFS	RÉSULTATS
Maintenir et accroître la mobilisation et l'engagement du personnel.	<p>Des sessions d'accueil ont été offertes à tous les nouveaux employés chaque année. En moyenne, 3,6 % de la masse salariale a été investie en formation annuellement.</p> <p>Un nouveau programme corporatif de reconnaissance a été implanté en 2007 et 97 % des unités administratives ont réalisé au moins une activité de reconnaissance en 2008.</p> <p>Un rapport comparatif sur la gestion des ressources humaines basé sur des organisations comparables dans la fonction publique a été produit et présenté au comité de direction en septembre 2008.</p> <p>Un plan en matière de relève de gestion a également été adopté en 2008.</p> <p>En novembre 2008, le comité de direction a approuvé le Cadre d'accompagnement des personnes dans le changement. À cet effet, 7 projets d'envergure ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique.</p> <p>En mars 2009, le comité de direction a entériné les modalités d'administration et le plan de communication du sondage de la Firme Hewitt sur la mesure du niveau de mobilisation du personnel. La période de sondage est prévue du 19 au 29 mai 2009.</p>
Poursuivre la modernisation de nos moyens d'intervention.	<p>La mise en place du dossier client unique a été complétée en 2007-2008.</p> <p>La réalisation du dossier client électronique a également été terminée. Les travaux de la phase 2 de la prestation électronique de services, qui traite principalement des communications, ont débuté en 2008-2009.</p> <p>La détermination du volume assurable pour les produits Veaux d'embouche et Agneaux, sur la base de l'identification permanente, s'effectuera à compter de l'année d'assurance 2009.</p> <p>En 2007, l'approche des dérivés climatiques dans l'évaluation des pertes de récoltes pour le foin a été mise en application.</p> <p>Une nouvelle protection en assurance récolte pour l'acériculture a été adoptée et les producteurs peuvent y adhérer depuis mars 2009.</p> <p>Enfin, en 2008, le Plan d'action sur le développement durable 2008-2013 a été adopté ainsi que le plan d'action, à la suite des recommandations du rapport du Commissaire au développement durable. Un état de situation des actions réalisées au 31 mars 2009 est intégré à l'annexe 4.</p>
Communiquer de façon efficace.	<p>Selon le sondage sur la satisfaction de la clientèle, en moyenne entre 2006 et 2009, 84 % de la clientèle considère que la FADQ est un chef de file et 88 % est satisfaite des communications.</p> <p>La société a participé à 167 événements publics, ce qui a permis entre autres d'accroître la notoriété et le rayonnement de la société, de rejoindre les producteurs, les partenaires et les intervenants du milieu.</p> <p>La couverture médiatique consacrée à la Financière agricole a été en constante progression avec une hausse du nombre d'articles et de mentions dans les médias québécois (ratio moyen de la présence dans les médias sur le nombre de communiqué émis : 6,4).</p> <p>De plus, au 31 mars 2009, 8 862 entreprises ont adhéré à leur dossier en ligne.</p>
Viser un niveau optimal de satisfaction de la clientèle.	<p>Le taux de satisfaction de la clientèle s'est élevé en moyenne à 91 %.</p> <p>694 rencontres statutaires avec la direction de l'UPA, les fédérations spécialisées et les fédérations régionales ont été réalisées.</p>

## ORIENTATION 4 RÉALISER NOS INTERVENTIONS DANS LE RESPECT DU CADRE FINANCIER DE L'ORGANISATION

OBJECTIFS	RÉSULTATS
Accroître la marge de manœuvre financière.	<p>Le taux moyen d'autofinancement des dépenses administratives s'est situé à plus de 50 % pour la période 2006-2009.</p> <p>Le taux de croissance moyen des coûts d'administration pour la période 2006-2009 a été maintenu à 2,3 %, soit à un taux inférieur à celui du gouvernement du Québec.</p>
Assurer la pérennité des programmes de protection du revenu.	Des scénarios d'ajustements du programme ASRA ont été produits et le rapport du comité spécial a été déposé en février 2008. Les mesures retenues pour 2008-2009 au plan de réorientation ont été réalisées.
Assurer la rentabilité de nos investissements.	Financière agricole du Québec – Développement international (FADQDI) a été créée en novembre 2007 afin de faire connaître sur les marchés étrangers notre savoir-faire et nos technologies dans certains pays ciblés. Ainsi, FADQDI a réalisé des mandats au Mali et au Pérou et a présenté des propositions à la Banque mondiale, au Vietnam et en Bosnie-Herzégovine. Une étude de faisabilité a été effectuée au Sri Lanka avec Développement international Desjardins (DID) et une étude de pré-faisabilité au Vietnam avec Oxfam Québec. De plus, une proposition pour un projet a été présentée à l'Agence canadienne de développement international (ACDI) pour le secteur agricole d'Haïti avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et DID.
S'assurer de l'efficacité des coûts d'administration.	<p>La moyenne triennale, pour chacun des ratios des frais d'administration/chiffre d'affaires par programme, a été maintenue.</p> <p>De plus, en 2008, une étude d'étalonnage concurrentiel a été réalisée et les résultats ont été présentés au conseil d'administration et au Vérificateur général.</p>
Assurer l'autofinancement des nouvelles interventions.	Les nouvelles interventions ont été autofinancées sauf pour le programme de financement des fromageries (106 K\$) et les programmes du syndrome de dépérissement postsevrage (SDP) (185 K\$) et SDPS (383 K\$).
Renouveler la convention avec le gouvernement du Québec.	L'actuelle convention a été prolongée jusqu'en 2009. En décembre 2008, le gouvernement du Québec a constitué un comité bipartite UPA - État afin de convenir des termes de la nouvelle convention de la FADQ et les travaux se poursuivent.

# /// ANNEXE 4

## La Financière agricole du Québec et le développement durable

### SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

#### PLAN D'ACTION À LA SUITE DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2007-2008

Résultats au 31 mars 2009

1. Accélérer l'inclusion de nouvelles mesures associées à l'écoconditionnalité afin que le soutien financier soit tributaire du respect de la réglementation, comme c'est prévu dans les orientations gouvernementales (4.119)

ACTIONS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2009									
<b>1.1 Traiter les dossiers des clients non conformes relativement au bilan de phosphore</b>	<p>Entreprises qui ont régularisé leur situation :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNÉE DE TRAITEMENT</th> <th>CLIENTS JUMELÉS À DES LIEUX NON CONFORMES SIGNALÉS PAR LE MDDEP</th> <th>CLIENTS CONFORMES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>117</td> <td>106</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>129</td> <td>120</td> </tr> </tbody> </table>	ANNÉE DE TRAITEMENT	CLIENTS JUMELÉS À DES LIEUX NON CONFORMES SIGNALÉS PAR LE MDDEP	CLIENTS CONFORMES	2007	117	106	2008	129	120
ANNÉE DE TRAITEMENT	CLIENTS JUMELÉS À DES LIEUX NON CONFORMES SIGNALÉS PAR LE MDDEP	CLIENTS CONFORMES								
2007	117	106								
2008	129	120								
1.1-A. Intervenir auprès des entreprises non conformes, exploitant des lieux avec cheptels supérieurs aux droits d'exploitation ayant généré des surplus de phosphore.	<p>A. Lettres adressées aux entreprises non conformes leur demandant de régulariser leur situation avant la date limite, sous peine de pénalité.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNÉE DE TRAITEMENT</th> <th>DATE LIMITE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>31 décembre 2007</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>14 novembre 2008</td> </tr> </tbody> </table>	ANNÉE DE TRAITEMENT	DATE LIMITE	2007	31 décembre 2007	2008	14 novembre 2008			
ANNÉE DE TRAITEMENT	DATE LIMITE									
2007	31 décembre 2007									
2008	14 novembre 2008									
1.1-B. Traiter les dossiers des entreprises exploitant des lieux avec des cheptels supérieurs aux droits d'exploitation ayant en général des surplus de phosphore.	<p>B. Diminution estimée des compensations à l'ASRA :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNÉE DE TRAITEMENT</th> <th>ANNÉE D'ASSURANCE</th> <th>DIMINUTION ESTIMÉE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>2008</td> <td>288 931 \$</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>2008</td> <td>15 044 \$</td> </tr> </tbody> </table>	ANNÉE DE TRAITEMENT	ANNÉE D'ASSURANCE	DIMINUTION ESTIMÉE	2007	2008	288 931 \$	2008	2008	15 044 \$
ANNÉE DE TRAITEMENT	ANNÉE D'ASSURANCE	DIMINUTION ESTIMÉE								
2007	2008	288 931 \$								
2008	2008	15 044 \$								
1.1-C. Traiter les dossiers des entreprises qui n'ont pas déposé leur bilan de phosphore au MDDEP ou qui ne détiennent pas un bilan de phosphore à jour et dont la situation n'est pas régularisée à l'échéance.	<p>C. Diminution estimée des compensations à l'ASRA :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>ANNÉE DE TRAITEMENT</th> <th>ANNÉE D'ASSURANCE</th> <th>DIMINUTION ESTIMÉE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2007</td> <td>2007</td> <td>34 848 \$</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>2008</td> <td>0 \$</td> </tr> </tbody> </table> <p>Une entreprise a également perdu sa protection contre la hausse des taux d'intérêt en 2007 et une autre en 2008. Pour trois clients non conformes, aucune diminution de compensation n'a été appliquée puisque leur dossier était déjà fermé pour d'autres raisons.</p>	ANNÉE DE TRAITEMENT	ANNÉE D'ASSURANCE	DIMINUTION ESTIMÉE	2007	2007	34 848 \$	2008	2008	0 \$
ANNÉE DE TRAITEMENT	ANNÉE D'ASSURANCE	DIMINUTION ESTIMÉE								
2007	2007	34 848 \$								
2008	2008	0 \$								

<p><b>1.2. Modifier les programmes afin d'ajuster les mesures d'écoconditionnalité et d'y inclure de nouvelles mesures</b></p>	<p>Le 9 novembre 2007, La Financière agricole a entériné les modifications aux programmes, et les mesures sont en vigueur.</p>
<p>1.2-A. Ajuster les mesures d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Exiger le dépôt de l'Attestation relative au bilan de phosphore et aux droits d'exploitation des lieux d'élevage ou d'épandage (ARB).</li> </ul>	<p>Cette exigence s'applique dorénavant à toute adhésion et tout renouvellement au programme ASRA.</p>
<p>1.2-B. Ajouter une mesure portant sur la protection des bandes riveraines.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Informer la clientèle des changements.</li> </ul>	<p>Aucune superficie n'a été assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées sur l'ensemble des 7 438 plans de fermes vérifiés. Un total de 1 417,6 ha a été exclu des superficies assurées.</p>
<p>1.2-C. Ajouter une mesure relative à l'augmentation des superficies en culture (déboisement).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Informer la clientèle des changements.</li> </ul>	<p>En 2008, la totalité des superficies en augmentation identifiées sans autorisation, soit 114,3 ha pour 37 entreprises agricoles, a été exclue des superficies assurées.</p>
<p>1.3. Poursuivre l'appui financier aux nouveaux projets-pilotes dans le cadre du Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole.</p>	<p>Entre l'implantation du programme en 2005 et le 31 mars 2009, La Financière agricole a versé 71 964 \$ à 61 entreprises agricoles sur un total de 63 qui ont adhéré à ce programme. Les deux autres entreprises ont présenté leur dossier après le 31 mars 2009.</p>

## 2. Appliquer, avec rigueur et conformément à la réglementation, les mesures liées à l'écoconditionnalité (4.120)

ACTIONS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2009
<p>2.1. Régulariser l'état de la situation des lieux d'élevage non conformes relativement au bilan de phosphore.</p>	<p>Concernant les cas de lieux non conformes transmis, en 2006 ou en 2007, par le MDDEP: 106 entreprises sur les 117 concernées ont régularisé leur situation par rapport au Règlement sur les exploitations agricoles (REA). Les pertes ou la diminution estimée des compensations à l'ASRA pour les entreprises non conformes correspondent à 323 779 \$ pour l'année d'assurance 2007 ou 2008*.</p> <p>Concernant les lieux non conformes transmis en 2008 par le MDDEP: 129 entreprises ont été jumelées à des lieux non conformes.</p> <p>Sur les 129 entreprises non conformes, 120 ont régularisé leur situation par rapport au REA, soit 144 lieux d'élevage sur un total de 153. Les pertes ou la diminution estimée des compensations à l'ASRA pour les entreprises non conformes correspondent à 15 044 \$ pour l'année d'assurance 2008. De plus, 1 entreprise a également perdu la protection contre la hausse des taux d'intérêt en 2008.</p>
<p>2.2. Abroger la disposition du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) relative au Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA).</p>	<p>Parmi les modifications de programmes adoptées lors du conseil d'administration du 9 novembre 2007, la disposition relative au Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) a été abrogée.</p>
<p>2.3. Réviser la méthode de calcul de la pénalité au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).</p>	<p>La méthode de calcul de la pénalité au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) a été révisée pour l'année d'assurance 2008.</p>

\* Ces résultats correspondent à ceux des actions, 1.1-B et 1.1-C.

**3. Élaborer une stratégie permettant de disposer, en temps opportun, d'une information de gestion de qualité et complète afin de s'assurer que tous les producteurs suivent les mesures écoconditionnelles (4.121)**

ACTIONS	RÉSULTATS AU 31 MARS 2009
<p>3.1. convenir de modalités d'échange d'information formelle et électronique entre la FADQ et le MDDEP.</p>	<p>Des rencontres ont eu lieu à l'automne 2007 et ont permis de définir les modalités d'échange d'information relatives à l'interdiction d'augmenter les superficies en culture.</p> <p>D'autre part, le MDDEP propose de modifier le REA afin que le bilan de phosphore soit déposé chaque année, à compter de 2010.</p> <p>Des travaux sont entrepris pour développer un site Web transactionnel pour faciliter l'échange d'informations.</p>
<p>3.2. Développer un mécanisme permettant de gérer la non-conformité des lieux relativement aux dispositions du bilan de phosphore.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Mettre en ligne le formulaire ARB.</li> </ul>	<p>Depuis mars 2008, un formulaire intitulé ARB est disponible sur le site Internet de La Financière agricole. À l'ASRA, lors de l'adhésion ou du renouvellement de l'adhésion, l'entreprise doit fournir une ARB conforme.</p> <p>Des 2 184 entreprises qui étaient en renouvellement, à l'ASRA dans le secteur végétal, pour l'année d'assurance 2008, les contrats d'assurances de 624 d'entre elles n'ont pas été renouvelés principalement pour non-dépôt de l'ARB.</p> <p>Des 1 529 entreprises qui étaient en renouvellement, à l'ASRA dans le secteur animal, pour l'année d'assurance 2009, les contrats d'assurances de 166 d'entre elles n'ont pas été renouvelés principalement pour abandon de production et pour non-dépôt de l'ARB.</p>
<p>3.3. Élaborer le cadre d'application de la mesure d'écoconditionnalité relative aux bandes riveraines.</p>	<p>Le cadre d'application est en vigueur depuis l'automne 2007.</p>
<p>3.4. Réaliser un projet-pilote visant à définir les façons de faire pour déterminer la limite des bandes riveraines sur les plans de fermes (géomatique) et sur le terrain.</p>	<p>Le projet-pilote a démontré qu'il était possible de délimiter la bande riveraine sur les plans de fermes (par la méthode de photo-interprétation) et sur le terrain (automne 2007).</p>
<p>3.5. Développer des outils permettant de disposer de l'information et de définir un processus administratif pour gérer les programmes en regard de l'application des mesures d'écoconditionnalité.</p>	<p>Les processus administratifs concernant les mesures d'écoconditionnalité ont été intégrés aux procédures d'assurance stabilisation et d'assurance récolte le cas échéant.</p>

## RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

## ORIENTATION 1 : INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER, INNOVER

**Objectif 1 : Sensibiliser l'ensemble du personnel, les entreprises agricoles et les partenaires au développement durable**

<b>Action 1 :</b>	Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.
<b>Indicateur :</b>	Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
<b>Cible :</b>	80 % du personnel rejoint d'ici 2011 et s'assurer que 50 % d'entre eux ont une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	
31 mars 2009 :	15 % du personnel ont été sensibilisés à la démarche de développement durable. <i>Plan de sensibilisation et de formation en matière de développement durable à l'intention du personnel de la FADQ</i> Section réservée au développement durable dans le document visant à fournir des analyses aux membres du comité de direction.

<b>Action 2 :</b>	Informé et sensibiliser la clientèle et les partenaires sur nos engagements et mesures en matière de développement durable.
<b>Indicateur :</b>	Nombre d'activités réalisées ou d'outils conçus annuellement.
<b>Cible :</b>	4 activités ou outils réalisés à chaque année.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	
31 mars 2009 :	Création d'une nouvelle section sur le développement durable dans le site Internet; Diffusion de deux publicités qui mettent en valeur les efforts de deux entreprises clientes en matière de développement durable; Production d'une capsule vidéo ayant pour thème <i>Le développement durable et l'écoconditionnalité</i> ; Promotion de l'utilisation du dépôt direct; Volet sur la connaissance de l'écoconditionnalité à l'intérieur du sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle.

**Objectif 2 : Informer les populations concernées des aides versées en agriculture dans leurs collectivités**

<b>Action 3 :</b>	Préciser l'aide versée annuellement, par secteur de production agricole et par centre de services, relative aux mesures de soutien du revenu des programmes de La Financière agricole.
<b>Indicateur :</b>	État d'avancement des rapports statistiques sur l'aide versée annuellement.
<b>Cible :</b>	Diffusion des rapports statistiques (100 %) d'ici 2010.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	
31 mars 2009 :	En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

**Objectif 3 : Favoriser et poursuivre la recherche et le développement de nouvelles techniques et approches en agriculture et dans les domaines d'expertise de la FADQ**

<b>Action 4 :</b>	<b>Informar les conseillers de l'existence des programmes de soutien en recherche et développement touchant les bonnes pratiques et les nouvelles technologies contribuant au développement durable.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Nombre d'activités réalisées annuellement.</b>
<b>Cible :</b>	<b>4 activités par année à compter de 2009.</b>
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	

31 mars 2009 : Présentation au personnel concerné des principes généraux et du projet de la Politique d'application du financement intérimaire des crédits d'impôts reliés à la recherche scientifique et au développement expérimental.

<b>Action 5 :</b>	<b>Étendre l'application de l'approche par dérivés climatiques à d'autres productions au collectif.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Taux d'avancement de la mise en œuvre de l'approche pour le maïs et les céréales ainsi que le soya.</b>
<b>Cible :</b>	<b>100 % en 2011 pour le maïs et les céréales, et en 2012 pour le soya.</b>
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	

31 mars 2009 : Réalisation d'une revue de littérature sur la physiologie du maïs et les modèles d'estimation des rendements. Préparation d'un plan de travail pour développer l'application des dérivés climatiques dans le maïs.

<b>Action 6 :</b>	<b>Évaluer l'opportunité d'étendre l'application de la géomatique.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Nombre d'applications géomatiques déployées annuellement à compter de 2009-2010.</b>
<b>Cible :</b>	<b>1 nouvelle application à chaque année à compter de 2009-2010.</b>
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	

31 mars 2009 : Acquisition des équipements GPS pour délimiter les superficies endommagées dans les cas de réclamations en mars 2009.

<b>Action 7 :</b>	<b>Poursuivre la recherche en matière de télédétection.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Nombre de projets de recherche effectués annuellement.</b>
<b>Cible :</b>	<b>1 projet de recherche effectué à chaque année (avec ou sans collaborateur).</b>
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	

31 mars 2009 : Projet de recherche effectué portant sur la détermination des superficies en culture par sous-pixélisation visant à utiliser la télédétection afin de déterminer les proportions des cultures présentes sur les images satellites.

## ORIENTATION 2 : RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

**Objectif 4 : Adopter des modes de gestion préventive favorisant la santé, la vie familiale et la qualité de vie du personnel, dans un environnement sain**

<b>Action 8 :</b>	Revoir l'offre de services en santé au personnel.
<b>Indicateur :</b>	Taux de réalisation de la mise en place du programme bonifié d'ici mars 2009.
<b>Cible :</b>	100 % d'ici mars 2009.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	
31 mars 2009 :	Programme de promotion de la santé bonifié en décembre 2008 et mise en ligne d'un portail santé permettant de regrouper l'information sur la santé à l'intention du personnel.

## ORIENTATION 3 : PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

**Objectif 5 : Assurer une gestion respectueuse de l'environnement par l'application d'une politique d'acquisition et de disposition écoresponsables**

<b>Action 9 :</b>	Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.
<b>Indicateur :</b>	État d'avancement des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.
<b>Cible :</b>	Nombre de mesures, d'activités ou de pratiques d'acquisition écoresponsables (selon les cibles établies par la Politique d'acquisition et de disposition écoresponsables de La Financière agricole).
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	
31 mars 2009 :	100% des équipements informatiques désuets sont recyclés. 20% des impressions sont recto-verso.

**Objectif 6 : Promouvoir la consommation responsable, réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources au sein de l'organisation**

<b>Action 10 :</b>	Obtenir, en concertation avec la Société immobilière du Québec (SIQ), la certification gouvernementale <i>BOMA BEST</i> , pour le siège social, et en analyser la faisabilité pour les édifices en région.
<b>Indicateur :</b>	État d'avancement de la certification <i>BOMA BEST</i> pour le siège social et état d'avancement de l'analyse de faisabilité pour les édifices en région.
<b>Cible :</b>	Certification pour le siège social et réalisation de l'analyse de faisabilité pour les édifices en région d'ici 2010.
RÉSULTATS DE L'ANNÉE	
31 mars 2009 :	Les centres de services de Sherbrooke, de Rivière-du-Loup et de Rimouski sont certifiés BOMA BEST. Des travaux menant à la certification BOMA BEST pour le siège social seront entrepris au cours de 2009.

**Objectif 6 : Promouvoir la consommation responsable, réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources au sein de l'organisation**

<b>Action 11 :</b>	<b>Réduire la consommation d'énergie et optimiser l'utilisation des ressources de l'organisation.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Nombre d'activités de promotion ou de sensibilisation réalisées annuellement et réduction du nombre de kilomètres parcourus par les employés dans l'exercice de leurs fonctions.</b>
<b>Cible :</b>	<b>3 activités par année et réduction de 10 % du nombre de kilomètres parcourus par les employés d'ici 2013.</b>
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	
31 mars 2009 :	Étude de faisabilité concernant la formation en ligne; Achat de 2 véhicules hybrides; 3 véhicules corporatifs à la disposition des employés du siège social, 10 véhicules répartis en régions; Possibilité d'adhérer à l'Abonne-bus; Section covoiturage sur l'Intranet; 9 serveurs additionnels installés pour un total de 44 serveurs virtuels.

<b>Action 12 :</b>	<b>Fournir les moyens aux employés d'effectuer une gestion responsable et la récupération des ressources utilisées par l'organisation.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Niveau de réalisation de la mise en place des mesures planifiées.</b>
<b>Cible :</b>	<b>100 % d'ici mars 2009.</b>
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	
31 mars 2009 :	Élimination des verres de styromousse; Recyclage multimatières; Recyclage des cartouches d'encre, des téléphones cellulaires et des piles usagées; Recyclage des papiers confidentiels; Cueillette et destruction des DC et disquettes. Ces gestes représentent 80% des gestes réalisés.

<b>Action 13 :</b>	<b>Maintenir le développement de la prestation électronique de services (PES) et du transfert électronique de données financières (TEDF) – en augmentant l'adhésion et en bonifiant le contenu.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>Niveau de réalisation des activités planifiées et pourcentage d'adhésion de la clientèle.</b>
<b>Cible :</b>	<b>100 % des activités planifiées réalisées d'ici 2010, adhésion de 50 % de la clientèle au dépôt direct d'ici la fin de 2009 et 10 % d'adhésion aux communications électroniques d'ici la fin de 2010.</b>
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	
31 mars 2009 :	En cours de réalisation et d'implantation selon l'échéancier prévu.

<b>Action 14 :</b>	<b>Éliminer l'utilisation des formulaires de gestion du temps et de l'assiduité en les remplaçant par une transmission électronique de ces données.</b>
<b>Indicateur :</b>	<b>État d'avancement de l'implantation du système.</b>
<b>Cible :</b>	<b>Réalisation de l'analyse préliminaire au 31 mars 2009 et implantation du système selon les échéances planifiées.</b>
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	
31 mars 2009 :	L'analyse préliminaire et la liste détaillée des besoins ont été élaborées.

**Objectif 7 : Promouvoir l'application des mesures d'écoconditionnalité auprès des partenaires**

**Action 15 :** Évaluer la possibilité de tenir compte des mesures existantes d'écoconditionnalité ou de bonnes pratiques culturelles des programmes ASRA et ASREC dans le traitement des programmes Agri-stabilité et Agri-investissement.

**Indicateur :** État de réalisation de la fiche d'analyse.

**Cible :** Dépôt d'une fiche d'analyse en juillet 2009.

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

**Action 16 :** Promouvoir l'application des mesures d'écoconditionnalité prises par la FADQ auprès des institutions financières.

**Indicateur :** Pourcentage des institutions financières clientes qui sont informées des mesures annuellement.

**Cible :** 100 %.

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : Note portant sur le respect des normes environnementales adressée à l'ensemble des institutions financières visées.

**ORIENTATION 4 : ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE****Objectif 8 : Favoriser et promouvoir la réduction et la saine gestion des risques (tant dans la gestion des cultures que dans la gestion financière) associés à la production agricole**

**Action 17 :** Évaluer l'opportunité d'ajouter des incitatifs économiques basés sur les pratiques culturelles réduisant les risques en assurance récolte.

**Indicateur :** État de réalisation de l'étude d'opportunité.

**Cible :** Dépôt de l'étude d'opportunité d'ici septembre 2010.

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

**Objectif 8 : Favoriser et promouvoir la réduction et la saine gestion des risques (tant dans la gestion des cultures que dans la gestion financière) associés à la production agricole**

**Action 18 :** Favoriser la saine gestion d'entreprise agricole.  
(Objectif 4 de l'orientation 2 du plan d'affaires 2008-2009)

**Indicateur :** Nombre de présentations ou de participations et degré d'implantation d'un système d'analyse financière personnalisée pour la clientèle.

**Cible :** 35 présentations ou participations et 100 % d'ici mars 2009.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : Système d'analyse financière personnalisée pour la clientèle implanté et 107 présentations ou participations réalisées.

**ORIENTATION 5 : RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES**

**Objectif 9 : Transmettre aux générations futures un programme de sécurité du revenu rentable et durable**

**Action 19 :** Évaluer le programme de sécurité du revenu. (Action 4.2.2.1 du plan d'affaires 2008-2009)

**Indicateur :** Degré d'implantation des mesures identifiées à l'évaluation pour l'année 2008-2009.

**Cible :** 100 % d'ici mars 2009.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : Modification apportée au programme ASRA en juin 2008 introduisant une nouvelle modalité pour l'ensemble des produits qui prescrit l'exclusion des prix anormalement bas (prix se situant à 1,65 écart-type sous la moyenne) lors de l'établissement du prix moyen de vente (application en 2009 dans le secteur animal et en 2008 dans le secteur végétal).  
Modification des programmes ASRA Veaux d'embouche et Agneaux visant l'établissement progressif d'une nouvelle couverture d'assurance basée sur les kilogrammes d'animaux vendus.

**ORIENTATIONS 6 ET 7 : - AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE  
- SAUVEGARDER ET PARTAGER LE PATRIMOINE COLLECTIF**

**Objectif 10 : Favoriser l'adaptation et le développement diversifié et durable de l'agriculture au Québec**

**Action 20 :** Favoriser l'émergence de produits à valeur ajoutée.  
(Action 1.2.2.1 du plan d'affaires 2008-2009)

**Indicateur :** Nombre d'études sectorielles réalisées.

**Cible :** Une étude sectorielle d'ici mars 2009.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : Étude sur la production ovine complétée et diffusée.

**Objectif 10 : Favoriser l'adaptation et le développement diversifié et durable de l'agriculture au Québec**

**Action 21 :** Appuyer les initiatives en faveur des produits régionaux et en favoriser la reconnaissance.  
(Action 2.3.3.2 du plan d'affaires 2008-2009)

**Indicateur :** Nombre d'événements.

**Cible :** 20 événements d'ici mars 2009.

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : La FADQ a appuyé 23 événements en faveur des produits régionaux.

**Action 22 :** Analyser et décider de l'opportunité d'une assurance récolte en acériculture.  
(Action 3.2.2.4 du plan d'affaires 2008-2009)

**Indicateur :** Niveau de réalisation de l'analyse et décision au conseil d'administration.

**Cible :** 100 % d'ici mars 2009.

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : Nouvelle protection d'assurance récolte en acériculture en place dès l'année de récolte 2009.

**Action 23 :** Réaliser une étude d'opportunité portant sur l'assurabilité des cultures biologiques à l'assurance récolte en vue d'introduire une protection spécifique.

**Indicateur :** État d'avancement de l'étude d'opportunité.

**Cible :** Dépôt de l'étude d'opportunité d'ici septembre 2010.

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

**Action 24 :** Vérifier l'opportunité d'actualiser la carte des UTM (unités thermiques maïs) en considérant les modifications climatiques observées depuis une quinzaine d'années (favoriser l'utilisation de nouvelles variétés à rendement plus élevé).

**Indicateur :** Obtention d'opinions de spécialistes et de la Commission d'agrométéorologie.

**Cible :** Dépôt des commentaires d'ici décembre 2009.

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE

31 mars 2009 : En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

**Objectif 10 : Favoriser l'adaptation et le développement diversifié et durable de l'agriculture au Québec**

<b>Action 25 :</b>	Étudier, en collaboration avec Ouranos, les impacts des changements climatiques sur l'agriculture et dégager des pistes d'adaptation s'il y a lieu.
<b>Indicateur :</b>	État d'avancement de l'analyse des impacts des changements climatiques sur l'agriculture.
<b>Cible :</b>	Dépôt de l'analyse d'impact d'ici 2010.

**RÉSULTATS DE L'ANNÉE**

31 mars 2009 : En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

**Objectif 11 : Disposer de programmes permettant le maintien d'une agriculture rentable**

<b>Action 26 :</b>	Prendre position sur la réalisation d'une protection en assurance production couvrant la mortalité animale. (Action 3.2.2.3 du plan d'affaires 2008-2009)
<b>Indicateur :</b>	État d'avancement de l'étude de faisabilité.
<b>Cible :</b>	Dépôt de l'étude de faisabilité et du mémoire au conseil d'administration en 2009.

**RÉSULTATS DE L'ANNÉE**

31 mars 2009 : En cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

<b>Action 27 :</b>	Promouvoir les programmes d'aide à la relève.
<b>Indicateur :</b>	Nombre d'événements organisés.
<b>Cible :</b>	16 événements d'ici le 31 mars 2009 et association avec des intervenants du domaine de l'immigration à partir de 2009.

**RÉSULTATS DE L'ANNÉE**

31 mars 2009 : 35 événements organisés au 31 mars 2009.

**Objectif 12 : Assurer le développement de la production agricole dans le respect de la capacité de support des écosystèmes**

<b>Action 28 :</b>	Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans l'atteinte de leurs objectifs agroenvironnementaux. (Objectif 2 de l'orientation 2 du plan d'affaires 2008-2009)
<b>Indicateurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pourcentage d'entreprises agricoles qui adhèrent au Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole jusqu'au 31 mars 2010.</li> <li>• Aucune augmentation de superficie assurée sans autorisation.</li> <li>• Aucune superficie assurée à l'intérieur des bandes riveraines délimitées.</li> <li>• Aucune intervention financière au-delà des droits et de la capacité de disposition du phosphore.</li> </ul>
<b>Cible :</b>	100 % annuellement (pour chacun des indicateurs).
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	
31 mars 2009 :	19 dossiers soumis par la Fondation de la faune et 19 entreprises ont adhéré au programme pour l'année 2008-2009; Toutes les superficies en augmentation identifiées sans autorisation ont été exclues des superficies assurées; Tous les plans de ferme mis à jour en 2008-2009 ont fait l'objet d'ajustements pour bande riveraine.

**Objectif 13 : Partager l'expertise de la FADQ avec des partenaires internationaux**

<b>Action 29 :</b>	Faire connaître, sur les marchés étrangers, notre savoir-faire et nos technologies. (Action 4.3.3.1 du plan d'affaires 2008-2009)
<b>Indicateurs :</b>	Nombre de projets ou de rencontres.
<b>Cible :</b>	5 activités d'ici mars 2009.
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	
31 mars 2009 :	Réalisation de deux contrats et poursuite de sept projets.

**ORIENTATIONS 8 : FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE**

**Objectif 14 : Faire connaître l'implication et les réalisations des producteurs agricoles dans leurs régions**

<b>Action 30 :</b>	Faire connaître les réalisations des producteurs agricoles dans leurs régions.
<b>Indicateurs :</b>	Nombre d'activités réalisées annuellement.
<b>Cible :</b>	4 activités par année.
<b>RÉSULTATS DE L'ANNÉE</b>	
31 mars 2009 :	Mise en œuvre du 4 <sup>e</sup> concours annuel « Tournez-vous vers l'excellence! », destiné aux jeunes entrepreneurs agricoles; Diffusion d'une publicité qui met en valeur une entreprise cliente; Production d'une capsule vidéo ayant pour thème <i>Un appui ferme à la relève</i> ; Appui financier à divers partenaires en vue de faire connaître les réalisations des producteurs.

**Objectif 15 : Participer aux décisions et à la vie socio-économique régionale**

<b>Action 31 :</b>	<b>Participer à la planification et à la concertation au niveau régional.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<b>État d'avancement de la réalisation du répertoire et de la production des orientations relatives à nos participations au niveau régional.</b>
<b>Cible :</b>	<b>Réalisation du répertoire pour chaque région d'ici le 31 mars 2009 et production des orientations pour décembre 2009.</b>

**RÉSULTATS DE L'ANNÉE**

31 mars 2009 : Répertoire de chaque région réalisé. Travaux concernant les orientations en cours de réalisation selon l'échéancier prévu.

**ORIENTATIONS 9 : PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES****Objectif 16 : Accroître la participation à des activités de formation et encourager la formation d'une main-d'œuvre qualifiée**

<b>Action 32 :</b>	<b>Augmenter la présence de la FADQ auprès des institutions d'enseignement pour faire connaître ses programmes d'appui à la relève, de financement et d'assurance.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<b>Niveau de réalisation des activités planifiées annuellement.</b>
<b>Cible :</b>	<b>100 % à chaque année.</b>

**RÉSULTATS DE L'ANNÉE**

31 mars 2009 : Plan d'action adopté en septembre 2008. 88 % des actions du plan prévues pour 2008-2009 ont été réalisées.

<b>Action 33 :</b>	<b>Encourager le développement d'une main-d'œuvre qualifiée.</b>
<b>Indicateurs :</b>	<b>Pourcentage de stagiaires et d'étudiants dans l'organisation (sur le nombre d'employés).</b>
<b>Cible :</b>	<b>10 % d'étudiants et de stagiaires d'ici 2013.</b>

**RÉSULTATS DE L'ANNÉE**

31 mars 2009 : Pourcentage d'étudiants et de stagiaires pour l'année 2008-2009 : 5.15 %. Réalisation d'un plan prévoyant des actions de visibilité et de recrutement.

## /// ANNEXE 5

### Tableaux, statistiques et cartes

#### FINANCEMENT

##### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET PORTEFEUILLE DE PRÊTS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2008-2009

	SECTEUR AGRICOLE	SECTEUR FORESTIER
Clientèle	13 668	1 502
Encours (M\$)	4 229,7	95,2
Contributions à l'intérêt (M\$)	2,9	0,1
Réclamations payées (M\$)	7,1	0,1
Prêts autorisés en 2008-2009 (M\$)	801,9	18,8
Ouvertures de crédit en 2008-2009 (M\$)	42,3	-
Subventions à l'établissement (M\$)	10,3	-
Subventions au démarrage (M\$)	0,9	-
Subventions à l'encadrement (M\$)	0,6	-

##### RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS\* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)
Laitière	59,1	56,5	55,6
Porcine	8,4	7,4	6,5
Grandes cultures	6,0	7,1	7,0
Horticole	6,4	7,7	8,8
Bovine	5,7	6,0	5,1
Avicole	1,8	1,8	2,0
Acéricole	2,3	4,1	5,9
Forestière**	2,9	2,5	2,2
Autres	7,4	6,9	6,9
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Autorisés au cours de l'exercice.

\*\* Prêts forestiers seulement.

## RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT\* SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)
Horticole	11,7	11,6	17,8
Bovine	27,9	28,6	28,0
Grandes cultures	7,6	3,8	4,2
Porcine	1,5	1,1	6,5
Laitière	1,0	1,2	1,6
Avicole	0,5	-	1,0
Acéricole**	0,9	0,3	0,4
Autres	3,0	4,5	4,7
Biens et services	45,9***	48,9***	35,8***
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Autorisées au cours de l'exercice; secteur agricole seulement.

\*\* N'inclut pas l'intervention spéciale en acériculture.

\*\*\* Coopératives de producteurs de bovins.

## LES STATISTIQUES SUR L'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE AGRICOLE

### RÉPARTITION DES SUBVENTIONS À L'ÉTABLISSEMENT SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)
Laitière	55,0	54,6	58,7
Horticole	12,9	12,1	10,0
Porcine	8,1	8,2	8,0
Bovine	8,7	9,6	6,0
Grandes cultures	3,0	4,2	4,6
Avicole	0,9	1,7	3,2
Autres	11,4	9,6	9,5
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### PROFIL DES PERSONNES\* ÉTABLIES EN AGRICULTURE

	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)
Nombre	355	371	374
Proportion d'hommes	66 %	67 %	67 %
Proportion de femmes	34 %	33 %	33 %
Âge moyen (années)	28,2	28,7	28,5
Scolarité moyenne (années)	13,0	13,0	13,2
Formation agricole	92 %	90 %	90 %

\* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement en vertu du Programme d'appui financier à la relève agricole.

## RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AU DÉMARRAGE SELON LA PRODUCTION

PRODUCTION	2006-2007 (%)	2007-2008 (%)	2008-2009 (%)
Horticole	14,3	23,2	18,5
Bovine	22,2	20,2	18,5
Grandes cultures	7,9	17,2	15,2
Laitière	9,5	9,1	7,6
Porcine	4,8	1,0	-
Avicole	4,8	1,0	2,2
Autres	36,5	28,3	38,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## ASSURANCE

## RÉSULTATS DE L'ASSURANCE RÉCOLTE

PRODUCTION	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre d'entreprises participantes	13 520	13 387	13 050
Valeurs assurées (M \$)	934,9	1 021,8	1 026,6
Contributions totales (M \$)	62,9	72,9	68,8
Indemnités (M \$)	73,4	43,1	79,8

## RÉSULTATS DE L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES\*

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Nombre d'entreprises participantes	17 129	16 624	16 426
<b>Productions animales</b>			
Valeurs assurées (M \$)	2 366,4	2 460,8	2 794,7
Contributions totales (M \$)	168,9	205,7	539,9
Compensations (M \$)	348,3	409,3	754,8
<b>Productions végétales</b>			
Valeurs assurées (M \$)	1 097,6	1 075,0	1 134,5
Contributions totales (M \$)	234,3	279,2	227,7
Compensations (M \$)	253,1	222,8	80,8

\* Ces données tiennent compte de la complémentarité entre le programme ASRA et le programme Agri-stabilité (PCSRA).

## STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RÉCOLTE POUR L'ANNÉE D'ASSURANCE 2008

CULTURES ASSURÉES	CLIENTS ASSURÉS*	UNITES ASSURÉES (HECTARES)	UNITES ASSURÉES (AUTRES)	VALEURS ASSURÉES (\$)
<b>Système collectif</b>				
Foin	7 473	568 926		249 578 884
Mais fourrager	2 226	26 432		36 611 665
Céréales	4 076	101 351		38 088 619
Mais-grain	1 507	98 311		101 869 787
<b>Système individuel</b>				
Blé	1 261	33 684		19 268 528
Orge	1 228	32 475		14 122 056
Avoine	866	29 023		9 971 147
Mais-grain	3 285	230 264		255 214 879
Soya	4 024	183 634		118 493 063
Sarrasin	3	103		21 306
Pois secs	7	199		68 298
Haricots secs	107	4 092		3 619 589
Canola	355	16 394		8 732 415
Fraises	89	410		5 135 300
Framboises	18	36		347 587
Bleuets	127	9 940		6 825 667
Pommiers (arbres)	112		632 020	9 965 470
Pommes (unités arbres)	279		734 191	18 151 941
Légumes de transformation	365	12 964		14 791 444
Miel (ruches)	65		31 340	3 758 335
<b>Légumes maraîchers</b>				
« A » multirisques	265	11 587		45 165 796
« B » grêle	116	3 112		15 093 046
« C » plants vivaces	3	3		19 822
« D » gel	28	394		1 882 373
Pommes de terre	175	13 898		49 804 020
<b>TOTAL</b>	<b>13 050</b>	<b>1 377 232</b>	<b>1 397 551</b>	<b>1 026 601 037</b>

\* Un même client peut être assuré dans plus d'une culture.

### STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES POUR LES ANNÉES D'ASSURANCE CONCERNÉES PAR L'EXERCICE FINANCIER DE 2008-2009

PRODUITS ASSURABLES	ANNÉE D'ASSURANCE	VALEURS ASSURÉES (\$)	NOMBRE D'UNITÉS ASSURÉES (HECTARES)	NOMBRE D'UNITÉS ASSURÉES (AUTRES)
Veaux d'embouche	2008	322,4		241 643 <sup>(1)</sup>
Bouvillons et bovins d'abattage	2008	363,3		74 430 667 <sup>(2)</sup>
Veaux de grain	2008	72,2		85 005 <sup>(3)</sup>
Veaux de lait	2008	155,7		156 897 <sup>(3)</sup>
Porcelets	2008	557,6		355 816 <sup>(4)</sup>
Porcs	2008	1 261,8		7 852 179 <sup>(5)</sup>
Agneaux	2008	61,7		174 171 <sup>(6)</sup>
Pommes de terre	2007-2008	58,2	12 809,8	
Céréales, maïs-grain et oléagineux				
■ Avoine	2007-2008	75,2	107 922,5	
■ Blé fourrager	2007-2008	21,9	26 047,9	
■ Blé de consommation humaine	2007-2008	33,0	29 995,5	
■ Canola	2007-2008	7,0	8 175,6	
■ Maïs-grain	2007-2008	656,7	443 938,5	
■ Orge	2007-2008	69,6	90 625,7	
■ Soya	2007-2008	154,6	174 982,3	
Pommes	2007-2008	58,3		111 074 <sup>(7)</sup>
<b>Total des productions animales</b>		<b>2 794,7</b>		
<b>Total des productions végétales</b>		<b>1 134,5</b>		
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>3 929,2</b>		

(1) Vaches (2) Kg de gain (3) Veaux (4) Truies (5) Porcs (6) Brebis (7) Tonnes métriques

STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-STABILITÉ\*  
ANNÉE DE PARTICIPATION 2007

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PAIEMENTS	
		NOMBRE	(M \$)
Lait	5 625	414	5,6
Bouvillons et bovins d'abattage	616	287	8,0
Veaux de grain et veaux de lait	325	74	1,7
Veaux d'embouche	3 140	1 594	10,9
Volailles	456	57	3,2
Porcs	1 281	1 045	96,5
Agneaux	632	238	1,9
Grands gibiers	61	24	0,3
Autres animaux	233	83	1,1
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 670	571	5,6
Autres grandes cultures	613	201	1,3
Pommes	298	69	0,8
Autres fruits	318	82	2,1
Pommes de terre	217	93	5,5
Légumes	671	243	10,1
Horticulture ornementale	348	117	4,3
Produits de l'érable	1 905	867	10,4
Autres	128	52	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>20 537</b>	<b>6 111</b>	<b>169,8</b>

\* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

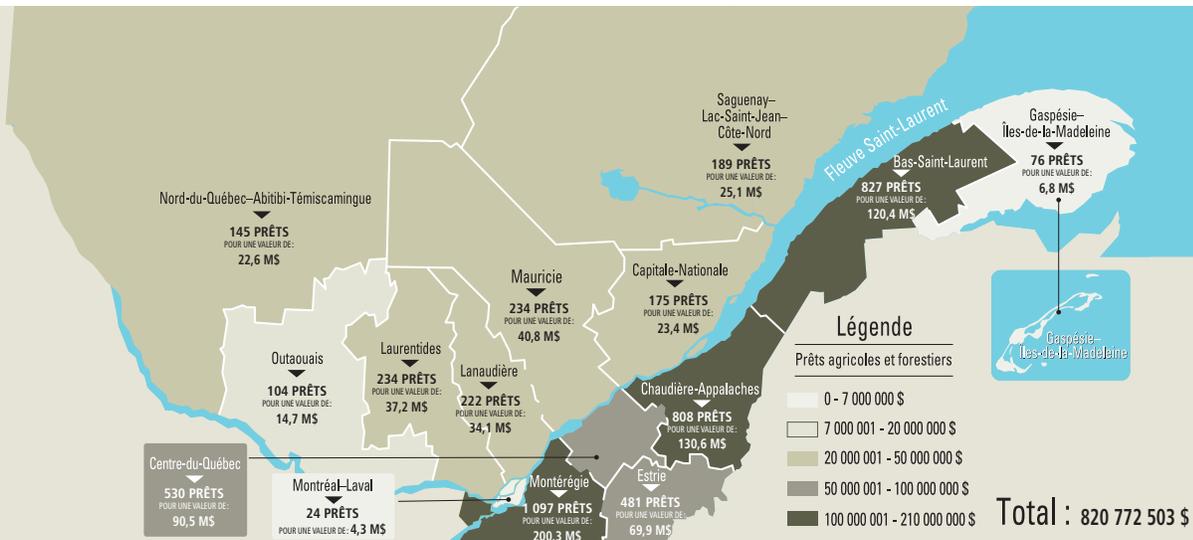
**STATISTIQUES SUR LE PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT\***  
**ANNÉE DE PARTICIPATION 2007**

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PAIEMENTS	
		NOMBRE	(M \$)
Lait	5 839	5 107	4,2
Bouvillons et bovins d'abattage	615	518	1,3
Veaux de grain et veaux de lait	325	315	1,0
Veaux d'embouche	3 137	2 114	0,9
Volailles	469	266	0,6
Porcs	1 283	1 228	5,1
Agneaux	631	454	0,3
Grands gibiers	64	40	< 0,1
Autres animaux	251	222	0,3
Céréales, maïs-grain et oléagineux	3 687	3 525	7,7
Autres grandes cultures	645	538	0,4
Pommes	310	305	0,8
Autres fruits	355	345	1,3
Pommes de terre	220	216	1,4
Légumes	713	702	3,6
Horticulture ornementale	388	384	2,0
Produits de l'érable	2 013	1 921	1,4
Autres	144	47	< 0,1
<b>TOTAL</b>	<b>21 089</b>	<b>18 247</b>	<b>32,3</b>

\* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

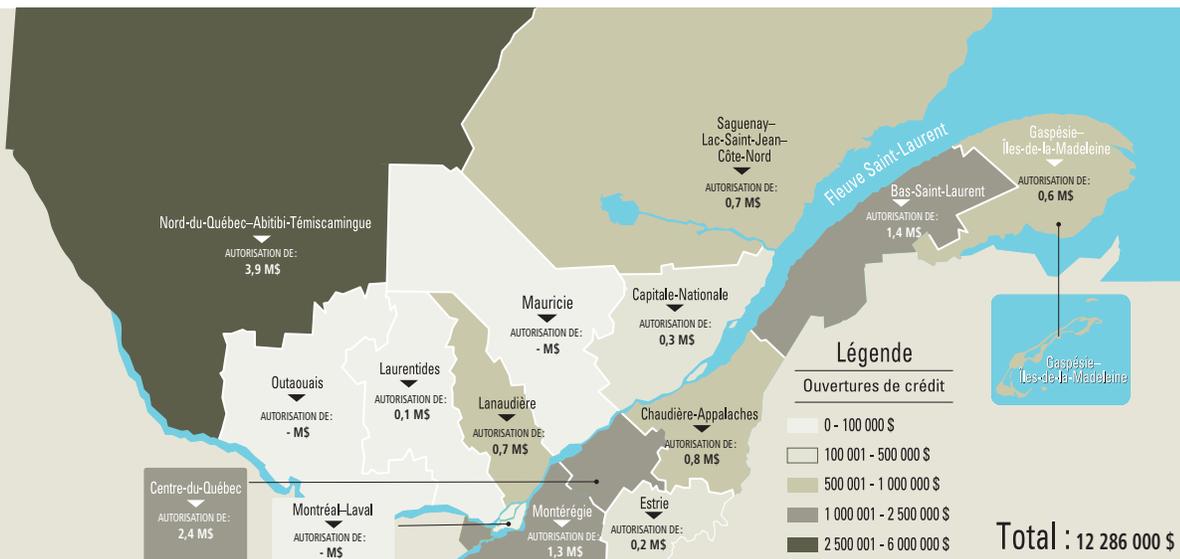
/// CARTE 1

## RÉPARTITION DES PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2008-2009



/// CARTE 2

## RÉPARTITION DES OUVERTURES DE CRÉDIT\* PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2008-2009



\* Secteur agricole seulement et n'inclut pas l'intervention spéciale de 30 M\$ en acériculture.

/// CARTE 3

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES\*  
QUI BÉNÉFICIENT DU PROGRAMME D'APPUI FINANCIER À LA RELÈVE,  
PAR RÉGION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE 2008-2009



\* Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement ou au démarrage en vertu du Programme d'appui financier à la relève

/// CARTE 4

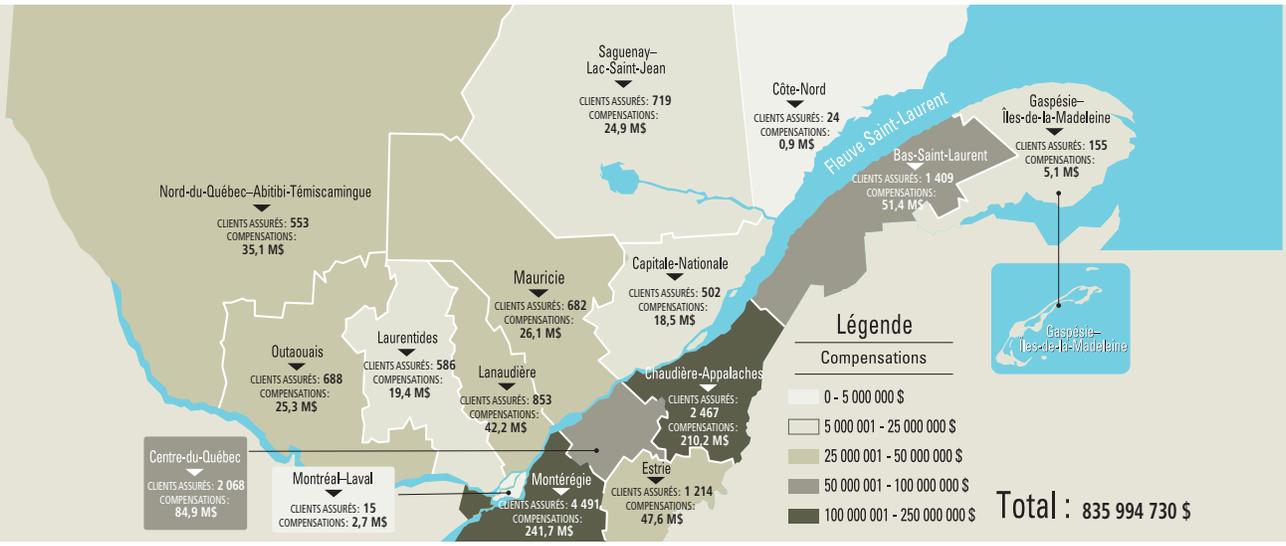
ASSURANCE RÉCOLTE 2008  
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE\*



\* Indemnités versées selon le dernier relevé effectué le 4 mai 2009.

## ASSURANCE STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES ANNÉE 2008-2009

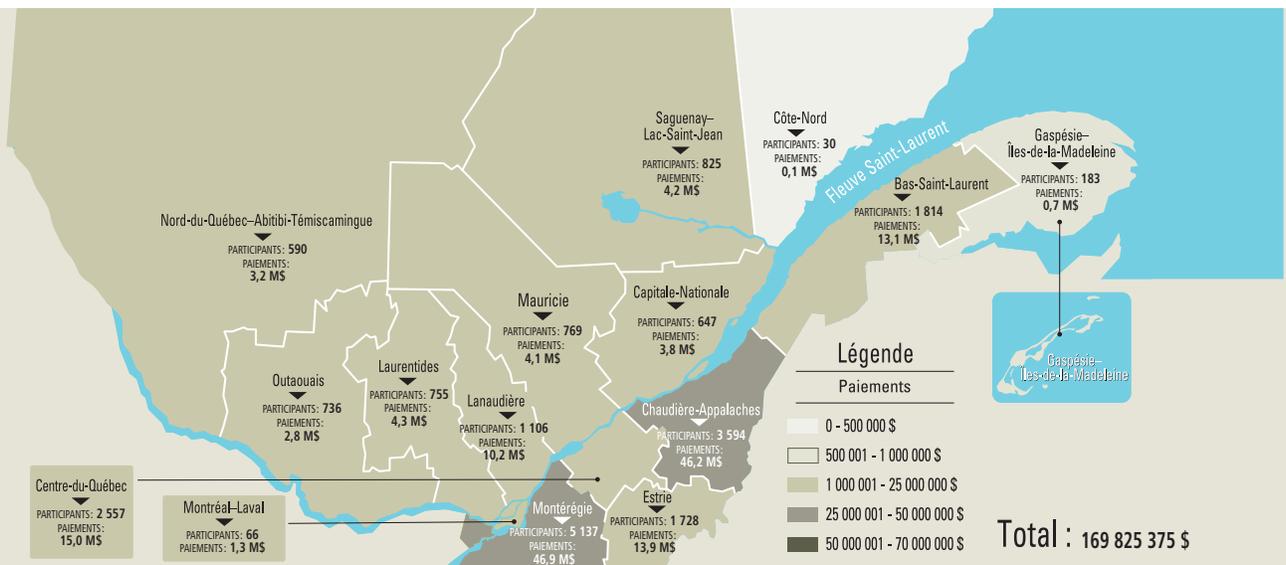
STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE\*



\* Année d'assurance 2007-2008 pour les productions végétales et année d'assurance 2008 pour les productions animales.

## PROGRAMME AGRI-STABILITÉ 2007

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE\*



\* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

**PROGRAMME AGRI-INVESTISSEMENT 2007**

STATISTIQUES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE\*



\* Les paiements relatifs aux dossiers dont le traitement n'est pas terminé ont fait l'objet d'une estimation.

## CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

### PREAMBULE

ATTENDU QUE les articles 34 et 43 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics prévoit que chaque organisme du gouvernement doit se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des normes édictées par ce règlement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec, instituée par la Loi sur La Financière agricole du Québec (L.R.Q., chapitre L-0.1) est un organisme du gouvernement;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois;

ATTENDU QUE La Financière agricole du Québec administre la Loi sur La Financière agricole du Québec et les programmes qui relèvent de sa responsabilité;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de La Financière agricole est composé de membres provenant des secteurs agricole, financier et public;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration basé sur les orientations gouvernementales en cette matière et qui tient compte de certaines particularités inhérentes à la mission de La Financière agricole du Québec.

### SECTION 1. Dispositions générales

1. Dans la réalisation de sa mission, La Financière agricole doit offrir des services publics de qualité, avec un souci constant d'efficacité et d'efficience en privilégiant, entre autres, la cohérence et la clarté des décisions de l'organisme, une relation d'affaires avec chaque client basée sur le respect et la compétence ainsi que l'impartialité pour un traitement équitable dans l'administration de ses programmes.
2. Le présent code vise donc à favoriser la qualité de l'administration de La Financière agricole par l'adhésion des membres de son conseil d'administration à des normes élevées d'intégrité, d'impartialité et de transparence.

### SECTION 2. Règles d'éthique et de déontologie

3. Le membre du conseil d'administration de La Financière agricole est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., chapitre M-30), le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, la Loi sur l'accès à l'information des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la Loi sur La Financière agricole du Québec ainsi que ceux établis dans le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

4. Le membre du conseil d'administration est nommé pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la société et à la bonne gestion de ses biens.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

5. Le membre du conseil d'administration est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue.

Il ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Ces obligations n'ont cependant pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige à son égard le respect de la confidentialité.

6. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
7. Le membre du conseil doit faire preuve de réserve en tout temps, notamment dans la manifestation publique de ses opinions politiques. Notamment, il s'abstient de toute déclaration ou de prise de position incompatible avec la mission de la société.

8. Avec les tiers, le membre du conseil s'abstient de toute intervention ou de tout commentaire relativement à toute affaire passée, présente ou future qui relève de la compétence de la société, de nature à faire naître des doutes sur son intégrité ou sur celle de ses collègues.
9. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles d'une façon qui ne nuit pas à l'exercice de ses fonctions.
10. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit déclarer au président du conseil d'administration tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut ou pourrait faire valoir contre la société, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cet intérêt existe également lorsque ce membre participe ou que son conjoint, sa conjointe ou un proche participe à un programme administré par la société en matière, entre autres, de financement, d'assurance ou de protection du revenu.

Il est tenu de mettre à jour la déclaration contenant cette information dès qu'un changement survient dans sa situation.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent être reliées à l'argent, aux liens familiaux ou personnels, à l'information, à l'influence ou au pouvoir.

11. Le membre du conseil d'administration qui est également à l'emploi de la société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Ce membre est exclu de l'admissibilité aux divers programmes administrés par la société, et ce, tant personnellement que par l'intermédiaire d'une compagnie, d'une société ou d'autres groupes dont il serait membre ou ferait partie sans égard au pourcentage de participation détenu. Il est également exclu de tout appel d'offres fait dans le cadre de la réalisation de garanties prises en vertu de l'un ou l'autre des programmes administrés par la société.

12. Le membre du conseil qui n'est pas à l'emploi de la société et qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la société doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil.

Dans ce cas, le membre doit en outre se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote relatif à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt.

13. Le membre du conseil nommé suite à une désignation par l'association accréditée en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (L.R.Q., chapitre P-28), conformément à l'article 6 de la Loi sur La Financière agricole du Québec, qui sollicite une aide financière de la société ou participe à un programme administré par la société directement ou en relation avec une entreprise agricole à titre d'actionnaire, d'administrateur, de dirigeant, de conseiller, de contractant ou d'employé, ne se trouve pas en conflit d'intérêts si l'aide demandée ou la participation de l'entreprise satisfont aux exigences suivantes :

- a) le membre en cause ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision de la société;
- b) l'aide ou la participation a été accordée selon le processus décisionnel en vigueur au sein de la société.

14. Le secrétaire du conseil d'administration doit faire état, dans le procès-verbal de la séance du conseil, du retrait d'un membre du conseil de la séance ou de son abstention aux délibérations et à la décision rendue.

15. Le membre du conseil observe une règle de stricte neutralité et d'impartialité à l'égard de l'ensemble des partenaires de la société, qu'il s'agisse notamment d'institutions financières, d'avocats, de notaires, d'agronomes ou de comptables.

16. Le membre du conseil d'administration qui est à l'emploi de la société doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut toutefois, avec le consentement du président du conseil, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans les organismes sans but lucratif.

17. Le membre du conseil, autre que le président du conseil et le président-directeur général, appelé ou invité à représenter officiellement la société à l'externe doit, au préalable, obtenir l'autorisation expresse du président du conseil et il ne peut d'aucune manière lier autrement la société.

Toute semblable représentation au nom de la société par le membre du conseil doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la société.

18. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de la société avec ses propres biens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers. Il en va de même des services mis à sa disposition par la société ou auxquels il a accès.

19. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

20. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein de la société.

Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une opération à laquelle la société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

21. Le membre du conseil qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique élective doit se conformer aux dispositions spécifiques prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

### SECTION 3. Mise en œuvre

22. Le président du conseil d'administration de La Financière agricole doit s'assurer du respect par les membres du conseil des principes d'éthique et des règles de déontologie. Le secrétaire de la société tient un registre de toutes les déclarations d'intérêts et en assure la confidentialité et le suivi. Il dresse un bilan annuel faisant état du nombre de cas de conflits traités, des manquements constatés au cours de l'année, des décisions prises et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que le nom des membres révoqués ou suspendus au cours de l'année. Ce bilan, diffusé dans le rapport annuel de la société, exclut toute information nominative et préserve la confidentialité des renseignements obtenus.

23. Le membre du conseil à qui l'on reproche un manquement à l'éthique ou à la déontologie peut être l'objet de mesures disciplinaires. La sanction qui peut être imposée est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Dans le cas d'une situation nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, le membre du conseil peut être relevé provisoirement de ses fonctions par l'autorité compétente, avec rémunération le cas échéant, afin de permettre une prise de décision appropriée.

Toute sanction imposée à un membre du conseil, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

24. L'autorité compétente pour agir aux fins de l'application des mesures disciplinaires à l'égard d'un membre du conseil est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

### SECTION 4. Dispositions finales

25. Le présent code entre en vigueur le 17 mai 2002.

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



**Régnald Boucher\* 1**  
Président du conseil  
*Administrateur de sociétés*



**Jacques Brind'Amour\***  
Président-directeur  
général  
*La Financière agricole du Québec*



**Christian Lacasse\* \*\*\*\***  
Président général  
*Union des producteurs agricoles*



**Gisèle Grandbois\*\*\*\***  
Présidente et  
chef de la direction  
*Institut de recherche et  
de développement en  
agroenvironnement (IRDA)*



**Marc Dion<sup>2</sup>**  
Sous-ministre  
*Ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation*



**Annette Harnois-Coutu\*\*\*\***  
Présidente  
*Fédération de l'Union des  
producteurs agricoles  
de Lanaudière*



**André Forcier\* \*\*\***  
Administrateur  
de sociétés



**Gilles Lavoie\*\*\***  
Ex-directeur général  
principal  
*Agriculture et Agroalimentaire  
Canada*



**Claude Lambert\*\*\* 3**  
Administrateur  
de sociétés



**Marcel Ostiguy\*\* \*\***  
Administrateur  
de sociétés



**Marie-Christiane Lecours\*\* 4**  
Vice-présidente - Finances  
*Biscuits Leclerc Itée*



**Claude Lacoste**  
Président  
*Fédération québécoise des  
producteurs de fruits et légumes  
de transformation*



**Denis Pageau\*\***  
Vice-président à  
l'administration  
et aux opérations  
*Courchesne, Larose Ltée*



**Guylaine Gosselin<sup>5</sup>**  
Directrice générale  
*Union des producteurs  
agricoles*



**Christian Overbeek\*\*\*\***  
Président  
*Fédération des producteurs  
de cultures commerciales  
du Québec*



**Renée Saint-Hilaire**  
Secrétaire générale  
*La Financière agricole  
du Québec*

\* Membres du Comité exécutif

\*\* Membres du Comité de vérification

\*\*\* Membres du Comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines

\*\*\*\* Membres du Comité des services à la clientèle

1 Nommé président du conseil d'administration à compter du 5 novembre 2008, en remplacement de M. Christian Lacasse

2 À compter du 3 juin 2008, en remplacement de M. Michel R. Saint-Pierre

3 À compter du 12 mars 2009, en remplacement de M<sup>me</sup> Diane Jean

4 À compter du 12 mars 2009, en remplacement de M<sup>me</sup> Marthe Lacroix

5 À compter du 12 mars 2009, en remplacement de M. Jean Larose

/// ANNEXE 7  
Comité de direction  
de La Financière  
agricole du Québec

AU 31 MARS 2009



**Jean-François Brouard**  
Vice-président aux affaires corporatives

**Renée Saint-Hilaire**  
Secrétaire générale

**Alain Pouliot**  
Vice-président aux assurances et à la protection du revenu

**Jacques Brind'Amour**  
Président-directeur général

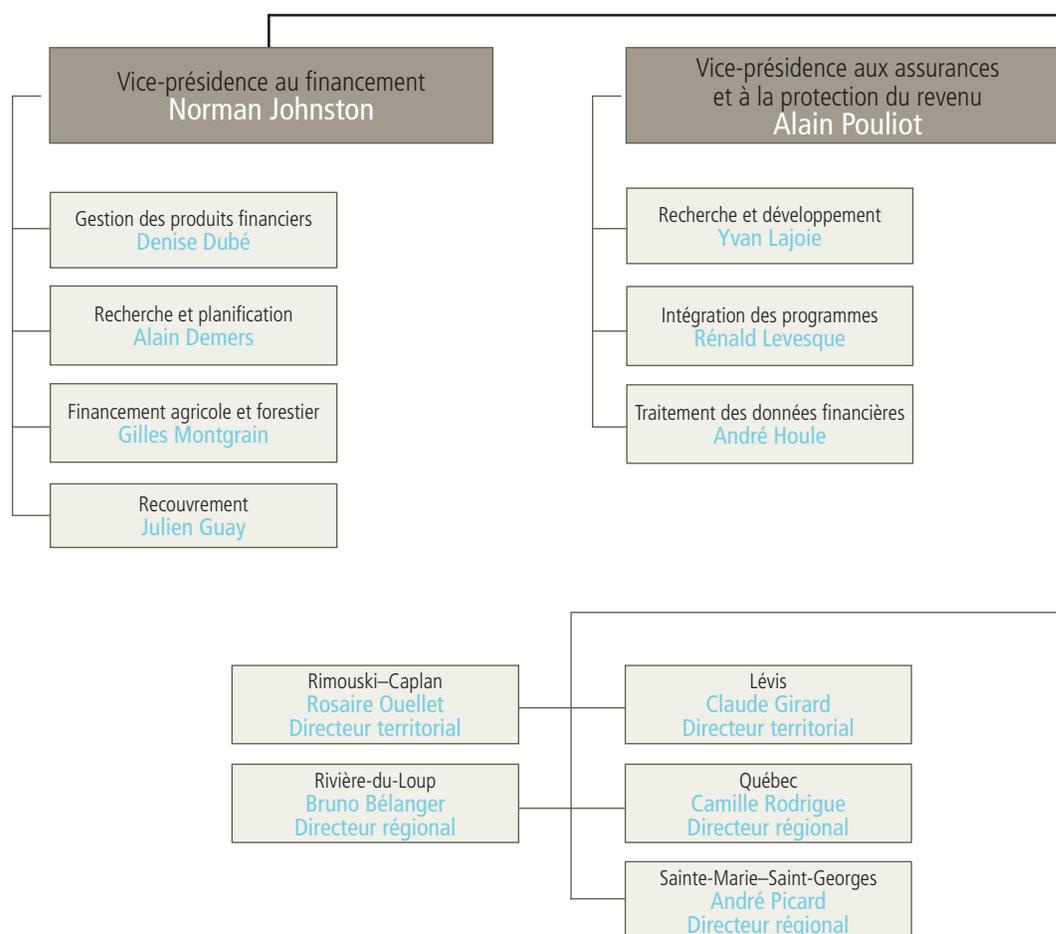
**Norman Johnston**  
Vice-président au financement

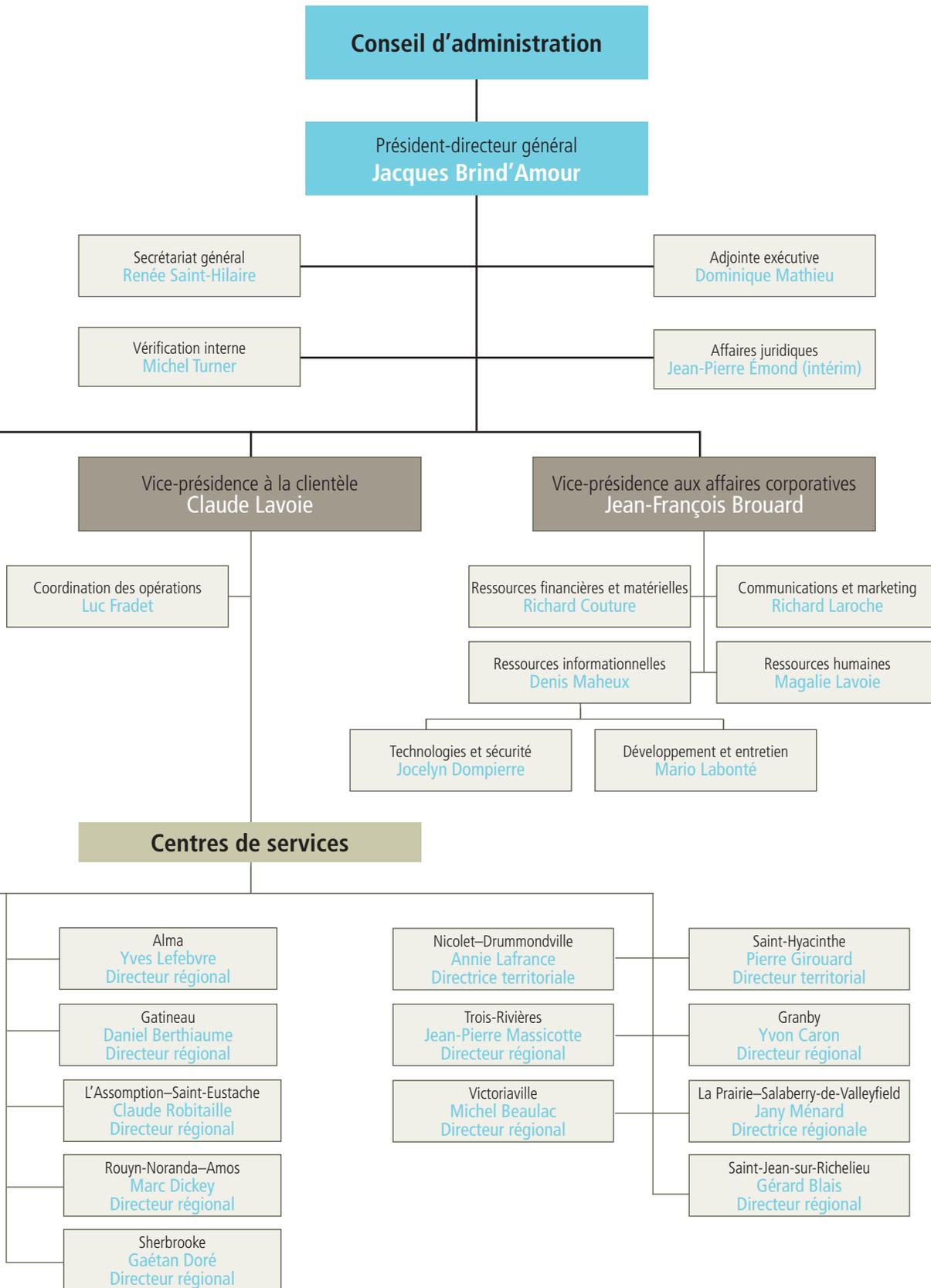
**Claude Lavoie**  
Vice-président à la clientèle

# /// ANNEXE 8

## Organisation administrative

ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2009





/// ANNEXE 9  
Conseil d'administration  
de Capital Financière  
agricole inc.



**Jacques Brind'Amour\***  
Président du conseil  
Président-directeur  
général  
*La Financière agricole du Québec*



**Pierre Lemieux\***  
Premier vice-président  
général  
*Union des producteurs agricoles*



**Ernest Desrosiers**  
Sous-ministre associé  
*Ministère de l'Agriculture, des  
Pêcheries et de l'Alimentation*



**Jacques Desmeules\*\***  
Président du conseil de  
La Survivance, Mutuelle  
d'assurance-vie  
*Administrateur de sociétés*



**Johanne Tanguay**  
Directrice générale  
*Cintech agroalimentaire*



**Norman Johnston\*\***  
Vice-président au  
financement  
*La Financière agricole du Québec*



**Charles-Félix Ross**  
Conseiller à la  
direction générale et  
Directeur – Recherches  
et politiques agricoles  
*Union des producteurs agricoles*



**Hubert Carrier\* \*\***  
Directeur des investisse-  
ments – Agroalimentaire  
*Fonds de solidarité FTQ*



**Dominique Vignola**  
Directeur général  
*Capital Financière agricole inc.*



**Renée Saint-Hilaire**  
Secrétaire  
*Capital Financière agricole inc.*

Un poste vacant

\* Membres du Comité exécutif  
\*\* Membres du Comité de vérification

## SIÈGE SOCIAL

1400, boulevard de la Rive-Sud  
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7  
Téléphone: 418 838-5602  
Télécopieur: 418 833-3871  
Courriel: [financiereagricole@fadq.qc.ca](mailto:financiereagricole@fadq.qc.ca)  
[www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)

## CENTRES DE SERVICES

Sans frais: 1 800 749-3646

## ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

### Centre de services d'Amos

261, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Amos (Québec) J9T 1V1  
Téléphone: 819 444-5335  
Télécopieur: 819 444-5382  
Courriel: [amos@fadq.qc.ca](mailto:amos@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Rouyn-Noranda

53, rue du Terminus Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P4  
Téléphone: 819 763-3759  
Télécopieur: 819 763-3617  
Courriel: [rouyn@fadq.qc.ca](mailto:rouyn@fadq.qc.ca)

## BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE- ÎLES-DE-LA-MADELEINE

### Centre de services de Caplan

34-A, boulevard Perron Ouest, C. P. 500  
Caplan (Québec) G0C 1H0  
Téléphone: 418 388-2689  
Télécopieur: 418 388-2926  
Courriel: [caplan@fadq.qc.ca](mailto:caplan@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Rimouski

337, rue Moreault, bureau 2.10  
Rimouski (Québec) G5L 1P4  
Téléphone: 418 727-3586  
Télécopieur: 418 727-3564  
Courriel: [rimouski@fadq.qc.ca](mailto:rimouski@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Rivière-du-Loup

351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville  
Bureau 200  
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2  
Téléphone: 418 867-1264  
Télécopieur: 418 867-4126  
Courriel: [riviere-du-loup@fadq.qc.ca](mailto:riviere-du-loup@fadq.qc.ca)

## CAPITALE-NATIONALE- CÔTE-NORD

### Centre de services de Québec

5055, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest  
Bureau 100  
Québec (Québec) G2E 2G6  
Téléphone: 418 528-1552  
Télécopieur: 418 528-1680  
Courriel: [quebec@fadq.qc.ca](mailto:quebec@fadq.qc.ca)

## CENTRE-DU-QUÉBEC

### Centre de services de Drummondville

750, boulevard René-Lévesque  
Bureau 100  
Drummondville (Québec) J2C 7N7  
Téléphone: 819 475-8461  
Télécopieur: 819 475-1400  
Courriel: [drummondville@fadq.qc.ca](mailto:drummondville@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Nicolet

460, boulevard Louis-Fréchette, 1<sup>er</sup> étage  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Téléphone: 819 293-6991  
Télécopieur: 819 293-8426  
Courriel: [nicolet@fadq.qc.ca](mailto:nicolet@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Victoriaville

767, boulevard Industriel Est, bureau 200  
Victoriaville (Québec) G6T 1S7  
Téléphone: 819 758-8239  
Télécopieur: 819 752-7950  
Courriel: [victoriaville@fadq.qc.ca](mailto:victoriaville@fadq.qc.ca)

## CHAUDIÈRE-APPALACHES

### Centre de services de Lévis

5410, boulevard de la Rive-Sud  
Bureau 079  
Lévis (Québec) G6V 4Z2  
Téléphone: 418 833-7575  
Télécopieur: 418 835-0587  
Courriel: [levis@fadq.qc.ca](mailto:levis@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Sainte-Marie

Place Mariville  
1068, boulevard Vachon Nord, bureau 200  
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6  
Téléphone: 418 386-8084  
Télécopieur: 418 386-8092  
Courriel: [sainte-marie@fadq.qc.ca](mailto:sainte-marie@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Saint-Georges

11 500, 1<sup>re</sup> Avenue, bureau 110  
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3  
Téléphone: 418 226-3110  
Télécopieur: 418 226-3500  
Courriel: [saint-georges@fadq.qc.ca](mailto:saint-georges@fadq.qc.ca)

## ESTRIE

### Centre de services de Sherbrooke

4260, boulevard Bourque, bureau 1.20  
Sherbrooke (Québec) J1N 4B3  
Téléphone: 819 820-3393  
Télécopieur: 819 820-3925  
Courriel: [sherbrooke@fadq.qc.ca](mailto:sherbrooke@fadq.qc.ca)

## LAURENTIDES–LANAUDIÈRE– LAVAL–MONTRÉAL

### Centre de services de L'Assomption

300, rue Dorval, C.P. 3250  
L'Assomption (Québec) J5W 4M9  
Téléphone: 450 589-2204  
Télécopieur: 450 589-9727  
Courriel: [assomption@fadq.qc.ca](mailto:assomption@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Saint-Eustache

7, chemin de la Grande-Côte  
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3  
Téléphone: 450 472-1140  
Télécopieur: 450 472-3911  
Courriel: [saint-eustache@fadq.qc.ca](mailto:saint-eustache@fadq.qc.ca)

## MAURICIE

### Centre de services de Trois-Rivières

5195, boulevard des Forges, bureau 01  
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3  
Téléphone: 819 371-6609  
Télécopieur: 819 371-6970  
Courriel: [trois-rivieres@fadq.qc.ca](mailto:trois-rivieres@fadq.qc.ca)

## MONTÉRÉGIE

### Centre de services de Granby

328, rue Principale, bureau 220  
Granby (Québec) J2G 2W4  
Téléphone: 450 776-7145  
Télécopieur: 450 776-7127  
Courriel: [granby@fadq.qc.ca](mailto:granby@fadq.qc.ca)

### Centre de services de La Prairie

170, boulevard Taschereau, bureau 245  
La Prairie (Québec) J5R 5H6  
Téléphone: 450 444-1678  
Télécopieur: 450 444-1748  
Courriel: [laprairie@fadq.qc.ca](mailto:laprairie@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield

157, rue Victoria, bureau 108  
Salaberry-de-Valleyfield  
(Québec) J6T 1A5  
Téléphone: 450 370-3040  
Télécopieur: 450 370-3045  
Courriel: [valleyfield@fadq.qc.ca](mailto:valleyfield@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Saint-Hyacinthe

3100, boulevard Laframboise, bureau 204  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4  
Téléphone: 450 778-6635  
Télécopieur: 450 778-6610  
Courriel: [saint-hyacinthe@fadq.qc.ca](mailto:saint-hyacinthe@fadq.qc.ca)

### Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu

875, 1<sup>re</sup> Rue  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 3C7  
Téléphone: 450 346-8780  
Télécopieur: 450 358-9780  
Courriel: [saint-jean@fadq.qc.ca](mailto:saint-jean@fadq.qc.ca)

## OUTAOUAIS

### Centre de services de Gatineau

999, rue Dollard, bureau 100  
Gatineau (Québec) J8L 3E6  
Téléphone: 819 986-1997  
Télécopieur: 819 986-1529  
Courriel: [gatineau@fadq.qc.ca](mailto:gatineau@fadq.qc.ca)

## SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

### Centre de services d'Alma

100, avenue Saint-Joseph Sud  
Bureau 208  
Alma (Québec) G8B 7A6  
Téléphone: 418 668-2369  
Télécopieur: 418 662-2811  
Courriel: [alma@fadq.qc.ca](mailto:alma@fadq.qc.ca)

### Recouvrement

170, boulevard Taschereau, bureau 245  
La Prairie (Québec) J5R 5H6  
Téléphone: 450 444-7115  
Sans frais: 1 866 423-3235  
Télécopieur: 450 444-9301  
Courriel: [recouvrement@fadq.qc.ca](mailto:recouvrement@fadq.qc.ca)

### Financement forestier

Courriel: [forestier@fadq.qc.ca](mailto:forestier@fadq.qc.ca)



/// ÉTATS  
FINANCIERS  
2008  
2009



*La Financière  
agricole*  
Québec 

*Toujours là quand ça compte*

# /// TABLE DES MATIÈRES

<b>LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC</b> .....	<b>3</b>
Rapport de la direction .....	5
Rapport du comité de vérification .....	6
Rapport du vérificateur .....	7
Résultats consolidés .....	8
Déficit cumulé consolidé .....	9
Bilan consolidé .....	10
Flux de trésorerie consolidés .....	12
Notes complémentaires .....	14
<b>FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES</b>	
<b>FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE</b>	
<b>FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE</b> .....	<b>29</b>
Rapport du fiduciaire .....	30
Rapport du vérificateur .....	31
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	
Résultats et déficit cumulé .....	32
Bilan .....	33
Fonds d'assurance-récolte	
Résultats et avoir .....	34
Bilan .....	35
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole	
Évolution du solde du fonds .....	36
Bilan .....	37
Notes complémentaires .....	38
<b>LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS</b> .....	<b>47</b>
Rapport de la direction .....	48
Rapport du vérificateur .....	49
Résultats et avoir .....	50
Bilan .....	51
Flux de trésorerie .....	52
Notes complémentaires .....	53

**Photos de la page couverture :**

- Montée du Rocher, Saint-Vallier de Bellechasse, Chaudière-Appalaches
- Benoît Chaput, de l'entreprise *Benoît Chaput*, finaliste de l'édition 2007 du concours *Tournez-vous vers l'excellence!*
- Simon Parent, de l'entreprise *Novafruit inc.*, gagnant de l'édition 2006 du concours *Tournez-vous vers l'excellence!*

**Crédits photos :**

Couverture et pages 3, 29 et 47 : Jacques Dorion



/// ÉTATS  
FINANCIERS  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



Ferme Moulin Bleu, 20 rang 3-4, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Centre-du-Québec



## /// RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

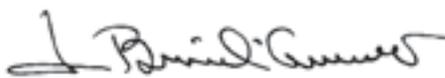
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

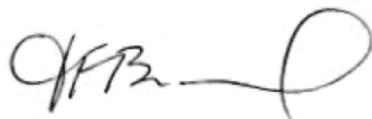
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour La Financière agricole du Québec,**



Le président-directeur général,  
**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives,  
**Jean-François Brouard**

Lévis, le 22 mai 2009

## /// RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

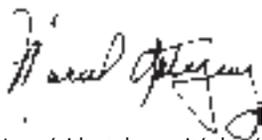
Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes et entièrement indépendants de l'organisation. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité rencontre deux fois l'an le Vérificateur général du Québec, lequel a un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers consolidés dressés par la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2009 et en ont discuté avec la haute direction de l'organisation.

Le comité a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers consolidés vérifiés.



Le président du comité de vérification,  
**Marcel Ostiguy**

Lévis, le 22 mai 2009

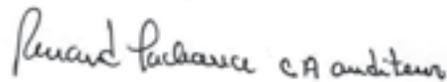
## /// RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public, expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

**Renaud Lachance, CA auditeur**

Québec, le 22 mai 2009

/// RÉSULTATS  
CONSOLIDÉS  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008 Redressé (note 3)
<b>PRODUITS</b>		
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	307 489	322 313
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	133 225	287 575
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	5 674	5 038
Droits administratifs	5 037	4 470
Intérêts - Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	18 396	35 535
Intérêts et revenus de placements	5 126	5 550
Autres revenus	213	402
	<b>475 160</b>	<b>660 883</b>
<b>CHARGES</b>		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	511 729	323 287
d'assurance-récolte	41 709	41 777
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 849	10 914
Programme Agri-stabilité (note 6)	113 450	183 059
Programme Agri-investissement	44 983	111 400
Contribution au paiement de l'intérêt	2 917	3 778
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	11 139	10 272
Programmes fédéraux spéciaux (note 7)	31	44 406
Autres programmes (note 8)	3 157	18 845
Contribution au financement d'organismes	1 300	3 680
Frais d'administration (note 9)	56 835	55 944
Intérêts	29 847	35 513
Perte de valeur sur placements en PCAA (note 17)	1 094	13 879
	<b>829 040</b>	<b>856 754</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.</b>	<b>(353 880)</b>	<b>(195 871)</b>
<b>QUOTE-PART DE LA PERTE DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.</b>	<b>(5 543)</b>	<b>(2 607)</b>
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(359 423)</b>	<b>(198 478)</b>

/// DÉFICIT  
CUMULÉ  
CONSOLIDÉ  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<b>2009</b>	2008 Redressé (note 3)
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT</b>		
Solde déjà établi	(285 563)	(87 070)
Incidence de l'adoption des normes du secteur public au 1 <sup>er</sup> avril 2007 (note 3)	<b>318</b>	303
	<b>(285 245)</b>	(86 767)
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>		
	<b>(359 423)</b>	(198 478)
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN</b>		
	<b>(644 668)</b>	(285 245)

Réserve générale (note 10)

/// BILAN  
CONSOLIDÉ  
au 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

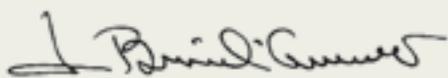
	<b>2009</b>	2008 Redressé (note 3)
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	–	114
Placements temporaires (note 11)	<b>2 169</b>	4 783
Créances et intérêts courus	<b>26 729</b>	2 800
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 12)	<b>4 300</b>	507
À recevoir des fonds (note 13)	<b>709 585</b>	952 756
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	<b>919</b>	1 672
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	<b>87 716</b>	170 306
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	<b>709</b>	951
	<b>832 127</b>	1 133 889
<b>À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 12)</b>	<b>643</b>	477
<b>À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)</b>	<b>49</b>	967
<b>Prêts (note 16)</b>	<b>3 220</b>	4 626
<b>Placements (note 17)</b>	<b>92 457</b>	96 139
<b>Immobilisations (note 18)</b>	<b>3 703</b>	3 785
	<b>932 199</b>	1 239 883

//// BILAN  
CONSOLIDÉ  
(suite)  
au 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008 Redressé (note 3)
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Découvert bancaire	1 582	—
Emprunts temporaires (note 19)	1 332 676	916 391
Charges à payer (note 20)	6 923	7 606
Contribution provinciale reportée (note 21)	288	1 205
Comptes des participants au programme Agri-investissement	40 174	25 024
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	14 283	10 921
Dû aux fonds (note 22)	17 200	364 729
Dû au gouvernement du Canada	100	144
Dû au gouvernement du Québec (note 23)	1 327	1 509
Provision pour programme Agri-stabilité (note 6)	68 885	107 285
Provision pour programme Agri-investissement	69 454	60 651
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	—	5 500
Provision pour vacances	5 039	4 874
	<b>1 557 931</b>	<b>1 505 839</b>
<b>Dû au gouvernement du Québec (note 23)</b>	<b>4 294</b>	<b>4 294</b>
<b>Provision pour congés de maladie (note 24)</b>	<b>14 642</b>	<b>14 995</b>
	<b>1 576 867</b>	<b>1 525 128</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>	<b>(644 668)</b>	<b>(285 245)</b>
	<b>932 199</b>	<b>1 239 883</b>

**Engagements (note 25)**



Le président-directeur général,  
**Jacques Brind'Amour**



Le président du conseil d'administration,  
**Réналd Boucher**

/// FLUX DE  
TRÉSORERIE  
CONSOLIDÉS  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<b>2009</b>	2008 Redressé (note 3)
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	<b>(359 423)</b>	(198 478)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<b>1 260</b>	1 319
Gain sur disposition d'immobilisations	<b>(2)</b>	(6)
Perte de valeur sur placements en PCAA	<b>1 094</b>	13 879
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	<b>5 543</b>	2 607
	<b>(351 528)</b>	(180 679)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	<b>(23 929)</b>	41 002
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	<b>(3 959)</b>	(751)
À recevoir des fonds	<b>243 171</b>	(344 713)
À recevoir du gouvernement du Québec	<b>1 671</b>	1 672
À recevoir du gouvernement du Canada	<b>82 590</b>	(8 317)
Actifs destinés à la vente	<b>–</b>	403
Charges à payer	<b>(601)</b>	(4 269)
Contribution provinciale reportée	<b>(917)</b>	257
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	<b>3 362</b>	4 117
Dépôt du gouvernement du Canada au programme Agri-investissement	<b>26 754</b>	50 749
Dépôt de La Financière agricole au programme Agri-investissement	<b>9 426</b>	–
Intérêts déposés au programme Agri-investissement	<b>475</b>	–
Retraits des participants au programme Agri-investissement	<b>(21 505)</b>	(25 725)
Dû aux fonds	<b>(347 529)</b>	302 759
Dû au gouvernement du Québec	<b>(182)</b>	(13 186)
Dû au gouvernement du Canada	<b>(44)</b>	(687)
Provision pour programme Agri-stabilité	<b>(38 400)</b>	(72 975)
Provision pour programme Agri-investissement	<b>8 803</b>	60 651
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	<b>(5 500)</b>	5 500
Provision pour vacances	<b>165</b>	(66)
Provision pour congés de maladie	<b>(353)</b>	407
	<b>(66 502)</b>	(3 172)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(418 030)</b>	(183 851)

/// FLUX DE  
TRÉSORERIE  
CONSOLIDÉS  
(suite)  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	<b>2009</b>	2008 Redressé (note 3)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Encaissements de prêts	<b>1 648</b>	1 705
Acquisitions d'immobilisations	<b>(1 260)</b>	(1 522)
Produit de disposition d'immobilisations	<b>2</b>	6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>390</b>	189
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>416 285</b>	270 356
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(1 355)</b>	86 694
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>4 897</b>	9 703
<b>Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs</b>	<b>(2 955)</b>	(91 500)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>587</b>	4 897
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	-	114
Placements temporaires	<b>2 169</b>	4 783
Découvert bancaire	<b>(1 582)</b>	-
	<b>587</b>	4 897
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	<b>29 358</b>	35 437

Enfin, en date du 31 mars 2009, le poste charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations, représentant 52 millions de dollars (2008 : 134 millions de dollars).

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte, du Compte de stabilisation du revenu agricole et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers qui font l'objet d'états financiers distincts. Elle verse une contribution aux Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte et elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour les programmes, la contribution du gouvernement du Canada, les vacances et les congés de maladie ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

### **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec - Développement international.

### **Méthode de consolidation**

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec - Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

La participation dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de La Financière agricole dans les résultats de cette entreprise, avec contrepartie aux déficits cumulés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables de l'entreprise publique avec celles de la Société.

### **Placements temporaires**

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

### **Placements**

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au coût.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

### Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## 3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, la Société établit ses états financiers consolidés en utilisant le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les états financiers consolidés comparatifs ont été retraités pour refléter la première application de ces nouvelles normes. Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-dessous.

### Instruments financiers

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, aucune norme spécifique n'existe quant aux instruments financiers. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée. De plus, les placements sont constatés au coût d'acquisition diminués de toute moins-value durable alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés à leur juste valeur.

### Méthode de consolidation

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, la participation dans une entreprise publique est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Ainsi, les comptes de Capital Financière agricole inc. sont à compter du présent exercice financier comptabilisés selon cette méthode alors qu'auparavant, ils étaient consolidés ligne par ligne. L'information auparavant présentée et résultant de la consolidation ligne par ligne est donc retirée.

### 3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Incidence de l'application des normes du secteur public

Les états financiers consolidés du 31 mars 2008 ont été redressés pour tenir compte de ces modifications. Ceux-ci ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	Au 31 mars 2008 <i>(tel que présenté)</i>	Incidence de la modification comptable	Au 31 mars 2008 <i>(redressé)</i>
<b>Bilan consolidé</b>			
Actifs à court terme	1 136 327	(2 438)	1 133 889
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	–	477	477
À recevoir du gouvernement du Québec	967	–	967
Prêts	4 100	526	4 626
Placements	96 587	(448)	96 139
Immobilisations	3 786	(1)	3 785
	<b>1 241 767</b>	<b>(1 884)</b>	<b>1 239 883</b>
Passifs à court terme	1 505 955	(116)	1 505 839
Dû au gouvernement du Québec	4 294	–	4 294
Provision pour congé de maladie	15 077	(82)	14 995
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 004	(2 004)	–
Déficit cumulé	(285 563)	318	(285 245)
	<b>1 241 767</b>	<b>(1 884)</b>	<b>1 239 883</b>
<b>Résultats consolidés</b>			
<b>Produits</b>	<b>661 856</b>	<b>(973)</b>	<b>660 883</b>
<b>Charges</b>			
Frais d'administration	56 878	(934)	55 944
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA	16 180	(16 180)	–
Moins-value non réalisée sur les prêts et autres placements	209	(209)	–
Moins-value réalisée sur les placements	235	(235)	–
Perte de valeur sur les placements en PCAA	–	13 879	13 879
Quote-part de la perte des sociétés satellites	203	(203)	–
Part de l'actionnaire sans contrôle	(287)	287	–
<b>Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.</b>	<b>–</b>	<b>2 607</b>	<b>2 607</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(198 493)</b>	<b>15</b>	<b>(198 478)</b>

#### 4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, échéant au 31 mars 2008. Toutefois, la convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars. L'article 5.2 de cette convention prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006, les parties entreprendront les démarches en vue de convenir d'une nouvelle convention. Au 31 mars 2009, les discussions relatives à l'établissement d'une nouvelle convention sont toujours en cours.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

	2009	2008
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	<b>305 000</b>	305 000
des programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
Volet I	<b>(163)</b>	15 254
Volet II	<b>1 222</b>	659
du Programme d'aide spéciale aux fromageries	<b>30</b>	-
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	<b>1 400</b>	1 400
	<b>307 489</b>	322 313

Le 31 mai 2006, la Société a effectué une demande de contribution ponctuelle de 218,6 millions de dollars auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en invoquant l'article 3.4 de la convention, correspondant ainsi aux circonstances exceptionnellement défavorables ayant prévalu dans les secteurs des viandes bovines et des céréales et ayant eu un impact important sur le cadre financier de la Société. En août 2007, la Société a transmis au ministre une demande amendée au montant de 251 millions de dollars.

Au 31 mars 2009, la Société n'a pas reçu de réponse du gouvernement du Québec au sujet du versement éventuel de cette contribution.

## 5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2009	2008
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
la contribution au régime d'assurance	24 602	24 469
la contribution à l'administration	9 871	9 607
le programme Agri-stabilité pour :		
la contribution au programme	64 665	106 813
la contribution à l'administration	4 062	4 876
le programme Agri-investissement pour :		
la contribution au programme	24 512	17 160
la contribution à l'administration	1 952	421
les programmes provinciaux	-	4 700
	<b>129 664</b>	168 046
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	3 823	73 680
la contribution à l'administration	389	957
	<b>4 212</b>	74 637
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production pour :		
la contribution au Programme d'indemnité pour coûts de production	32	44 403
la contribution à l'administration	-	420
	<b>32</b>	44 823
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	335	-
la contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	(1 047)	-
la contribution à l'administration	29	69
	<b>(683)</b>	69
	<b>133 225</b>	287 575

## 5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2009	2008
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	335	-
Programme d'assurance récolte	34 473	34 076
Programme Agri-stabilité	67 709	111 758
Programme Agri-investissement	30 676	92 218
Programme d'indemnité pour coûts de production	32	44 823
Autres programmes	-	4 700
	<b>133 225</b>	<b>287 575</b>

## 6. PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

Les estimations de la provision de ce programme et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

## 7. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2009	2008
Programme d'indemnité pour coûts de production	31	44 403
Compte de stabilisation du revenu net	-	3
	<b>31</b>	<b>44 406</b>

## 8. AUTRES PROGRAMMES

	2009	2008
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	36	26
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage - Volet I	(163)	15 254
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	3 284	3 565
	<b>3 157</b>	<b>18 845</b>

## 9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	44 266	43 271
Transport et communication	3 563	3 624
Loyers	3 509	3 407
Services professionnels et administratifs	3 175	3 144
Fournitures et matériel	797	768
Entretien et réparations	265	411
Amortissement des immobilisations	1 260	1 319
	<b>56 835</b>	55 944

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2009	2008
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 615	7 328
Programme d'assurance récolte	16 452	16 012
Programme Agri-stabilité	8 124	9 212
Programme Agri-investissement	3 154	1 378
Programmes de financement agricole et forestier	20 657	20 879
Compte de stabilisation du revenu agricole	22	43
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	136	247
Programme d'aide spéciale aux fromageries	106	
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	29	69
Programme d'indemnité pour coût de production	-	420
Capital Financière agricole inc.	147	226
Financière agricole du Québec - Développement international	393	130
	<b>56 835</b>	55 944

## 10. RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 86 816 milliers de dollars au 31 mars 2009 (2008 : 87 670 milliers de dollars), celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale est nulle aux 31 mars 2008 et 2009.

## 11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Papier commercial bancaire adossé à des actifs	-	4 647
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,73 %	2 169	136
	<b>2 169</b>	4 783

## 12. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2009	2008
Sans intérêt ni modalité de remboursement	–	2
Portant intérêts au taux de 0,70 %, échéant jusqu'au 27 avril 2009	4 300	505
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	643	477
	4 943	984
Versements à recevoir à court terme	(4 300)	(507)
	643	477

## 13. À RECEVOIR DES FONDS

	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Portant intérêt à des taux variant entre 0,8 % et 1,24 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	709 558	952 756
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	27	–
	709 585	952 756

## 14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	968	2 639
Versements à recevoir à court terme	(919)	(1 672)
	49	967

## 15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2009	2008
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production	2 783	93
le programme Agri-stabilité	54 720	123 657
le programme Agri-investissement	27 570	18 538
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	2 098	5 103
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide de transition pour Agri-investissement	545	22 780
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production	–	135
	87 716	170 306

## 16. PRÊTS

	2009	2008
Portant intérêts à des taux variant entre 2,5 % et 8 %	3 929	5 577
Versements à recevoir à court terme	(709)	(951)
	<b>3 220</b>	4 626
Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	66	129
entre 1 et 5 ans	948	800
5 ans et plus	2 915	4 648
	<b>3 929</b>	5 577

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la *Loi sur le crédit agricole* et de la *Loi sur le crédit forestier* dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

## 17. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	79 482	77 621
Participation dans Capital Financière agricole inc.	12 975	18 518
	<b>92 457</b>	96 139

### Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, La Financière agricole du Québec détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs, de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

## 17. PLACEMENTS (suite)

### Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de «A». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, La Financière agricole a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établit à 90 988 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan, la direction a estimé le montant de PCAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 1 094 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (2008 : 13 879 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

## 17. PLACEMENTS (suite)

### Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Au 31 mars 2009, La Financière agricole détient les titres suivants de PCAA :

	Valeur nominale	Valeur comptable
PCAA inclus dans le plan de restructuration :		
<b>VAC2</b>		
Catégorie A-1	29 028	29 028
Catégorie A-2	31 436	31 385
Catégorie B	5 706	-
Catégorie C	2 046	-
Actifs inadmissibles	7 732	2 977
<b>VAC3</b>		
Actifs traditionnels	5 597	4 328
Actifs inadmissibles	9 443	8 809
	90 988	76 527
PCAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955
	<b>93 943</b>	<b>79 482</b>

Au 31 mars 2008, La Financière agricole détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers et en restructuration :

	Valeur nominale	Valeur comptable
Actifs synthétiques et hybrides	70 100	61 478
Actifs traditionnels	14 555	13 405
Actifs à haut risque	6 845	2 738
	91 500	77 621

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

### Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, la Société a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

## 18. IMMOBILISATIONS

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	732	474	258	288
Équipement informatique	2 522	1 959	563	622
Stations météorologiques	782	124	658	693
Développement informatique	8 530	6 306	2 224	2 182
	<b>12 566</b>	<b>8 863</b>	<b>3 703</b>	3 785

## 19. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Acceptations bancaires - institutions financières, 0,61 % à 0,67 %, échéant jusqu'au 17 avril 2009	99 982	149 645
Billets à escompte, 0,7 % à 3,18 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	744 594	680 296
Billets au pair - Fonds de financement du gouvernement du Québec, 0,7 % à 1,15 %	488 100	86 450
	<b>1 332 676</b>	916 391

En vertu du décret 1040-2008 du gouvernement du Québec, daté du 29 octobre 2008, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 1 510 millions de dollars échéant le 30 avril 2009 (2008 : 1 082 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mars 2009, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 3 320 millions de dollars (2008 : 2 529 millions de dollars) et 1 510 millions de dollars (2008 : 1 082 millions de dollars).

## 20. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Programme Agri-stabilité	171	205
Contribution au paiement de l'intérêt	492	1 018
Subvention - Programme d'appui financier à la relève agricole	2 649	2 612
Traitements et avantages sociaux	910	877
Fournisseurs	1 477	1 830
Intérêts sur emprunts temporaires	489	76
Autres	735	988
	<b>6 923</b>	7 606

## 21. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

## 22. DÛ AUX FONDS

	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Billet à payer	-	336 125
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>7 413</b>	3 891
	<b>7 413</b>	340 016
Fonds d'assurance-récolte :		
Portant intérêt au taux de 0,654 %, échéant le 23 avril 2009	<b>7 600</b>	22 744
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>1 537</b>	592
	<b>9 137</b>	23 336
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêt au taux de 0,649 %, échéant le 15 avril 2009	<b>650</b>	1 377
	<b>17 200</b>	364 729

## 23. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>5 621</b>	5 803
Versements à payer à court terme	<b>(1 327)</b>	(1 509)
	<b>4 294</b>	4 294

## 24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2009	2008
Solde au début	14 995	14 588
Charge de l'exercice	507	1 209
Prestations versées au cours de l'exercice	(860)	(802)
Solde à la fin	14 642	14 995

### Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

### Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation variant de 3,1 % à 3,85 %

Taux d'actualisation variant de 2,87 % à 5,43 %

Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 5 à 32 ans

## 25. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2010 et 2011 totalisent 8 515 milliers de dollars (2008 : 7 966 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice sont de 1 300 milliers de dollars. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 300 milliers de dollars.

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière totalisent, au 31 mars 2009, un montant de 3 783 milliers de dollars (2008 : 2 990 milliers de dollars).

## 26. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interempLOYeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 325 milliers de dollars (2008 : 2 022 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2009	2008
Loyers - Société immobilière du Québec	<b>3 413</b>	3 334
Fournitures et communication - Centre de services partagés du Québec	<b>1 323</b>	1 446
Contribution au financement d'organismes - Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	<b>1 300</b>	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

## 28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

/// ÉTATS  
FINANCIERS  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES  
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE  
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE



Sainte-Marie-de-Blandford, Centre-du-Québec

La Financière agricole du Québec est fiduciaire des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole. La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

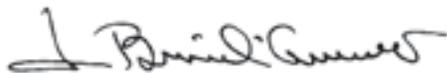
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires des fonds conformément aux lois et aux règlements qui les régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

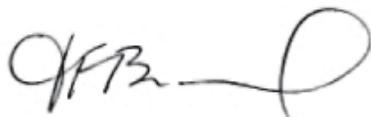
Le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole,**



Le président-directeur général,  
**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives,  
**Jean-François Brouard**

Lévis, le 22 mai 2009

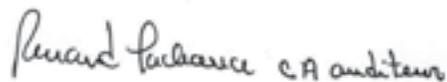
## /// RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2009 ainsi que l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'avoir du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de leur exploitation et leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,  
**Renaud Lachance, CA auditeur**

Québec, le 22 mai 2009

/// RÉSULTATS ET  
 DÉFICIT CUMULÉ  
 de l'exercice terminé  
 le 31 mars 2009  
 (en milliers de dollars)

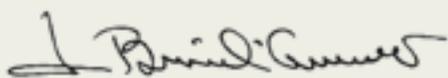
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2009	2008
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents (note 3)	255 865	161 644
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 3)	511 729	323 287
Intérêts et revenus de placements	721	101
	<b>768 315</b>	485 032
<b>CHARGES</b>		
Compensations aux adhérents (note 3)	835 610	632 143
Intérêts - La Financière agricole du Québec	18 396	35 535
Autres frais	80	49
	<b>854 086</b>	667 727
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(85 771)</b>	(182 695)
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<b>(779 681)</b>	(596 986)
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN</b>	<b>(865 452)</b>	(779 681)

/// BILAN  
 au 31 mars 2009  
 (en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

	2009	2008
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	1 211	21
Créances et intérêts courus	14 354	3 565
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	7 413	340 016
Avances aux adhérents (note 9)	24 735	94 462
	<b>47 713</b>	<b>438 064</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer (note 7)	54 335	73 795
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	709 558	952 756
Contributions des adhérents reportées	57 706	94 883
Provision pour compensations	91 566	96 311
	<b>913 165</b>	<b>1 217 745</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ (note 13)</b>	<b>(865 452)</b>	<b>(779 681)</b>
	<b>47 713</b>	<b>438 064</b>



Le président-directeur général,  
**Jacques Brind'Amour**



Le président du conseil d'administration,  
**Réналd Boucher**

/// RÉSULTATS  
ET AVOIR  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

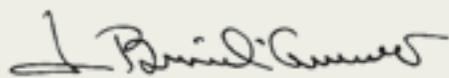
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2009	2008
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des adhérents	27 102	27 918
Contribution de La Financière agricole du Québec	41 709	41 777
Contribution du gouvernement du Canada	–	3 184
Intérêts et revenus de placements	1 670	8 916
	<b>70 481</b>	81 795
<b>CHARGES</b>		
Indemnités aux adhérents	79 760	43 055
Moins-value non réalisée sur placements en PCAA (note 6)	7 301	3 182
Moins-value non réalisée sur autres placements	15 238	4 027
Intérêts	12	53
	<b>102 311</b>	50 317
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(31 830)</b>	31 478
<b>AVOIR AU DÉBUT</b>	<b>106 839</b>	75 361
<b>AVOIR À LA FIN</b>	<b>75 009</b>	106 839

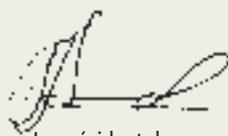
/// BILAN  
 au 31 mars 2009  
 (en milliers de dollars)

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

	2009	2008
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	137	74
Placements temporaires (note 4)	7 283	1 052
Créances et intérêts courus	896	592
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	9 137	23 336
	<b>17 453</b>	25 054
<b>Placements (note 6)</b>	<b>62 129</b>	87 277
	<b>79 582</b>	112 331
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Charges à payer	294	65
Contributions des adhérents reportées	637	525
Provision pour indemnités	3 642	4 902
	<b>4 573</b>	5 492
<b>AVOIR</b>	<b>75 009</b>	106 839
	<b>79 582</b>	112 331



Le président-directeur général,  
 Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
 Réналd Boucher

/// ÉVOLUTION DU  
SOLDE DU FONDS  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

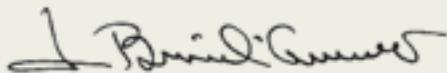
	2009	2008
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>1 380</b>	2 227
Intérêts distribués dans les comptes des participants	13	33
Retraits des participants	(755)	(880)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>638</b>	1 380

/// BILAN  
 au 31 mars 2009  
 (en milliers de dollars)

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

	2009	2008
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	15	3
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	650	1 377
	<b>665</b>	1 380
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Dû à La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	27	–
Comptes des participants	638	1 380
	<b>665</b>	1 380

Événement postérieur à la date du bilan (note 12)



Le président-directeur général,  
**Jacques Brind'Amour**



Le président du conseil d'administration,  
**Réналd Boucher**

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

Les Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte constituent des patrimoines fiduciaires et le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole constitue un fonds fiduciaire en vertu de la *Loi sur La Financière agricole du Québec*, (L.R.Q., chapitre L-0.1) afin d'administrer des programmes y afférents.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour compensations et pour indemnités ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

### États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

### Instruments financiers

#### a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

#### b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

##### *Actifs et passifs détenus à des fins de transaction*

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir de La Financière agricole. Les passifs financiers comprennent les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les placements à long terme.

#### c) Informations à fournir et présentation

Les Fonds ont fait le choix de continuer d'appliquer les normes énoncées au chapitre 3861 - « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » au lieu d'appliquer les nouveaux chapitres 3862 - « Instruments financiers - informations à fournir » et 3863 - « Instruments financiers - présentation », tel que permis par le Conseil des normes comptables depuis février 2009 pour certaines entités.

### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2008 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

## 3. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 984 021 milliers de dollars (2008: 915 727 milliers de dollars) et les contributions de 916 005 milliers de dollars (2008: 768 515 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 148 411 milliers de dollars (2008: 283 584 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

## 4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Billet	–	1 047
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 3,03 %, échéant le 4 mai 2009	5 996	–
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,73 %	1 287	5
	7 283	1 052

## 5. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008
<b>Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles</b>		
Billet	–	336 125
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>7 413</b>	3 891
	<b>7 413</b>	340 016
<b>Fonds d'assurance-récolte</b>		
Portant intérêt au taux de 0,654 %, échéant le 23 avril 2009	<b>7 600</b>	22 744
Sans intérêt ni modalité de remboursement	<b>1 537</b>	592
	<b>9 137</b>	23 336
<b>Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole</b>		
Portant intérêt au taux de 0,649 %, échéant le 15 avril 2009	<b>650</b>	1 377

## 6. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	<b>12 767</b>	20 068
Dépôts à participation	<b>49 362</b>	67 209
	<b>62 129</b>	87 277

### Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-récolte détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiduciaires.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

## 6. PLACEMENTS (suite)

### Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration (suite)

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de «A». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds d'assurance-récolte a reçu des billets de VAC2 dont la valeur nominale totale s'établit à 23 039 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan et excluant les actifs inadmissibles dont la juste valeur est considérée nulle au 31 mars 2009, la direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation, une perte de valeur non réalisée de 7 301 milliers de dollars a été inscrite pour l'exercice terminée le 31 mars 2009 (2008 : 3 182 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA, (3) les impacts du ralentissement économique sévère et prolongé.

## 6. PLACEMENTS (suite)

### Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration (suite)

Au 31 mars 2009, le Fonds détient les titres suivants de PCAA inclus dans le plan de restructuration :

	Valeur nominale	Juste valeur
<b>VAC2</b>		
Catégorie A-1	14 025	8 459
Catégorie A-2	6 497	3 918
Catégorie B	1 179	390
Catégorie C	671	-
Actifs inadmissibles	667	-
	<b>23 039</b>	<b>12 767</b>

Au 31 mars 2008, le Fonds détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers et en restructuration :

	Valeur nominale	Juste valeur
Actifs synthétiques et hybrides	22 575	19 798
Actifs à haut risque	675	270
	<b>23 250</b>	<b>20 068</b>

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

#### Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, le Fonds a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

## 6. PLACEMENTS (suite)

### Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2009 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 2 277 milliers de dollars (2008 : 729 milliers de dollars) sur des placements en PCAA émis par des tiers que le fonds particulier détient.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse à cette date. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de placements en PCAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés au PCAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 581 milliers de dollars (2008 : 1 968 milliers de dollars) avec une juste valeur estimée à un montant négatif de 240 milliers de dollars (2008 : 146 milliers de dollars).

## 7. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Crédits de contribution relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes ou des accords Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	751	751
l'aide de transition	91	91
le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	60	61
l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	4 593	4 427
Contributions et compensations	48 840	68 416
Autres frais	-	49
	<b>54 335</b>	73 795

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

## 8. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE

	2009	2008
Portant intérêt à des taux variant entre 0,8 % et 1,24 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	<u>709 558</u>	<u>952 756</u>

## 9. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents représentent une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2009	2008
Céréales, maïs-grain et oléagineux	24 735	75 940
Pommes	–	10 499
Pommes de terre	–	8 023
	<u>24 735</u>	<u>94 462</u>

## 10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, les fonds fiduciaires sont apparentés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés.

## 11. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée à l'exception du papier commercial non bancaire adossé à des actifs du Fonds d'assurance-récolte dont la juste valeur correspond au cours acheteur à la cote de fermeture de la date du bilan et dont le coût est de 5 911 milliers de dollars.

## 12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 8 avril 2009, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole a versé le solde de compte à chaque participant pour un montant total de 638 milliers de dollars, tel que prévu par La Financière agricole lorsqu'elle a mis fin au programme à la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole en 2003.

### 13. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

PRODUITS ASSURABLES	Solde	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde
	excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2008				excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2009
Veaux d'embouche	(61 662)	183 408	173 210	647	(52 111)
Bouvillons et bovins d'abattage	(47 662)	90 930	72 135	761	(29 628)
Veaux de lait	(2 710)	30 160	28 661	5	(1 216)
Veaux de grain	603	19 988	20 552	(67)	106
Porcelets	(135 695)	70 187	153 660	3 517	(222 685)
Porcs	(242 196)	117 769	279 470	8 370	(412 267)
Agneaux	(3 044)	27 486	27 143	(195)	(2 506)
Pommes de terre	(1 516)	7 366	13 757	253	(8 160)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(274 624)	205 846	51 284	4 188	(124 250)
Pommes	(11 175)	14 454	15 738	276	(12 735)
	(779 681)	767 594	835 610	17 755	(865 452)

PRODUITS ASSURABLES	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
	Veaux d'embouche	2008
Bouvillons et bovins d'abattage	2008	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008
Veaux de lait	2008	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008
Veaux de grain	2008	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008
Porcelets	2008	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008
Porcs	2008	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008
Agneaux	2008	1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008
Pommes de terre	2007	1 <sup>er</sup> août 2007 au 31 juillet 2008
Céréales	2007	1 <sup>er</sup> août 2007 au 31 juillet 2008
Maïs-grain	2007	1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008
Soya	2007	1 <sup>er</sup> septembre 2007 au 31 août 2008
Canola	2007	15 août 2007 au 14 août 2008
Pommes	2007	15 août 2007 au 14 août 2008



/// ÉTATS  
FINANCIERS  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS



Chemin Mc Laughlin, Richmond, Estrie

## /// RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

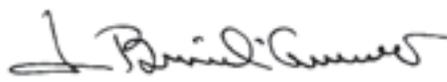
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

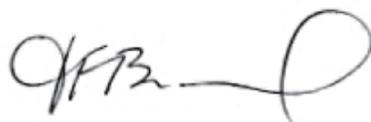
Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

**Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,**



Le président-directeur général,  
**Jacques Brind'Amour**



Le vice-président aux affaires corporatives,  
**Jean-François Brouard**

Lévis, le 6 juillet 2009

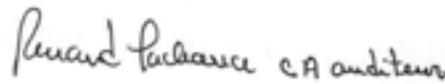
## /// RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public, expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Le vérificateur général du Québec,

**Renaud Lachance, CA auditeur**

Québec, le 6 juillet 2009

/// RÉSULTATS  
ET AVOIR  
de l'exercice terminé  
le 31 mars 2009  
(en milliers de dollars)

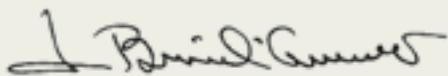
LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	<b>2009</b>	2008 Redressé (note 3)
<b>PRODUITS</b>		
Droits d'assurance (note 4)	<b>10 849</b>	10 914
Revenus de placements	<b>3 498</b>	16 610
	<b>14 347</b>	27 524
<b>CHARGES</b>		
Honoraires professionnels	<b>22</b>	1
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 6)	<b>8 628</b>	17 277
Perte de valeur sur placements en PCAA (note 7)	<b>–</b>	1 405
	<b>8 650</b>	18 683
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>5 697</b>	8 841
<b>AVOIR AU DÉBUT</b>		
Solde déjà établi	<b>93 440</b>	92 811
Incidence de l'adoption des normes du secteur public au 1 <sup>er</sup> avril 2007 (note 3)	<b>(17 787)</b>	(25 999)
Solde redressé	<b>75 653</b>	66 812
<b>AVOIR À LA FIN</b>	<b>81 350</b>	75 653

/// BILAN  
 au 31 mars 2009  
 (en milliers de dollars)

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	2009	2008 Redressé (note 3)
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	–	32
Placements temporaires (note 5)	4 263	8 248
Revenus de placements à recevoir	533	1 067
	<b>4 796</b>	9 347
<b>Placements (note 7)</b>	<b>162 930</b>	151 263
	<b>167 726</b>	160 610
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Découvert bancaire	16	–
<b>Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement</b>	<b>10 000</b>	10 000
<b>Provision pour garanties de prêts (note 6)</b>	<b>76 360</b>	74 957
	<b>86 376</b>	84 957
<b>AVOIR</b>	<b>81 350</b>	75 653
	<b>167 726</b>	160 610



Le président-directeur général,  
 Jacques Brind'Amour



Le président du conseil d'administration,  
 Réналd Boucher

**/// FLUX DE TRÉSORERIE**  
**de l'exercice terminé**  
**le 31 mars 2009**  
(en milliers de dollars)

LE FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

	<b>2009</b>	2008 Redressé (note 3)
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>5 697</b>	8 841
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	<b>8 628</b>	17 277
Perte de valeur sur placements en PCAA	-	1 405
	<b>14 325</b>	27 523
Éléments liés à l'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	<b>534</b>	(92)
Remboursement des pertes aux prêteurs	<b>(7 287)</b>	(7 125)
Recouvrement des pertes	<b>62</b>	273
	<b>(6 691)</b>	(6 944)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<b>7 634</b>	20 579
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de placements, flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(11 667)</b>	(23 986)
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	<b>(4 033)</b>	(3 407)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	<b>8 280</b>	11 687
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
	<b>4 247</b>	8 280
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	-	32
Placements temporaires	<b>4 263</b>	8 248
Découvert bancaire	<b>(16)</b>	-
	<b>4 247</b>	8 280

## 1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la *Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers*, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1<sup>er</sup> août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

## 2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

### Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

### Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

### 3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, le Fonds établit ses états financiers en utilisant le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, le Fonds utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter la première application de ces nouvelles normes. Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-dessous.

#### Instruments financiers

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, aucune norme spécifique n'existe quant aux instruments financiers. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée. De plus, les placements à long terme sont constatés au coût d'acquisition diminués de toute moins-value durable alors qu'auparavant qu'ils étaient comptabilisés à leur juste valeur.

#### Incidence de l'application des normes du secteur public

Les états financiers du 31 mars 2008 ont été redressés pour tenir compte de cette modification. Cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	Au 31 mars 2008 <i>(tel que présenté)</i>	Incidence de la modification comptable	Au 31 mars 2008 <i>(redressé)</i>
<b>Bilan</b>			
<b>Actif</b>			
Actifs à court terme	9 347	–	9 347
Placements	169 050	(17 787)	151 263
	<b>178 397</b>	<b>(17 787)</b>	<b>160 610</b>
<b>Passif</b>			
Avance du gouvernement du Québec	10 000	–	10 000
Provision pour garantie de prêts	74 957	–	74 957
Avoir	93 440	(17 787)	75 653
	<b>178 397</b>	<b>(17 787)</b>	<b>160 610</b>
<b>Résultats et avoir</b>			
<b>Charges</b>			
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA	1 405	(1 405)	–
Moins-value non réalisée sur autres placements	8 212	(8 212)	–
Perte de valeur sur placements en PCAA	–	1 405	1 405
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>629</b>	<b>(8 212)</b>	<b>8 841</b>

### 4. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

## 5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Billet à escompte	–	7 977
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 3,03 %, échéant le 4 mai 2009	<b>2 992</b>	–
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,73 %	<b>1 271</b>	271
	<b>4 263</b>	8 248

## 6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2009	2008
Solde au début	<b>74 957</b>	64 532
Remboursement des pertes aux prêteurs	<b>(7 287)</b>	(7 125)
Recouvrement des pertes	<b>62</b>	273
Variation de la provision pour garanties de prêts	<b>8 628</b>	17 277
Solde à la fin	<b>76 360</b>	74 957
Le solde à la fin se détaille comme suit :		
Provision spécifique	<b>24 033</b>	26 160
Provision générale	<b>52 327</b>	48 797
	<b>76 360</b>	74 957

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 298,6 millions de dollars (2008 : 4 257,6 millions de dollars). Au 31 mars 2009, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 58 millions de dollars (2008 : 77 millions de dollars).

### Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartit comme suit :

	2009	2008
<b>Financement agricole :</b>		
moins de 5 ans	<b>412 623</b>	435 623
entre 5 et 10 ans	<b>1 253 878</b>	1 231 105
entre 10 et 15 ans	<b>1 499 510</b>	1 505 564
entre 15 et 20 ans	<b>1 021 273</b>	979 421
20 ans et plus	<b>16 336</b>	12 929
	<b>4 203 620</b>	4 164 642

## 6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

	2009	2008
<b>Financement forestier:</b>		
moins de 5 ans	7 297	8 487
entre 5 et 10 ans	17 107	17 036
entre 10 et 15 ans	24 223	23 074
entre 15 et 20 ans	45 934	43 928
20 ans et plus	422	432
	<b>94 983</b>	92 957
	<b>4 298 603</b>	4 257 599

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2009	2008
<b>Financement agricole:</b>		
moins de 4 %	95 403	10 535
de 4 % à 5,99 %	1 699 455	1 628 690
6 % et plus	975 100	1 906 125
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	1 433 662	619 292
	<b>4 203 620</b>	4 164 642
<b>Financement forestier:</b>		
moins de 5 %	7 541	2 242
de 5 % à 6,99 %	56 655	68 671
7 % et plus	3 139	11 570
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	27 648	10 474
	<b>94 983</b>	92 957
	<b>4 298 603</b>	4 257 599

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

## 7. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	7 995	7 995
Dépôts à participation, au coût	154 935	143 268
	<b>162 930</b>	151 263

### Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en oeuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégorie A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établit à 9 309 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

## 7. PLACEMENTS (suite)

### Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan, la direction a estimé le montant de PCAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, elle considère une baisse de valeur durable de 1 405 milliers de dollars constatée dans l'exercice terminé le 31 mars 2008, et qu'à la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2009, qu'aucune dévaluation supplémentaire n'est jugée nécessaire. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

Au 31 mars 2009, le Fonds détient les titres suivants de PCAA inclus dans le plan de restructuration :

	Valeur nominale	Valeur comptable
<b>VAC2</b>		
Catégorie A-1	5 543	5 543
Catégorie A-2	1 365	1 363
Catégorie B	248	-
Catégorie C	221	-
Actifs inadmissibles	445	-
<b>VAC3</b>		
Actifs traditionnels	993	895
Actifs inadmissibles	494	194
	<b>9 309</b>	<b>7 995</b>

Au 31 mars 2008, Le Fonds détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Valeur nominale	Valeur comptable
Actifs synthétiques et hybrides	7 450	6 534
Actifs traditionnels	1 307	1 204
Actifs à haut risque	643	257
	<b>9 400</b>	<b>7 995</b>

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

## 7. PLACEMENTS (suite)

### **Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)**

#### **Arrérages d'intérêts**

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, le Fonds a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

#### **Dépôts à participation**

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2009, la valeur marchande des 131 736 unités (2008 : 122 432 unités) de dépôts à participation est de 139 953 milliers de dollars (2008 : 161 055 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2009.

Le placement dans les dépôts à participation contient du PCAA émis par des tiers. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés au PCAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 6 486 milliers de dollars (2008 : 4 947 milliers de dollars).

## 8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

